

# **Enquête 2013 sur les Services Départementaux d'Incendie et de Secours**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1<sup>ère</sup> Partie</b>  | <b>4</b>  |
| • Maillage territorial, charge opérationnelle, Potentiel Opérationnel Journalier |           |
| <b>2<sup>ème</sup> Partie</b>  | <b>14</b> |
| • Ressources Humaines  |           |
| <b>3<sup>ème</sup> Partie</b>  | <b>37</b> |
| • Temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels                           |           |
| <b>4<sup>ème</sup> Partie</b>  | <b>49</b> |
| • Prévision financière   |           |
| <b>5<sup>ème</sup> Partie</b>  | <b>73</b> |
| • Programmation et coopérations  |           |
| <b>Synthèse et perspectives</b>  | <b>86</b> |

- ❑ L'enquête annuelle sur les Services Départementaux d'Incendie et de Secours réalisée par l'Assemblée des Départements de France vise à apporter un éclairage national en fonction de l'actualité et des débats en cours. Il s'agit de dégager des évolutions majeures, de dresser des projections et non pas de présenter des statistiques (ces dernières sont publiées par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises DGSCGC avec l'appui de la Direction Générale des Finances Publiques DGFIP).
- ❑ **94 SDIS ont répondu à l'enquête cette année.** Les réponses fournies ont été vérifiées et traitées pour être homogénéisées. Les données ont aussi été confrontées à celles des années précédentes afin de corriger ou mettre à l'écart celles apparaissant manifestement incohérentes.
- ❑ **Sauf mention contraire, toutes les données présentées sont issues de l'enquête ADF 2013 ou des enquêtes ADF antérieures.**
- ❑ La plupart des moyennes sont pondérées et ramenées à l'habitant (en référence à la population DGF 2013).
- ❑ La prospective s'appuie sur les données de budget primitif et de projection communiquées par les SDIS. Il est à noter qu'un tiers des SDIS ont communiqué des données de projection pluriannuelle. Cette proportion est stable depuis plusieurs années.
- ❑ Les principaux résultats de l'enquête ont été exposés à la 7<sup>ème</sup> Journée des SDIS, le 11 décembre 2013 à Paris, devant les représentants de 86 départements.

***L'Assemblée des Départements de France remercie vivement tous les SDIS pour leur participation et leur contribution à l'enquête 2013.***

## **1<sup>ère</sup> Partie**

- Le maillage territorial
- La charge opérationnelle
- Le Potentiel Opérationnel Journalier
- ▶ **Quelles évolutions ? Quelles caractéristiques ?**

# Le maillage territorial des Centres d'Incendie et de Secours

## L'évolution du nombre de CIS

- ❑ Les données de l'enquête ADF indiquent que, au 31/12/2012, le maillage territorial est constitué de **5 772 CIS intégrés** et **1 488 CPI non intégrés**. Par rapport à 2010, cela signifie une diminution de **-5 CIS intégrés** et **-28 CIS non intégrés (\*\*)**.
- ❑ L'enquête ADF 2013 indique en outre que :
  - **5 SDIS recensent leurs CIS sans classement** en CSP, CS et CPI.
  - **17 SDIS créent des CIS en période touristique** (43 centres saisonniers au total).
  - **37 SDIS envisagent des regroupements**. Au total, **110 CIS** sont concernés. Les SDIS indiquent des délais de regroupements **entre 1 et 10 ans**.

| Sur 96 SDIS             | Centres de secours et d'incendie intégrés |            |              |              |              | CPI non intégrés |
|-------------------------|---|------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
|                         | CIS non différenciés                      | CSP        | CS           | CPI          | Total CIS    |                  |
| Nb CIS 2001 (*)         | -   | 473        | 2 651        | 2 482        | 5 606        | 3 150            |
| Nb CIS 2005 (*)         | -   | 401        | 2 927        | 2 571        | 5 899        | 2 292            |
| Nb CIS 2010 (**)        | -   | 391        | 2 694        | 2 692        | 5 777        | 1 516            |
| <b>Nb CIS 2012 (**)</b> | <b>352</b>                                | <b>343</b> | <b>2 471</b> | <b>2 606</b> | <b>5 772</b> | <b>1 488</b>     |

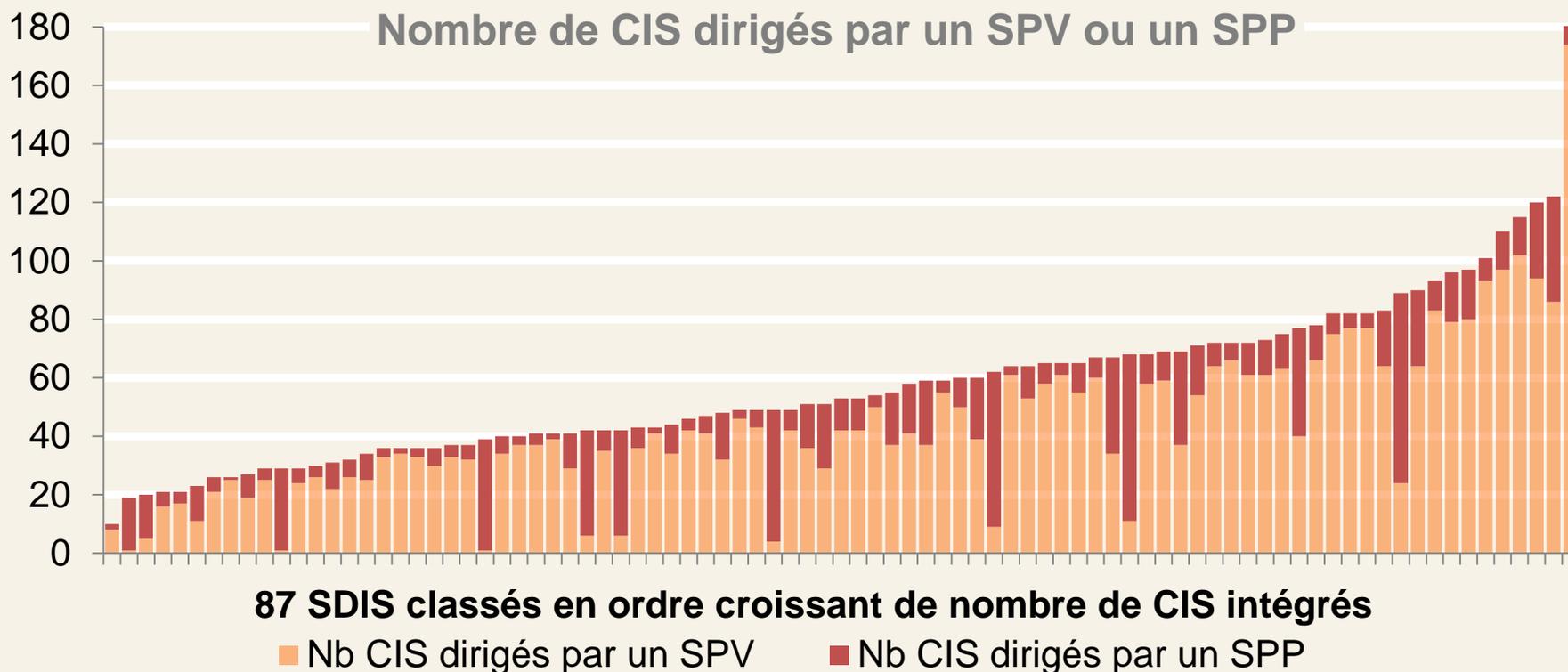
Source des données : (\*) Les statistiques des services d'incendie et de secours, DGSCGC, Ed. 2002 et 2006

(\*\*) Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2011 et 2013

# Le maillage territorial des Centres d'Incendie et de Secours

## Zoom sur la direction SPV ou SPP des CIS

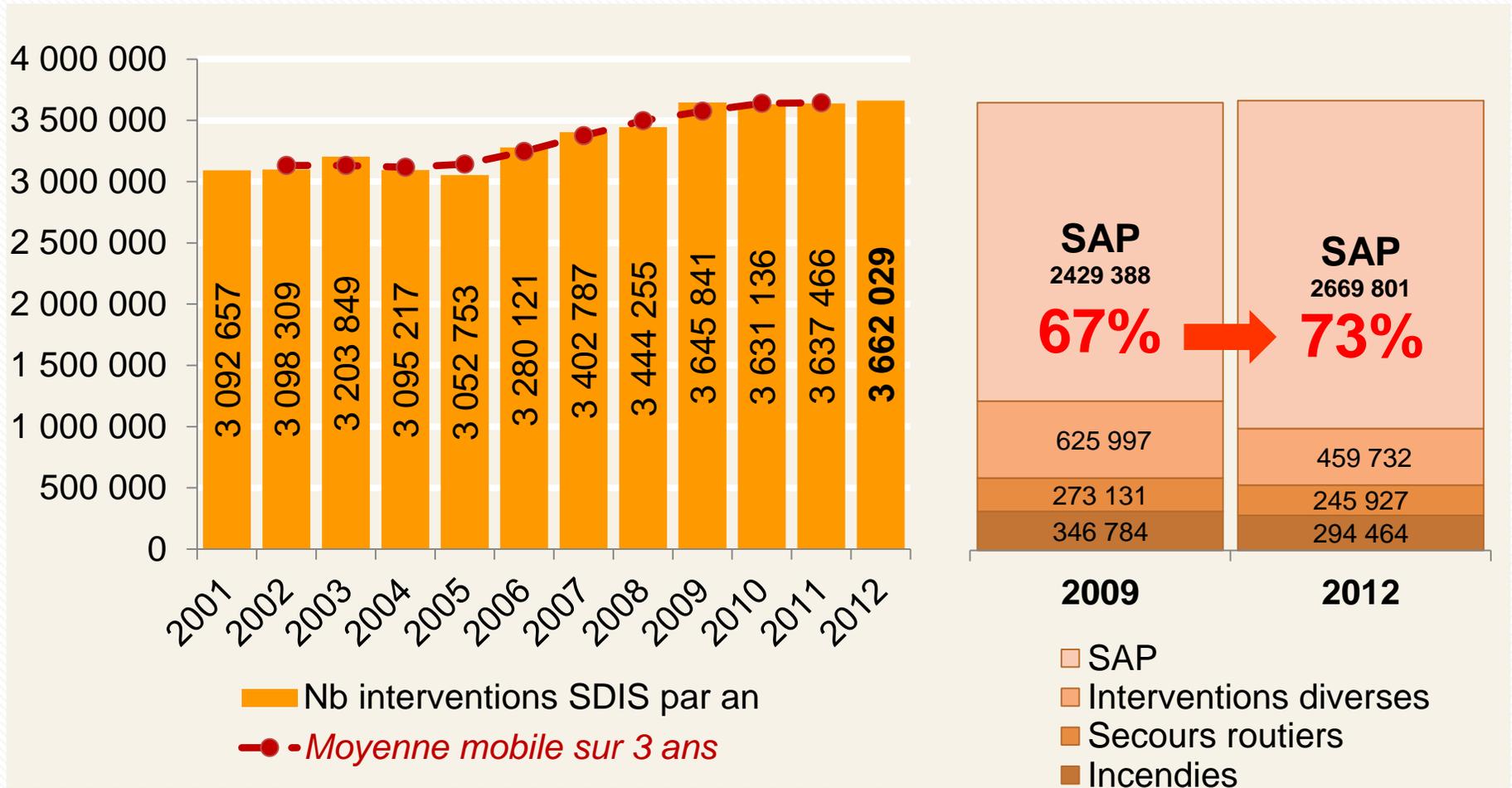
- ❑ Pour la première fois cette année, l'enquête ADF a interrogé les SDIS quant au nombre de CIS (intégrés) dirigés par un chef de centre Sapeurs-Pompiers Volontaire.
- ❑ Au niveau national, **73% des CIS sont dirigés par des SPV** (données de 88 SDIS représentant au total 5 260 CIS).
- ❑ Réalité bien connue dans les SDIS mais jamais mesurée, **la direction des CIS repose essentiellement sur des SPV (en dehors de quelques SDIS dans lesquels des SPP sont quasi-systématiquement les chefs de CIS).**



# La charge opérationnelle

## L'évolution de 2009 à 2012

- ❑ Les données publiées par la DGSCGC montrent que, depuis 2009, la sollicitation opérationnelle totale est stable autour de 3,6 millions d'interventions.
- ❑ Dans ce contexte de stabilité, le secours à personnes a augmenté de +240 413 interventions (+10%) entre 2009 et 2012 alors que les autres types d'interventions ont diminué.



Source des données : Les statistiques des SDIS, DGSCGC, Ed. 2002 à 2013

# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Vision globale

- ❑ Pour 2012, les données publiées par la DGSCGC (\*) indiquent que le Potentiel Opérationnel Journalier **POJ diurne** est formé, en moyenne, par **30 Sapeurs-Pompiers en astreinte et 20 en garde, soit au total 50 Sapeurs-Pompiers pour 100 000 habitants (DGF)**.
- ❑ Le **POJ nocturne total est plus élevé (58 Sapeurs-Pompiers pour 100 000 habitants) : 42 Sapeurs-Pompiers sont en astreinte alors que 16 Sapeurs-Pompiers sont en garde** (ce qui est plus faible que de jour).
- ❑ De 2009 à 2012, **la moyenne du POJ a peu varié** : La garde de jour a augmenté de 19 à 20 Sapeurs-Pompiers pour 100 000 habitants tandis que l'astreinte a diminué de 43 à 42.

### POJ en Nombre de Sapeurs-Pompiers de garde ou d'astreinte pour 100 000 hab. (DGF) (\*)

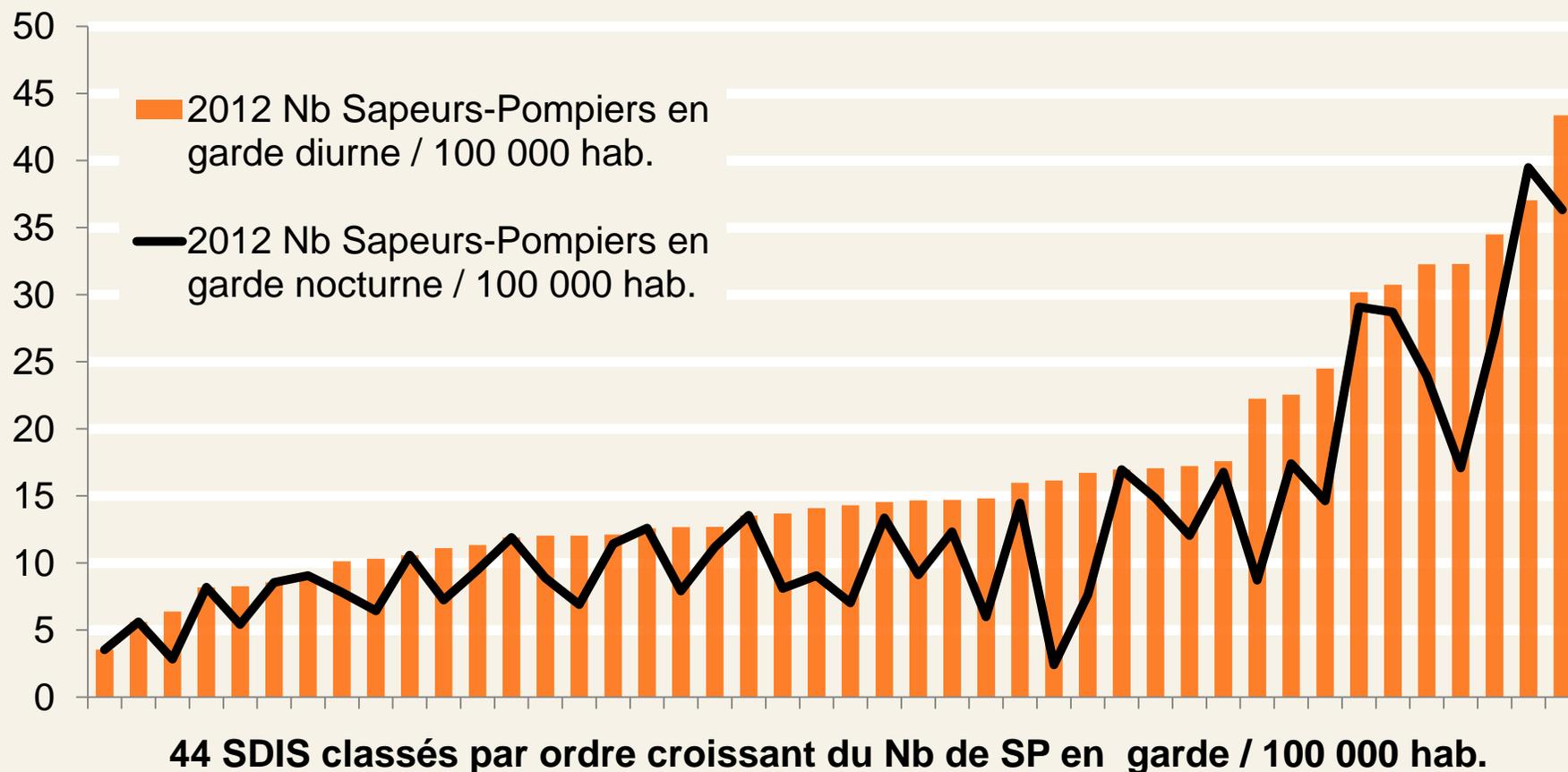
| Année       | POJ Jour  |           |           | POJ Nuit  |           |           |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|             | Astreinte | Garde     | Total     | Astreinte | Garde     | Total     |
| 2009        | 30        | 19        | <b>49</b> | 43        | 16        | <b>59</b> |
| <b>2012</b> | <b>30</b> | <b>20</b> | <b>50</b> | <b>42</b> | <b>16</b> | <b>58</b> |

Source des données : Les statistiques des services d'incendie et de secours, DGSCGC, Ed. 2010 et 2013

# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Différence du niveau de garde diurne / nocturne

- Le niveau de garde rapporté à la population est très variable selon les départements.
- Pour un tiers des SDIS, le niveau de garde est le même de jour que de nuit.
- Pour les deux autres tiers, il est abaissé la nuit dans des proportions variables.

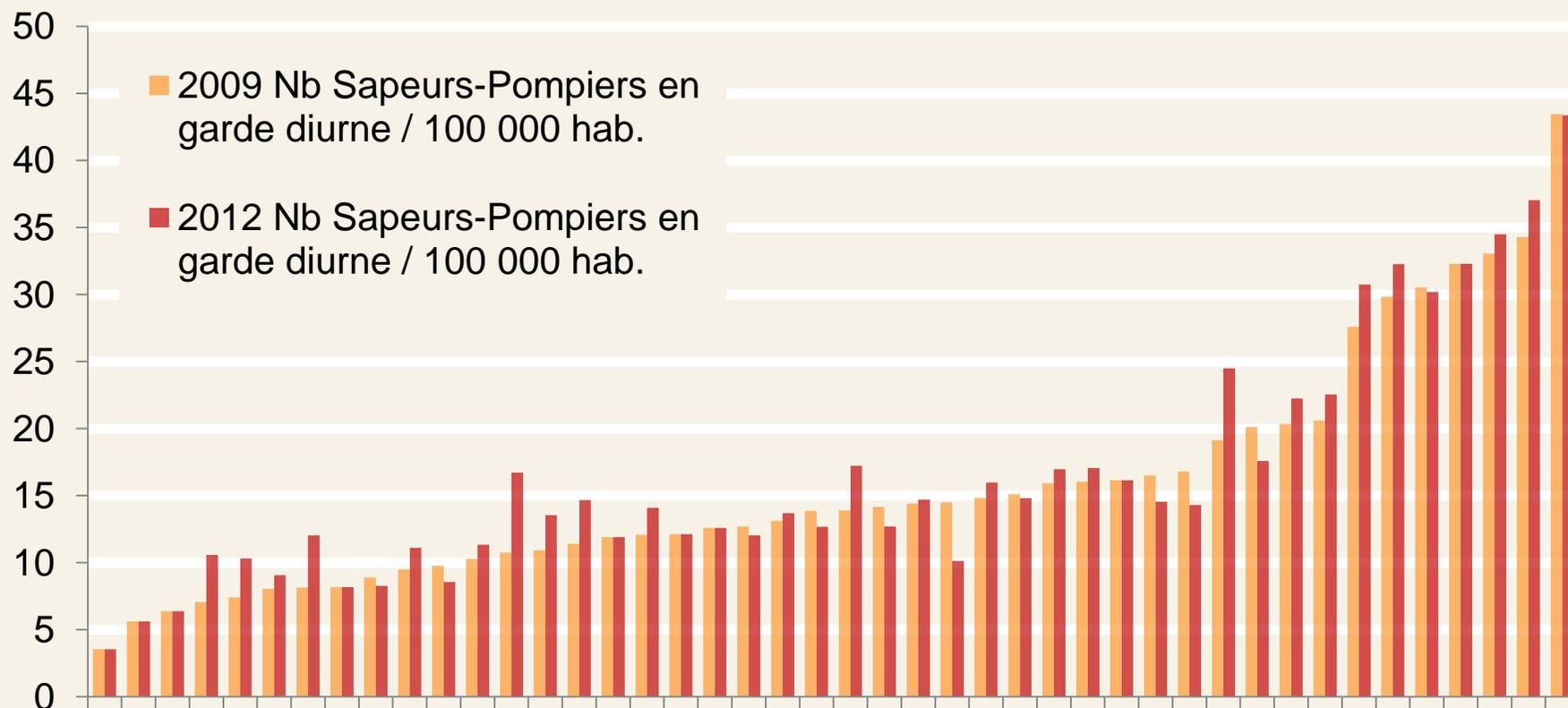


Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2010 et 2013

# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Évolution du POJ diurne

- ❑ Les données des enquêtes ADF montre la **diversité des situations départementales.**
- ❑ **De 2009 à 2012, le niveau de garde diurne est en augmentation dans 46% des SDIS, stable dans 31% des SDIS et en baisse dans 23% des SDIS.**



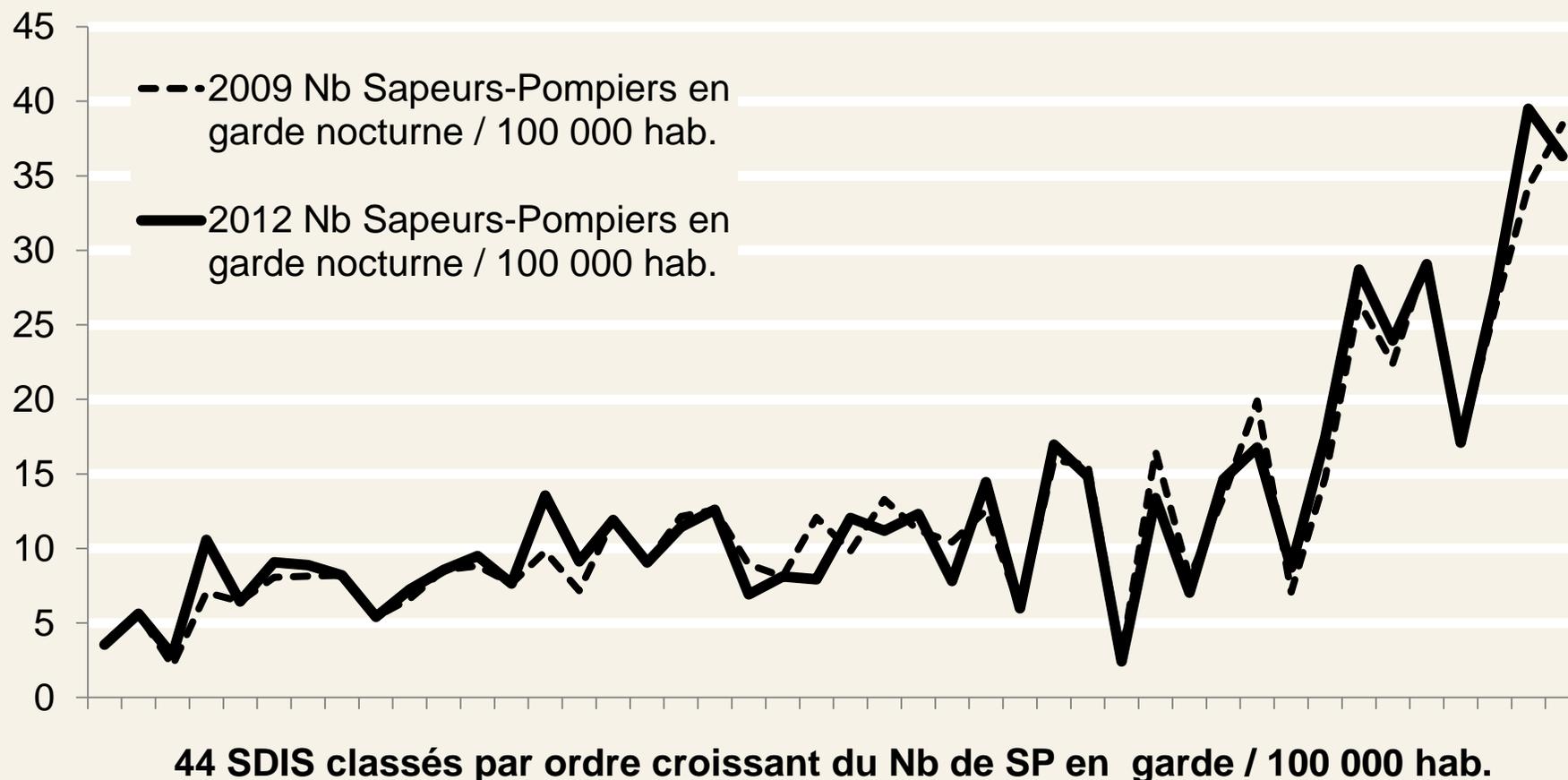
44 SDIS classés par ordre croissant du Nb de SP en garde / 100 000 hab.

Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2010 et 2013

# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Évolution du POJ nocturne

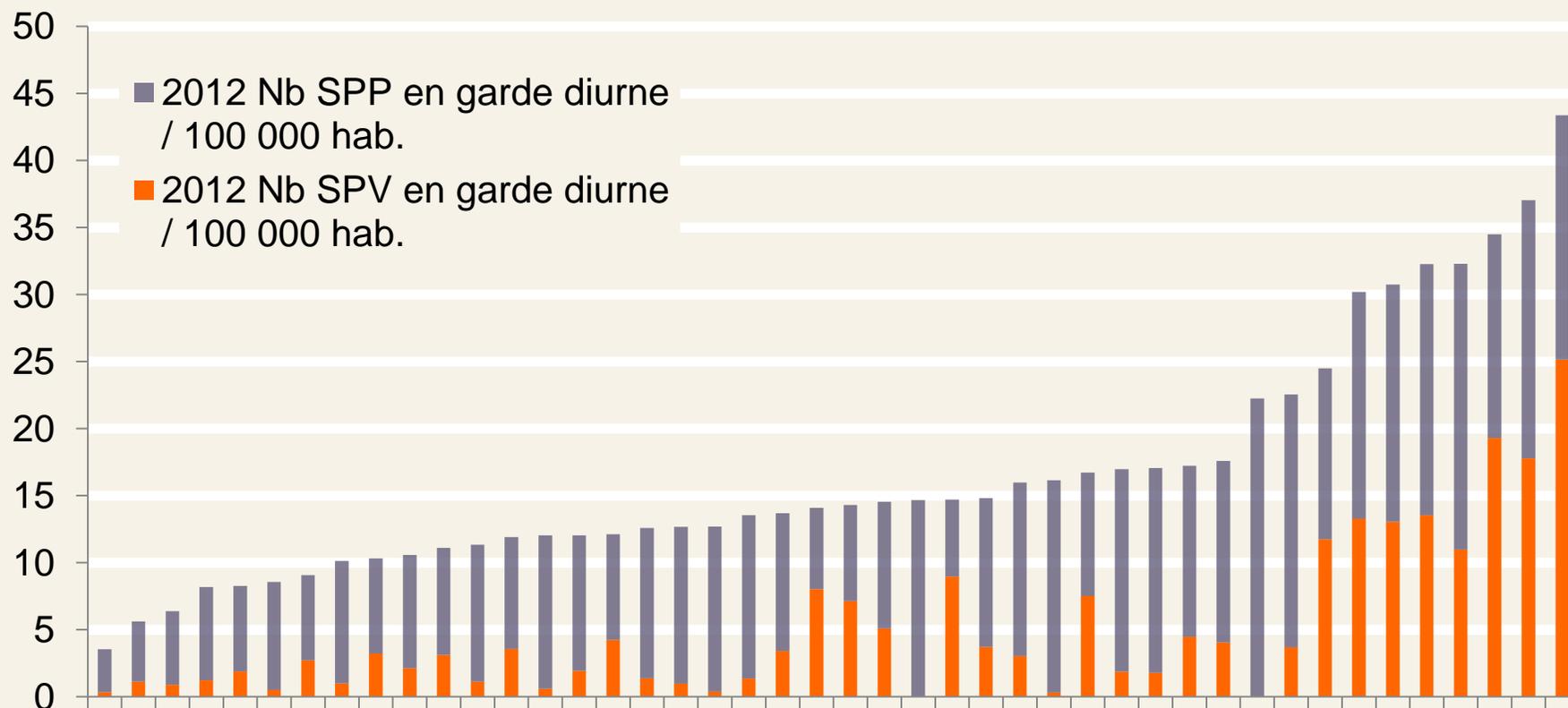
- Entre 2009 et 2012, le niveau de garde nocturne a très peu varié dans les SDIS.



# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Répartition de la garde diurne entre SPP et SPV

- ❑ En moyenne, 75% de la garde diurne sont assurés par les SPP et 25% par les SPV.
- ❑ En considérant les données communiquées par 44 SDIS, il apparaît que, dans 10 SDIS, la proportion de gardes assurées par les SPV est supérieure ou égale à 50%.



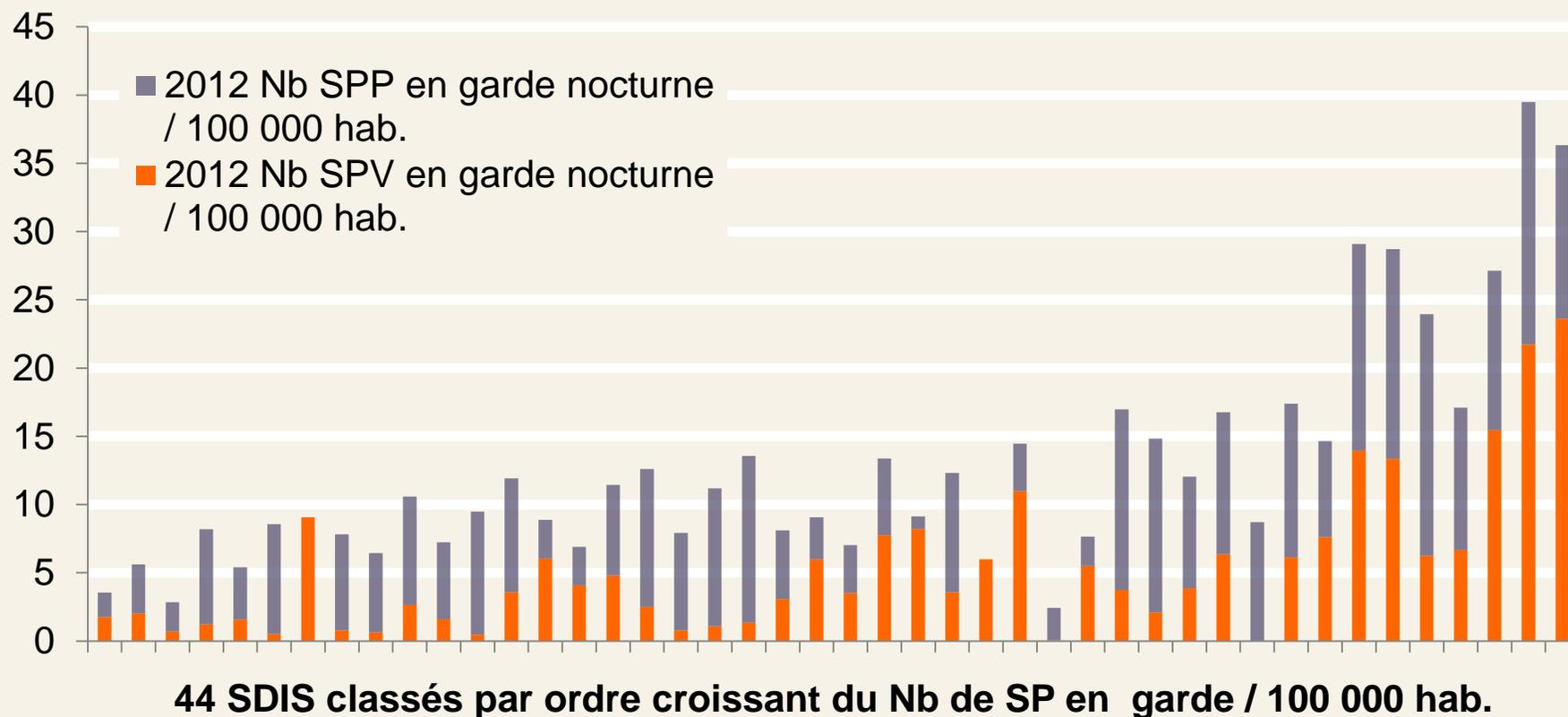
44 SDIS classés par ordre croissant du Nb de SP en garde / 100 000 hab.

Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2010 et 2013

# Le Potentiel Opérationnel Journalier

## Répartition de la garde nocturne entre SPP et SPV

- ❑ En moyenne, 62% de la garde nocturne sont assurés par les SPP et 38% par les SPV.
- ❑ En considérant les données communiquées par 44 SDIS, il apparaît que, dans 17 SDIS, la proportion de gardes assurées par les SPV est supérieure ou égale à 50% (dont 2 SDIS où la garde est assurée exclusivement par des SPV).



Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2010 et 2013

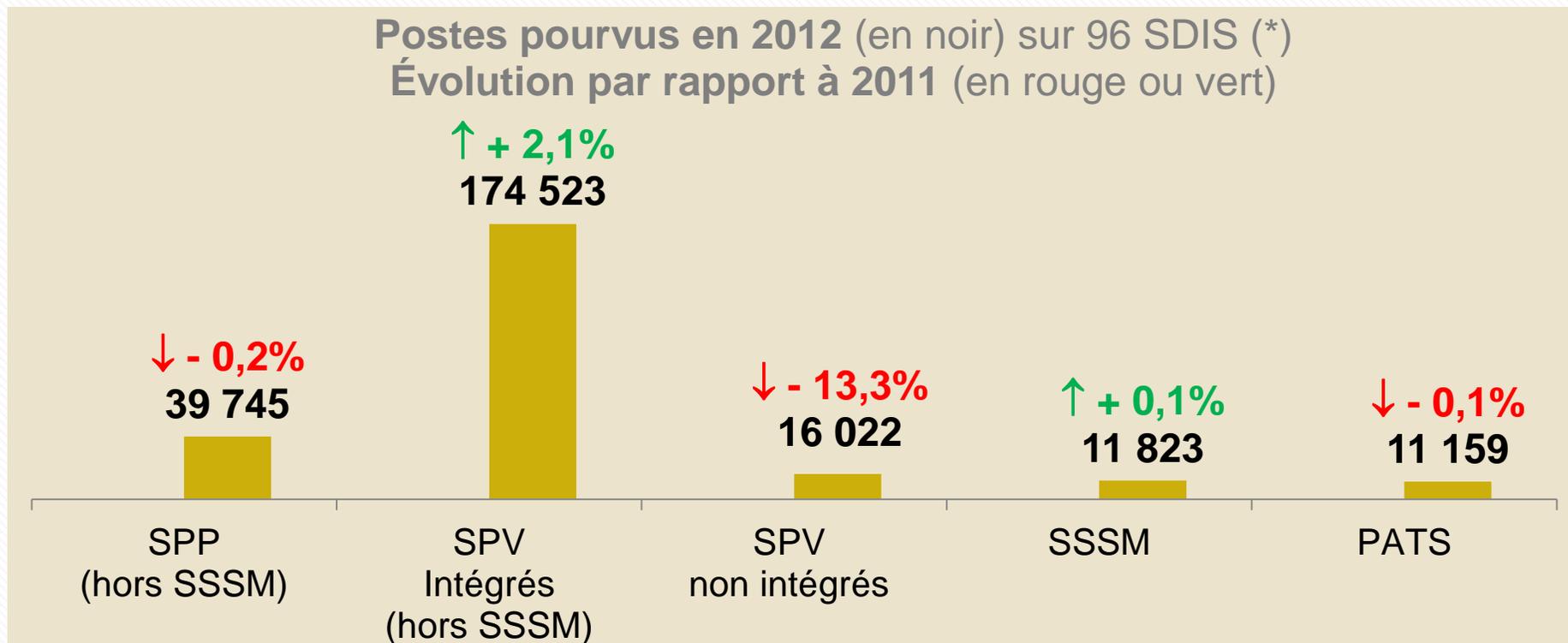
## **2<sup>ème</sup> Partie**

- **Les Ressources Humaines**

- ▶ **Quelles évolutions passées ? Quelles projections ?**
- ▶ **Quels enjeux pour le corps social des SDIS ?**

## L'évolution 2011-2012 des effectifs

- ❑ De 2011 à 2012, les postes pourvus SPP et PATS ont diminué de -0,2% et -0,1%, respectivement. C'est la première fois qu'ils diminuent dans l'histoire des SDIS.
- ❑ L'effectif SSSM a augmenté de +0,1% confirmant la tendance observée au cours des dernières années.
- ❑ Enfin, l'effectif des SPV intégrés a augmenté de +2,1% tandis que celui des SPV non intégrés a diminué fortement (-13,3%).



# Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (hors SSSM)

## La projection des postes budgétés de 2012 à 2014

- ❑ En considérant la projection déclarée par 48 SDIS sur 96, soit la moitié des SDIS, **les postes budgétés devraient diminuer de -0,1% de 2012 à 2014.**
- ❑ Cette projection négative marque **une rupture par rapport à celles des enquêtes précédentes qui étaient toutes positives.** Pour mémoire, la projection dressée en 2012 prévoyait une augmentation de +0,5% sur la période 2011-2013.
- ❑ **À noter que les débats en cours concernant l'impact d'un nouveau décret sur le temps de travail des SPP pourraient amener certains SDIS à revoir, à la hausse, leur projection de postes budgétés.**

| Projection des postes budgétés<br>(sur 48 SDIS) | SPP (hors SSSM) |
|---|-----------------|
| Nb au 31/12/2012                                | 19 554          |
| Nb prévu au 31/12/2013                          | 19 532          |
| Nb prévu au 31/12/2014                          | 19 540          |
| <i>Projection 2012 - 2014 (Nb)</i>              | <i>- 14</i>     |
| <i>Projection 2012 - 2014 (%)</i>               | <i>- 0,1%</i>   |

# Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (hors SSSM)

## La projection nette de postes de 2012 à 2016

- ❑ La projection telle qu'elle est déclarée par 45 SDIS devrait conduire à une augmentation nette de +5 postes de SPP au total pour la période de 2012 à 2016.
- ❑ Sur les 45 SDIS ayant répondu à l'enquête, 30 SDIS (67%) prévoient une stabilité, 8 SDIS (18%) une augmentation et 6 SDIS (15%) une réduction nette de postes.

| Évolution nette totale de postes<br>(sur 45 SDIS) | SPP<br>(hors SSSM) |
|---|--------------------|
| Projection 2012 – 2013                            | - 30               |
| Projection 2013 – 2014                            | + 3                |
| Projection 2014 – 2015                            | +19                |
| Projection 2015 – 2016                            | + 13               |
| <b>Projection 2012 - 2016 (Nb)</b>                | <b>+ 5</b>         |

# Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (hors SSSM)

## L'évolution par grade

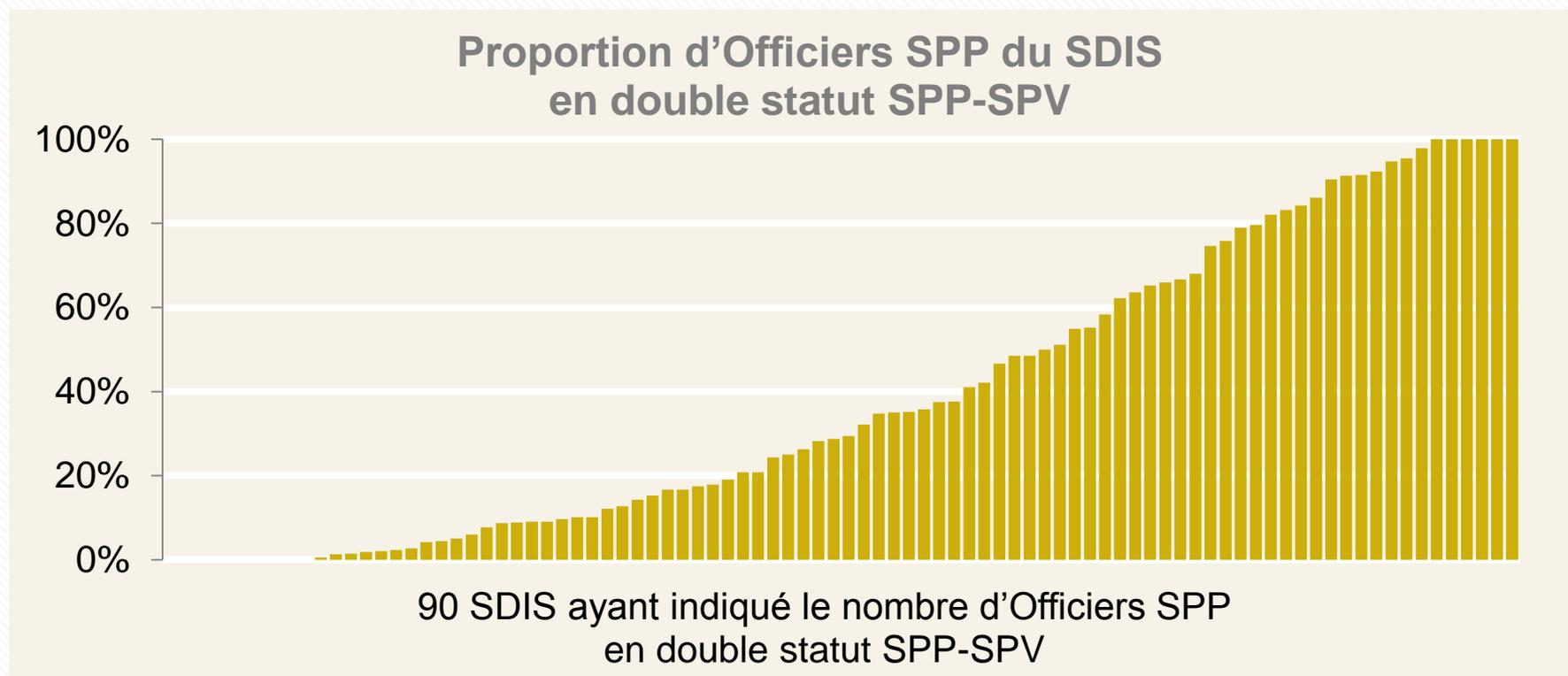
- ❑ En 2012, 18% des SPP (hors SSSM) sont Officiers, 53% Sous-officiers et 29% Caporaux ou Sapeurs.
- ❑ De 2011 à 2012, l'effectif de Sous-Officiers a augmenté (+7,7%) tandis que celui des Caporaux et Sapeurs a diminué (-12,1%). L'effectif des Officiers est stable.
- ❑ Cette évolution confirme la tendance lourde observée au cours des dernières années. On rappelle qu'en 2005 les proportions étaient de 18% pour les Officiers, 40% pour les Sous-Officiers et 42% pour les Caporaux et Sapeurs.

| Effectif SPP pourvu<br>(hors SSSM sur 94 SDIS)         | Officiers     | Sous-officiers | Caporaux<br>et Sapeurs |
|--|---------------|----------------|------------------------|
| Nb au 31/12/2011                                       | 6 964         | 19 558         | 13 111                 |
| Nb au 31/12/2012                                       | 6 958         | 21 072         | 11 528                 |
| <i>Évolution de l'effectif<br/>de 2011 à 2012 (Nb)</i> | <i>- 6</i>    | <i>+ 1 514</i> | <i>- 1 583</i>         |
| <i>Évolution de l'effectif<br/>de 2011 à 2012 (%)</i>  | <i>- 0,1%</i> | <i>+ 7,7%</i>  | <i>- 12,1%</i>         |

# Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (hors SSSM)

## La proportion de SPP en double statut SPP-SPV

- ❑ Sur l'effectif total des SPP, 48% ont un double statut SPP-SPV en 2012. Pour mémoire, ils étaient 42% en 2009.
- ❑ Pour la première fois, l'enquête ADF 2013 a interrogé les SDIS afin de connaître la proportion d'Officiers SPP en double statut SPP-SPV. En considérant les 90 SDIS ayant répondu à cette question, il s'avère que **31% des Officiers SPP ont un double statut SPP-SPV**. Dans seulement 10 SDIS sur 90, aucun Officier n'est en double statut.
- ❑ Pour les **non-Officiers**, la proportion de double statut est de **47%**.



# Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (hors SSSM)

## L'évolution de l'effectif

- ❑ L'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires intégrés a augmenté en 2012 (+2,0%) entre 2011 et 2012. Après une période de baisse, il revient au niveau de 2009.
- ❑ Une incertitude pèse sur le recensement précis de l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires parce que les modalités varient selon les SDIS : **incorporation ou non des SPV saisonniers**, retard dans la prise en compte **des nouveaux engagements ou des radiations**, restriction dans la prise en compte de la totalité de l'effectif en relation avec la **PFR...** Cela explique les différences qui peuvent apparaître par rapport aux statistiques publiées par la DGSCGC.
- ❑ Finalement, depuis plusieurs années, la variation interannuelle constatée est de l'ordre de grandeur de l'incertitude si bien qu'avec le recul, il est permis de conclure que l'effectif national est globalement stable.

| Effectif pourvu<br>(sur 96 SDIS) | Total SPV intégrés (hors SSSM)                           |
|----------------------------------|--|
| <b>Nb au 31/12/2009</b>          | <b>174 337</b>   |
| Nb au 31/12/2010                 | 172 905 ↓ - 0,8% <b>SPV par rapport année n-1</b>        |
| Nb au 31/12/2011                 | 170 999 ↓ - 1,1% <b>SPV par rapport année n-1</b>        |
| <b>Nb au 31/12/2012</b>          | <b>174 523</b> ↑ + 2,0% <b>SPV par rapport année n-1</b> |

# Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (hors SSSM)

## Le flux des SPV entrants – sortants dans les SDIS

❑ Pour la quatrième année, l'enquête ADF interroge les SDIS quant au flux des SPV entrants - sortants.

❑ On considère la définition suivante du turn-over :

$$\text{Turn-Over} = (\text{Nb SPV entrants} + \text{Nb SPV sortants}) / \text{Nb total SPV}$$

❑ **Le turn-over des Sapeurs-Pompiers Volontaires est élevé (20%) et stable depuis qu'il est mesuré. Bien qu'il corresponde certainement à une mutation profonde de l'engagement citoyen, une attention particulière devrait y être attachée. Toute volonté d'augmenter l'effectif SPV devrait veiller à réduire le nombre de SPV sortants.**

| Année de référence (*) | Bilan des entrées / sorties |                 |                           | Turn-over des SPV dans les SDIS | %SDIS ayant un solde négatif | %SDIS ayant un solde stable ou positif |
|------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------------|------------------------------|--|
|                        | Nb SPV entrants             | Nb SPV sortants | Solde entrants – sortants |                                 |                              |  |
| <b>Bilan 2009</b>      | + 13 661                    | - 14 554        | - 893                     | 19%                             | 34%                          | 66%                                    |
| Bilan 2010             | + 13 577                    | - 14 641        | - 1 111                   | 19%                             | 50%                          | 50%                                    |
| Bilan 2011             | + 15 615                    | - 15 867        | - 252                     | 19%                             | 47%                          | 53%                                    |
| <b>Bilan 2012</b>      | <b>+ 16 596</b>             | <b>- 17 225</b> | <b>- 629</b>              | <b>20%</b>                      | <b>56%</b>                   | <b>44%</b>                             |

# Les Sapeurs-Pompiers Volontaires

## L'ancienneté en tant que SPV

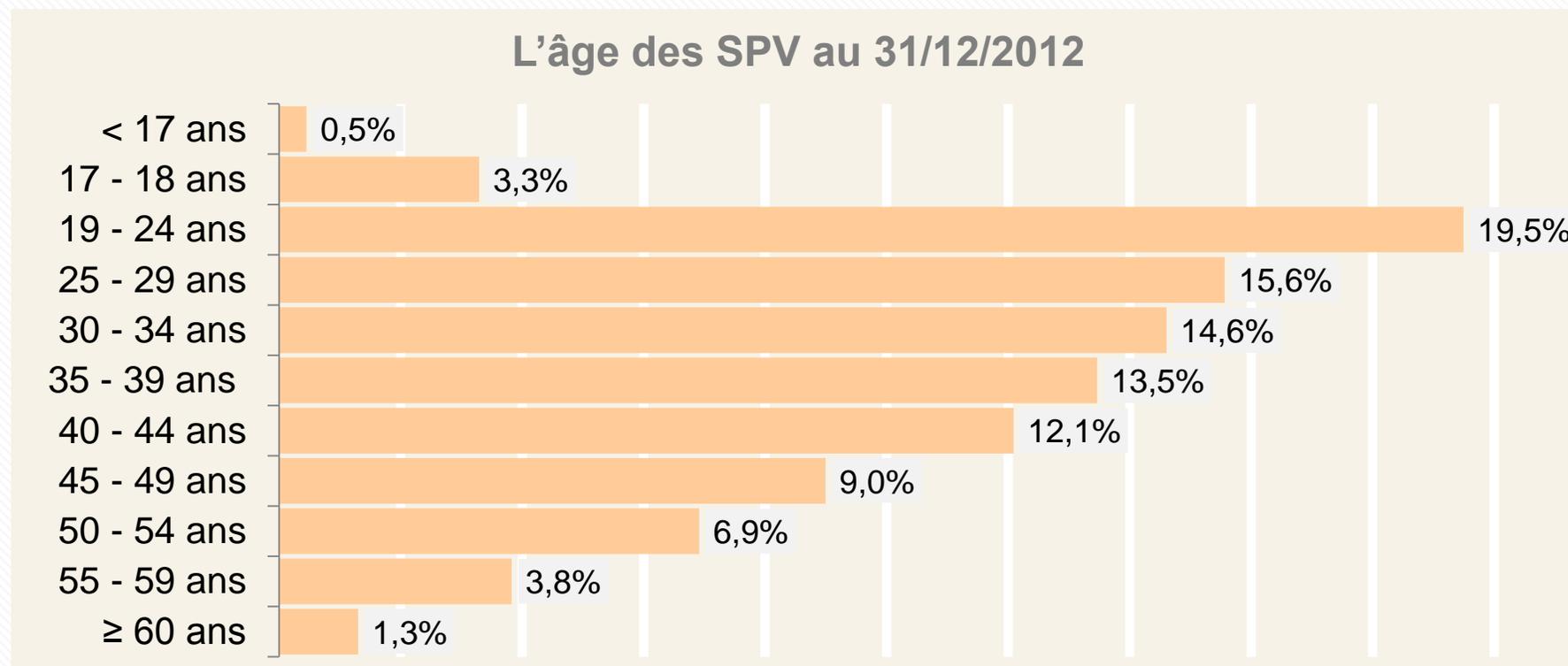
- ❑ Quand on considère la proportion des SPV selon trois classes d'ancienneté, il apparaît une répartition approximativement par tiers : **33% pour la classe < 5 ans, 38% pour la classe de 5 à 15 ans et 29% pour celle > 15 ans.**
- ❑ La répartition est *grosso modo* stable depuis 4 ans.
- ❑ **Cela montre bien la difficulté rencontrée par les SDIS pour fidéliser les Sapeurs-Pompiers Volontaires.**

| Année de référence                     | Ancienneté en tant que SPV |            |            |
|--|----------------------------|------------|------------|
|  | < 5 ans                    | 5 - 15 ans | > 15 ans   |
| <b>Proportion de SPV au 31/12/2009</b> | <b>36%</b>                 | <b>36%</b> | <b>28%</b> |
| Proportion de SPV au 31/12/2010        | 34%                        | 37%        | 29%        |
| Proportion de SPV au 31/12/2011        | 33%                        | 38%        | 29%        |
| <b>Proportion de SPV au 31/12/2012</b> | <b>33%</b>                 | <b>38%</b> | <b>29%</b> |

# Les Sapeurs-Pompiers Volontaires

## La répartition en tranche d'âge

- ❑ La répartition des SPV par tranche d'âge montre que **23% ont moins de 25 ans**, **30% ont de 25 à 34 ans**, **26% ont de 35 à 44 ans** et **21% ont plus de 45 ans**.
- ❑ La répartition détaillée représentée pour 2012 sur le graphique suivant est exactement la même que celle de 2008.
- ❑ D'année en année, il se produit un décrochage massif d'engagement parmi les moins de 30 ans puisqu'ils ne viennent pas consolider et augmenter les tranches d'âge supérieur.



# Les SPP et SPV des Services de Santé et de Secours Médical

## L'évolution de l'effectif

- ❑ Au plan national, l'effectif SSSM est composé :
  - Pour un peu plus de la moitié d'infirmiers (49% SPV + 2% SPP) ;
  - Pour un peu moins de la moitié de médecins, pharmaciens ou vétérinaires (46% SPV + 3% SPP).
- ❑ De 2011 à 2012, **l'effectif SPP a augmenté** (+6,7% pour les médecins, pharmaciens ou vétérinaires et +0,9% pour les infirmiers). La professionnalisation se poursuit donc.
- ❑ Sur la même période, **l'effectif SPV est stable grâce à l'augmentation des infirmiers qui vient compenser la diminution des médecins, pharmaciens ou vétérinaires**. Cela confirme la tendance observée au cours des dernières années.

| Effectif pourvu<br>(sur 96SDIS)     | Total<br>SSSM | Total<br>SPP | Dont<br>médecins,<br>pharm.,<br>vétér., ... | Dont<br>infirmiers | Total<br>SPV | Dont<br>médecins,<br>pharm.,<br>vétér., ... | Dont<br>infirmiers |
|-------------------------------------|---------------|--------------|---|--------------------|--------------|---|--------------------|
| Nb au 31/12/11                      | 11 805        | 562          | 331   | 231                | 11 243       | 5 608                                       | 5 635              |
| Nb au 31/12/12                      | 11 823        | 587          | 354   | 233                | 11 236       | 5 498                                       | 5 738              |
| <b>Évolution<br/>de 2011 à 2012</b> | +17           | +24          | +22   | +2                 | -7           | -110  | +103               |
|                                     | +0,1%         | +4,3%        | +6,7%                                       | +0,9%              | -0,1%        | -2,0%                                       | +1,8%              |

# Les Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

## La projection des postes budgétés de 2012 à 2014

- ❑ Il a été vu précédemment que **l'effectif total des PATS a diminué de -0,1% entre 2011 et 2012.**
- ❑ En considérant la projection déclarée par 49 SDIS, **les postes budgétés devraient diminuer de -0,2% de 2012 à 2014.**
- ❑ Comme pour les SPP, **cette projection négative marque une rupture par rapport à celle des enquêtes précédentes.** Pour mémoire, la projection pluriannuelle dressée en 2012 prévoyait une augmentation de +0,6% sur la période 2011-2013.

| Projection des postes budgétés<br>(sur 49 SDIS) | PATS          |
|---|---------------|
| Nb au 31/12/2012                                | 5 489         |
| Nb prévu au 31/12/2013                          | 5 488         |
| Nb prévu au 31/12/2014                          | 5 479         |
| <i>Projection 2012 - 2014 (Nb)</i>              | <i>- 10</i>   |
| <i>Projection 2012 - 2014 (%)</i>               | <i>- 0,2%</i> |

# Les Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

## La projection nette de postes de 2012 à 2016

- ❑ La prévision déclarée par 44 SDIS devrait conduire à une diminution nette totale de -12 postes de PATS pour la période de 2012 à 2016.
- ❑ Sur les 44 SDIS ayant répondu à l'enquête pour la projection 2012-2016, 33 SDIS (75%) prévoient une stabilité, 4 SDIS (9%) une augmentation et 7 SDIS (16%) une réduction nette de postes.

| Évolution nette totale de postes<br>(sur 44 SDIS) | PATS        |
|---|-------------|
| Projection 2012 – 2013                            | - 1         |
| Projection 2013 – 2014                            | - 6         |
| Projection 2014 – 2015                            | - 2         |
| Projection 2015 – 2016                            | - 3         |
| <b>Projection 2012 – 2016</b>                     | <b>- 12</b> |

# Les Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

## Répartition par filière et par catégorie. Engagement PATS-SPV

- ❑ Au 31/12/2012, les PATS appartiennent pour 58% à la filière administrative, 41% à la filière technique et 1% à d'autres filières. Comparée à 5 ans auparavant, cette répartition est inchangée.
- ❑ L'effectif des PATS en 2012 est composé de 72% d'agents de catégorie C, 18% de catégorie B et 10% de catégorie A. Comparée à la situation de 2008, la répartition a peu changé : -4% pour la catégorie C, +2% pour la catégorie B et +2% pour la catégorie A.

| État au 31/12/08 | Filière admin. | Filière techn. | Autres filières | Total        | État au 31/12/12 | Filière admin. | Filière techn. | Autres filières | Total          |
|------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Cat. A           | 5,1%           | 2,9%           | 0,2%            | <b>8,2%</b>  | Cat. A           | 6,1%           | 3,6%           | 0,3%            | <b>10,0%</b> ↑ |
| Cat. B           | 8,4%           | 6,6%           | 0,4%            | <b>15,4%</b> | Cat. B           | 9,8%           | 7,7%           | 0,3%            | <b>17,7%</b> ↑ |
| Cat. C           | 45,7%          | 30,7%          | 0,0%            | <b>76,4%</b> | Cat. C           | 42,7%          | 29,5%          | 0,1%            | <b>72,3%</b> ↓ |
| Total            | <b>59,2%</b>   | <b>40,2%</b>   | <b>0,6%</b>     | 100%         | Total            | <b>58,4%</b>   | <b>40,8%</b>   | <b>0,7%</b>     | 100%           |

- ❑ À noter que, sur l'effectif total des PATS en 2012, **24% sont aussi SPV**. Ce taux est inchangé depuis son premier recensement réalisé pour l'année 2011.

# Zoom sur les personnels logés

## L'effectif concerné

- ❑ Globalement, au plan national, **1 Sapeurs-Pompiers Professionnel sur 5 est logé** (23% des Officiers, 16% des Sous-officiers et 17% des Caporaux et Sapeurs).
- ❑ **De 2011 à 2012, le nombre de SPP logés a diminué de -4%.**
- ❑ **Les effectifs de SPP logés sont très concentrés** : Ils appartiennent pour **2/5 à 3 SDIS** et pour **1/5 à 6 autres SDIS**. Le reste se répartit dans une cinquantaine de SDIS sachant qu'une trentaine de SDIS logent moins de 5 agents.

| Effectifs sur 90 SDIS (*)       | SPP logés   |                |                  |              | SPV logés    | PATS logés   | Total        |
|---------------------------------|-------------|----------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                 | Officiers   | Sous-Officiers | Caporaux Sapeurs | Total        |              |              |              |
| Nb au 31/12/11                  | 1 560       | 2 210          | 2 830            | 6 600        | 243          | 35           | 6 878        |
| Nb au 31/12/12                  | 1 526       | 2 954          | 1 878            | 6 358        | 280          | 50           | 6 688        |
| <i>Évolution 2011-2012 (Nb)</i> | <i>- 34</i> | <i>+ 744</i>   | <i>- 952</i>     | <i>- 242</i> | <i>+ 37</i>  | <i>+ 15</i>  | <i>- 190</i> |
| <i>Évolution 2011-2012 (%)</i>  | <i>- 2%</i> | <i>+ 34%</i>   | <i>- 34%</i>     | <i>- 4%</i>  | <i>+ 15%</i> | <i>+ 43%</i> | <i>- 3%</i>  |

Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2012 et 2013  
(pour les mêmes 90 SDIS ayant répondu aux deux enquêtes)

## Les dépenses de personnel

### L'évolution du montant total

- ❑ En 2012, les dépenses de personnel totalisent au plan national 3,2Md€. Elles représentent 80% des dépenses de fonctionnement des SDIS.
- ❑ **Les dépenses totales de personnel 2012 ont augmenté de +2,3% par rapport à 2011 (moins fortement que les dépenses totales de fonctionnement : +2,6%)**
- ❑ Les effectifs étant stables, l'augmentation de +2,3% s'explique par les effets du Glissement Vieillesse et Technicité et de la réforme de la filière.

#### Évolution des dépenses de personnel (Compte de gestion des SDIS) (\*)

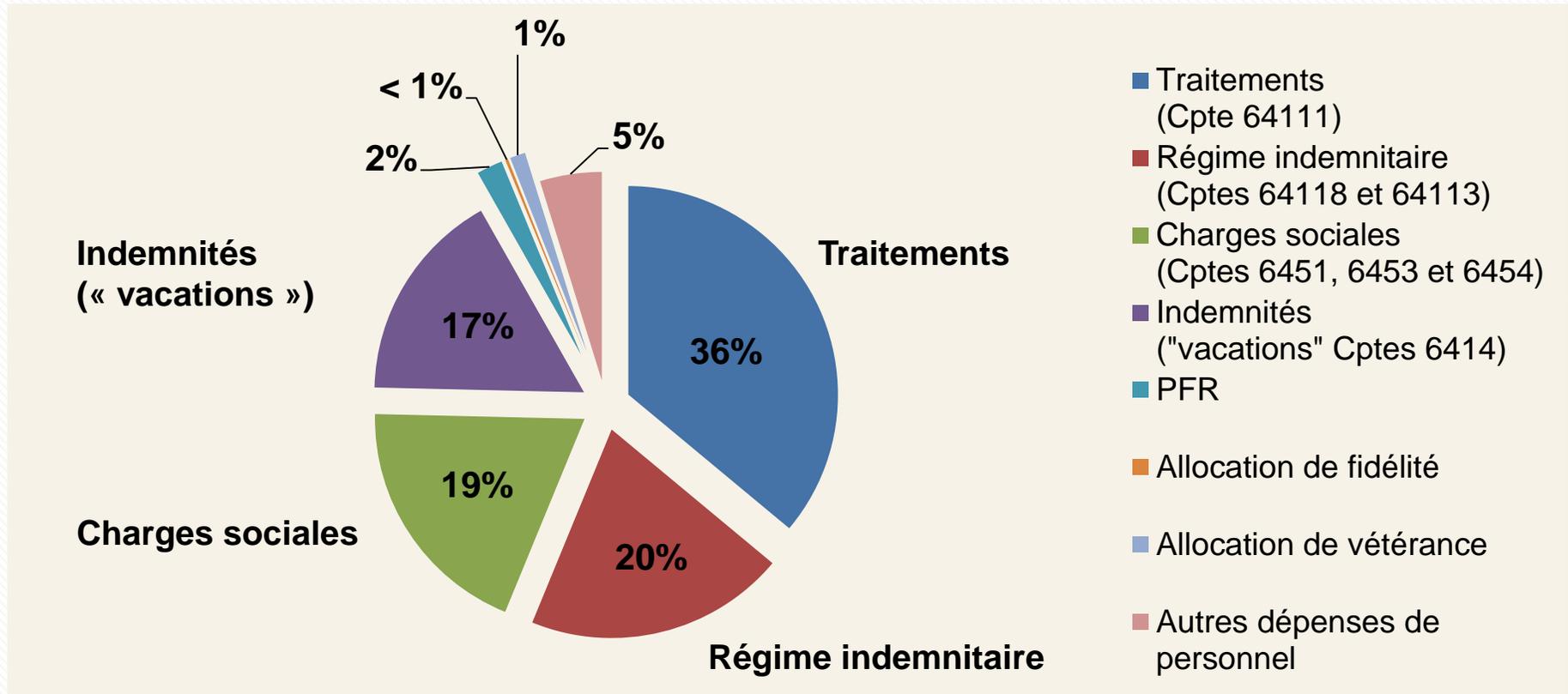
| Année (sur l'ensemble des SDIS)                     | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012          |
|---|------------|------------|------------|------------|---------------|
| <b>Dépenses totales de fonctionnement (M€)</b>      | 3 542,1 M€ | 3 686,6 M€ | 3 813,3 M€ | 3 851,8 M€ | 3 951,9 M€    |
| <i>Évolution des dépenses de fonctionnement (%)</i> |            | + 4,1%     | + 3,4%     | + 1,0%     | <b>+ 2,6%</b> |
| <b>Dépenses totales de personnel (M€)</b>           | 2 788,3 M€ | 2 929,9 M€ | 3 044,0 M€ | 3 091,2 M€ | 3 163,2 M€    |
| <i>Évolution des dépenses de personnel (%)</i>      |            | + 5,1%     | + 3,9%     | + 1,6%     | <b>+ 2,3%</b> |

(\*) Source des données : Les statistiques des SDIS, DGSCGC et DGFIP, Ed. 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

# Les dépenses de personnel

## La proportion des différentes charges

- En vision globale, la répartition des différentes charges de personnel est présentée sur le graphique suivant. Elle a peu varié par rapport à ce qu'elle était il y a 4 ans.

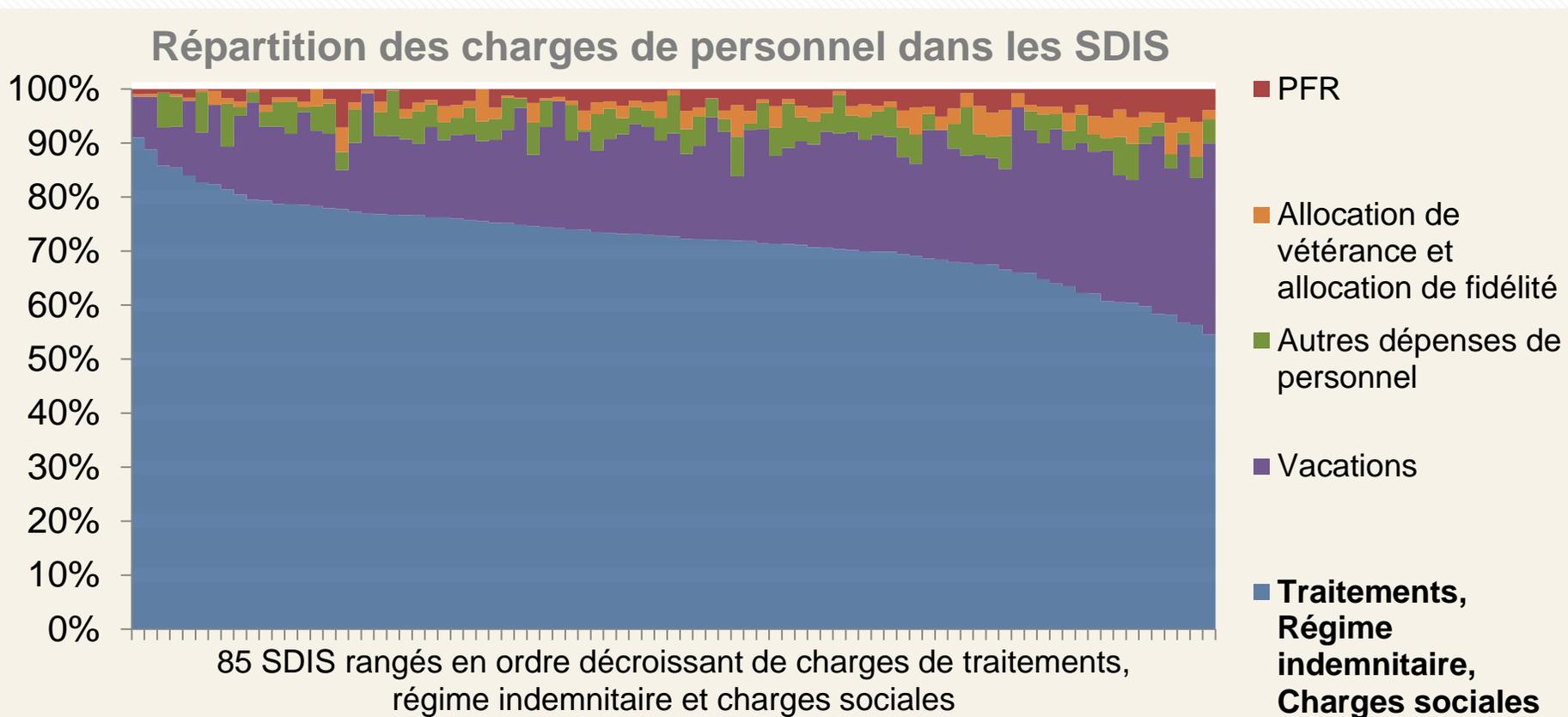


Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2013  
(D'après les Comptes Administratifs 2012 des SDIS)

# Les dépenses de personnel

## La proportion des différentes charges

- ❑ La diversité des SDIS s'exprime dans le poids de leurs différentes charges de personnel.
- ❑ Le graphique suivant fait apparaître **trois grand types de SDIS** selon que le poids de leurs charges de traitements, régime indemnitaire et charges sociales est **supérieur à 80%** (1/5 des SDIS), compris **entre 70 et 80%** (3/5 des SDIS) ou **inférieur à 70%** (1/5 des SDIS).

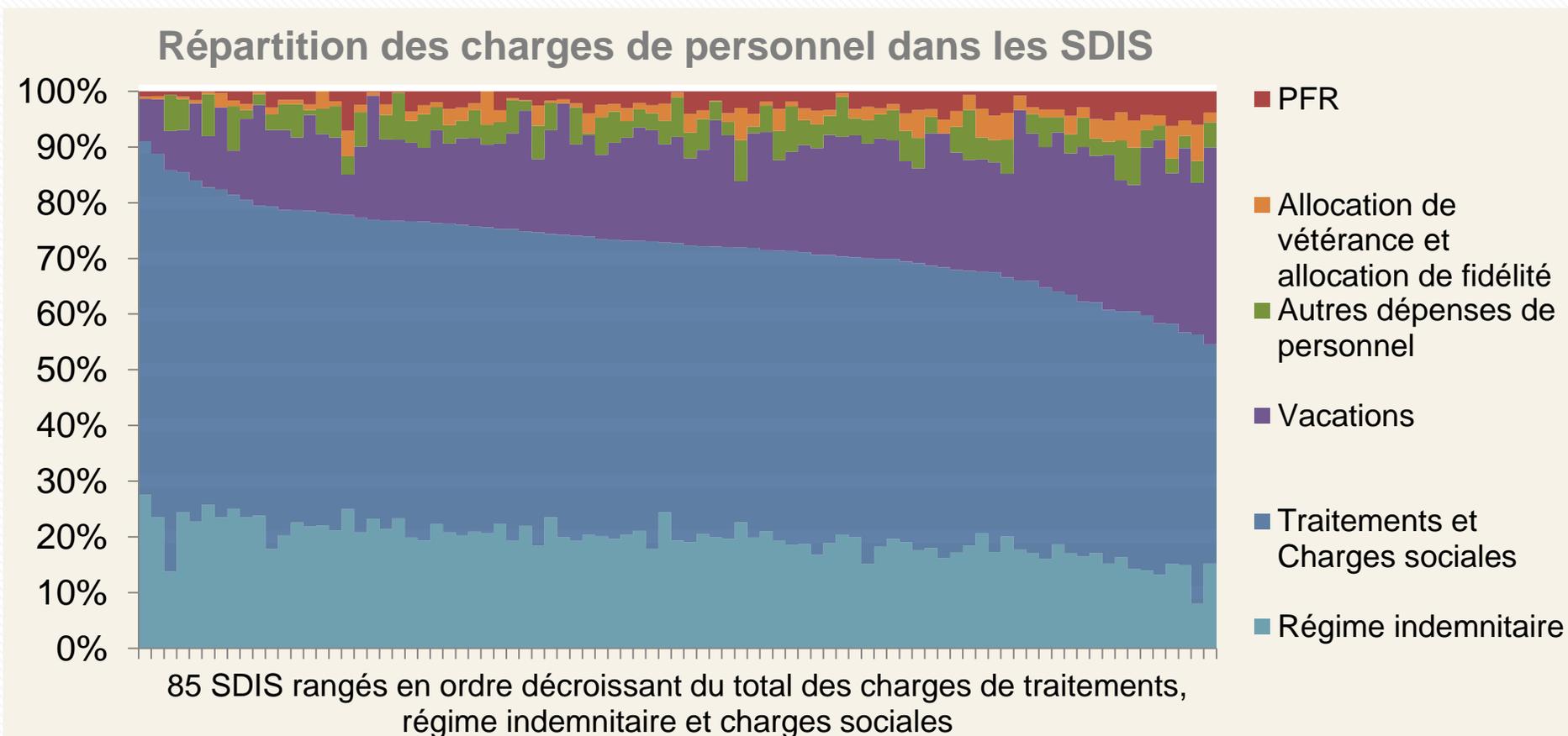


Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2013 (D'après les Comptes Administratifs 2012 des SDIS)

# Les dépenses de personnel

## La proportion des différentes charges

- ❑ Le graphique suivant est une reproduction du précédent avec, en plus, la représentation du poids du régime indemnitaire dans chaque SDIS.



# Les dépenses de personnel

## L'impact de la réforme de la filière

- ❑ Deux tiers des SDIS ont répondu à l'enquête sur l'impact de la réforme de la filière des SPP tels qu'ils le prévoient pour 2013.
- ❑ **Pour 2013, l'impact représente en moyenne 0,36% de la masse salariale prévue au budget primitif.**
- ❑ **L'impact au-delà de 2013 est estimé par très peu de SDIS. Il serait en moyenne de 0,30% de la masse salariale.**

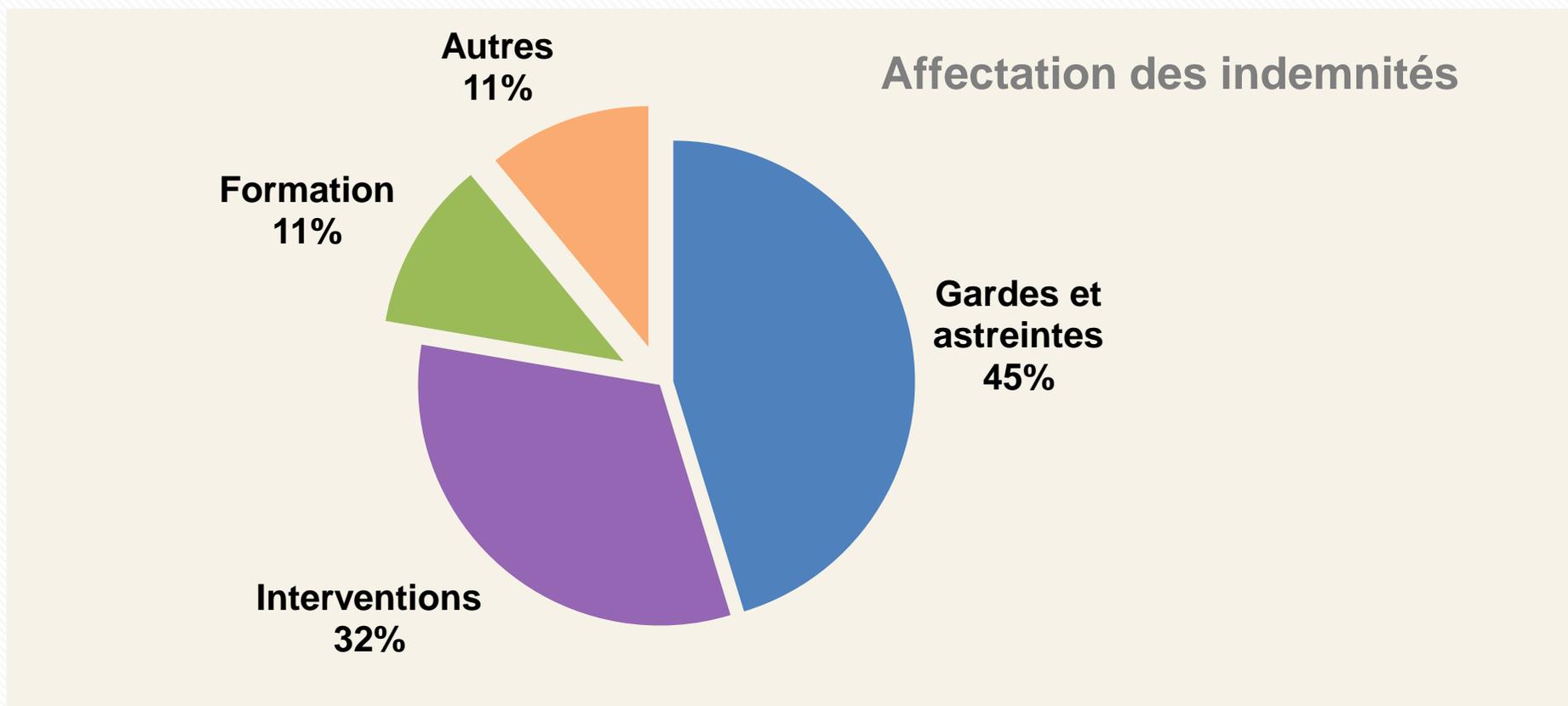
### Projection de l'impact de la filière (% de la masse salariale prévue au BP)

| Année       | Impact Moyen prévu | Minimum prévu | Maximum prévu | Nb de SDIS ayant indiqué une projection |
|-------------|--------------------|---------------|---------------|---|
| Impact 2013 | 0,36%              | 0,02%         | 1,29%         | 62 SDIS                                 |
| Impact 2014 | 0,30%              | 0,02%         | 0,85%         | 17 SDIS                                 |
| Impact 2015 | 0,29%              | 0,02%         | 0,83%         | 15 SDIS                                 |
| Impact 2016 | 0,31%              | 0,05%         | 0,82%         | 11 SDIS                                 |

# Les dépenses de personnel

## Les vacances versées aux SPV

- ❑ En vision globale, la répartition des différentes charges de vacation est peu variable d'une année à l'autre.

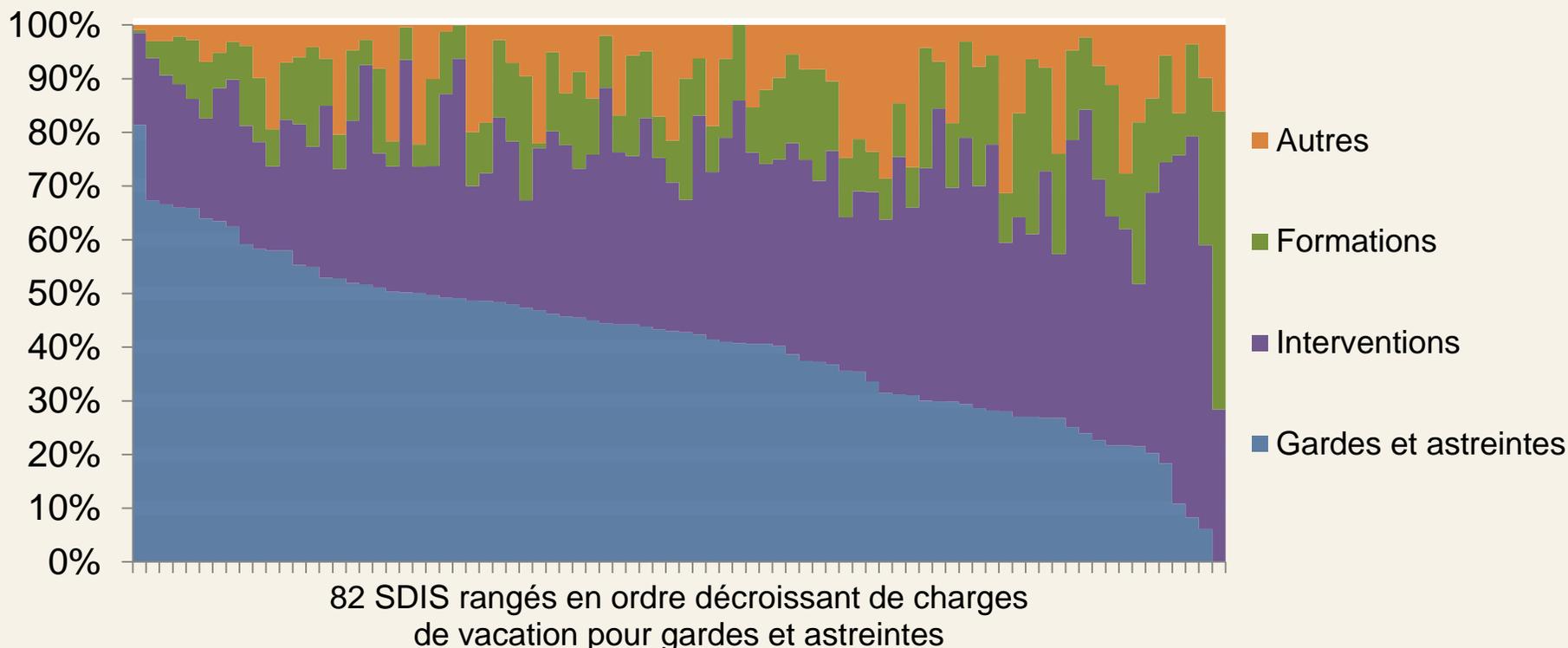


# Les dépenses de personnel

## Les vacances versées aux SPV

- ❑ La diversité des SDIS s'exprime dans le poids de leurs différentes charges de vacation.
- ❑ Alors que l'indemnisation des gardes et astreintes représente en moyenne nationale 45% du budget des vacances, il apparaît de fortes différences entre les SDIS qui y consacrent aux extrêmes de 80% (niveau élevé de gardes fortement indemnisées) à 0% (niveau élevé d'astreintes peu rémunérées) .

### Répartition des différentes charges de vacation dans les SDIS



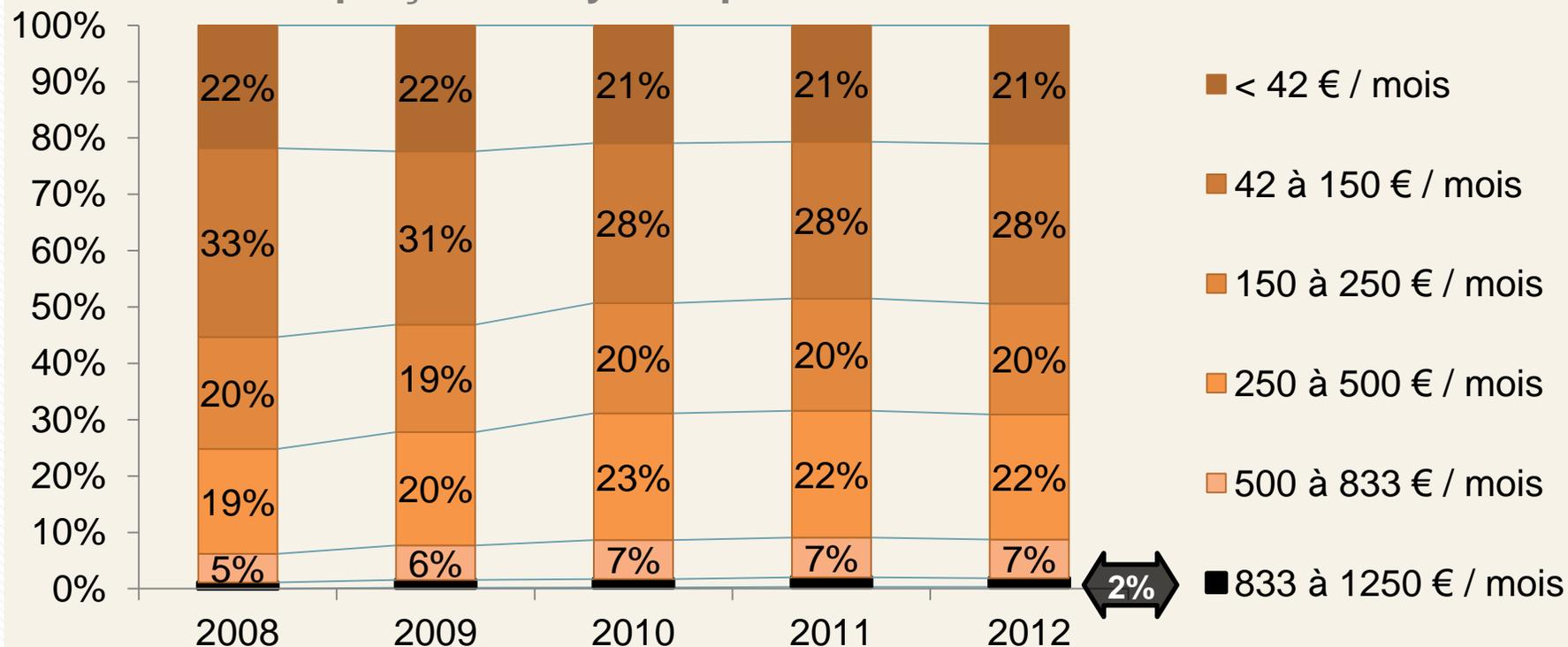
Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2013 (D'après les Comptes Administratifs 2012 des SDIS)

# Les dépenses de personnel

## Le total des vacances versées aux SPV

- ❑ Les proportions de SPP classés par tranche de montant de vacances perçues ne varient pas depuis 3 ans :
  - 70% des SPV perçoivent moins de 250 € par mois et 47% moins de 150 €.
  - 7% reçoivent entre 500 et 850 € et 2% plus de 833 € par mois.

Pourcentage de SPV par montant de vacances perçu en moyenne par mois



Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

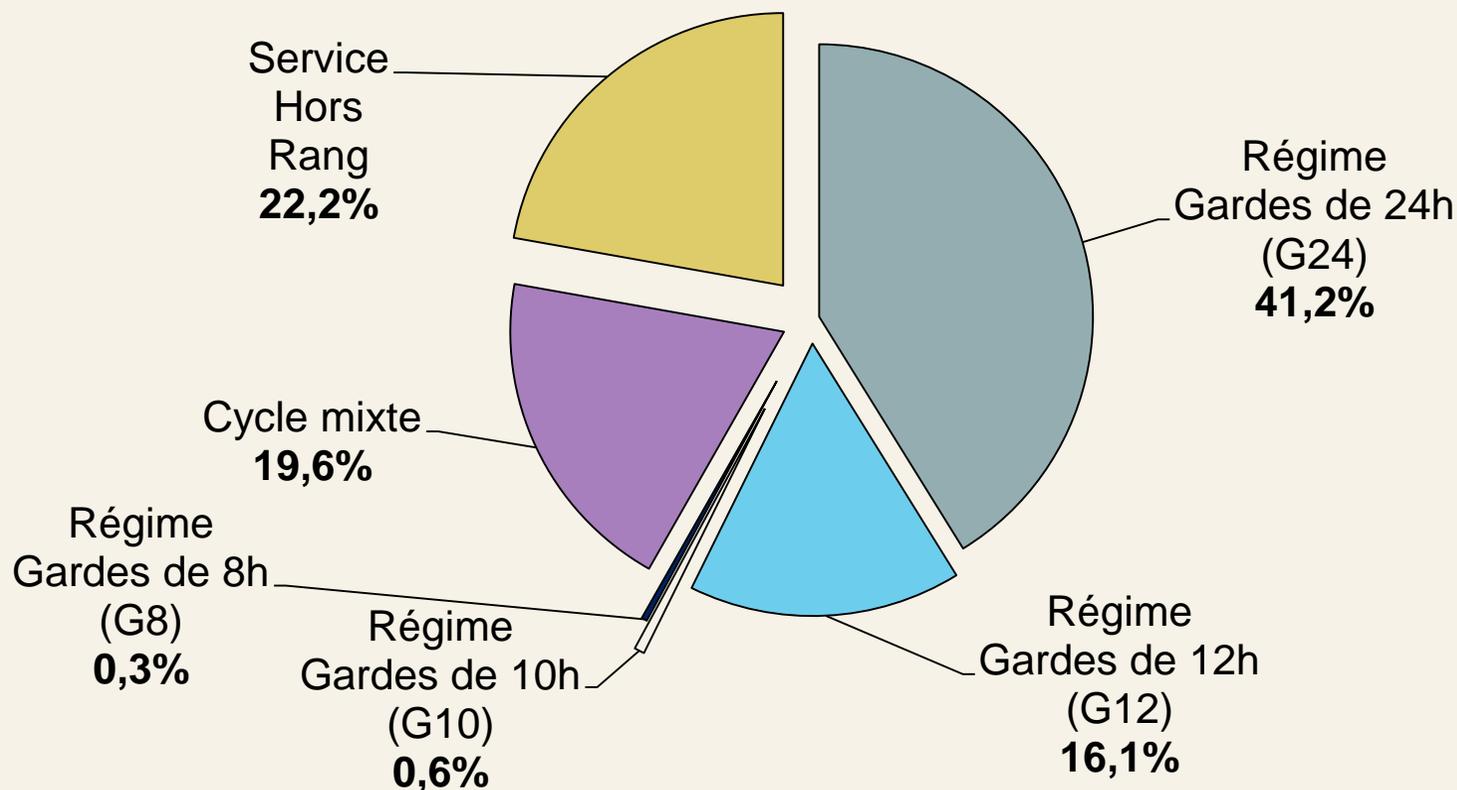
## **3<sup>ème</sup> Partie**

- Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels
  - ▶ **Quels enjeux de gouvernance pour les SDIS ?**

# Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

## La proportion des différents régimes au niveau national

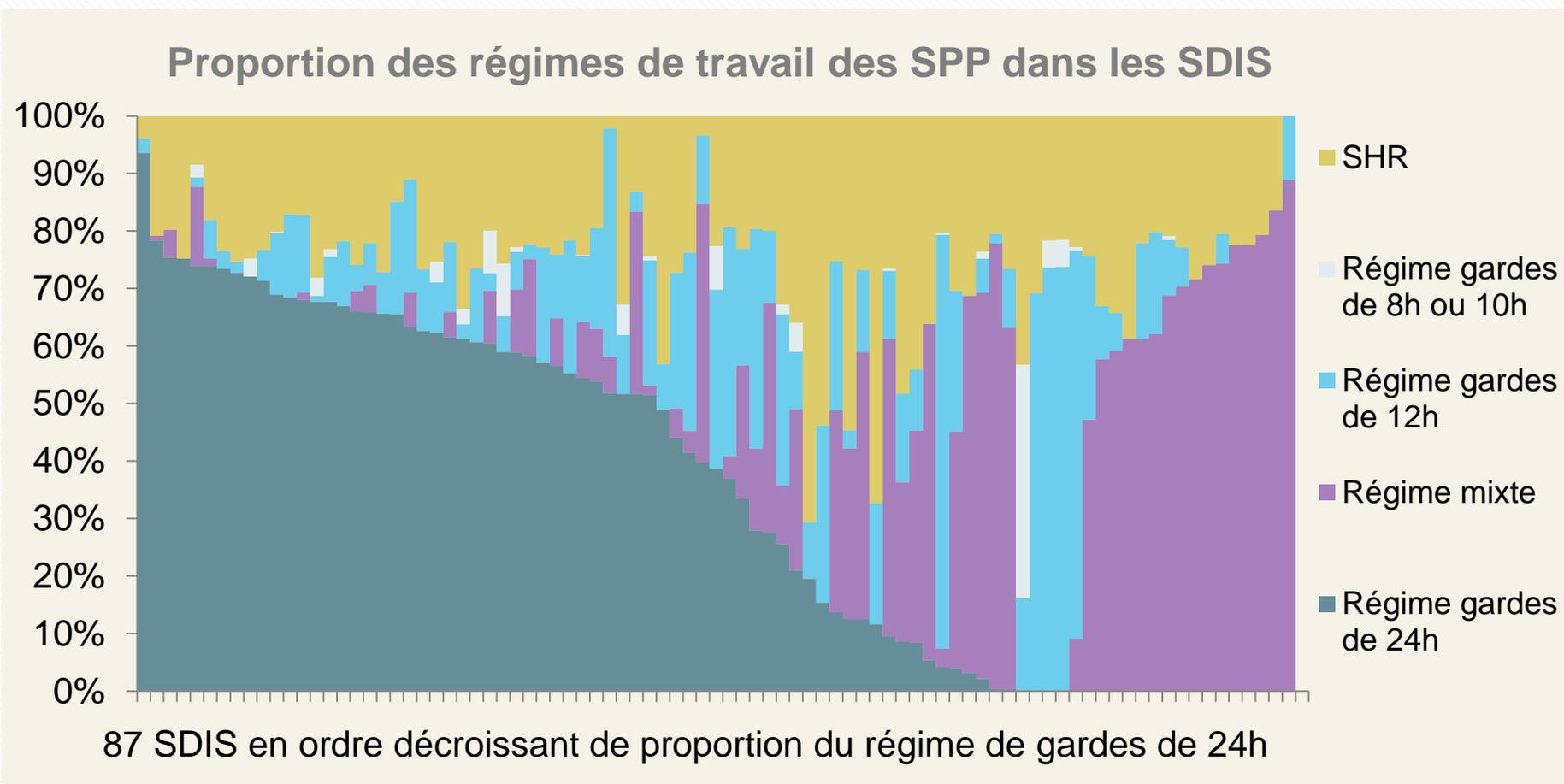
- ❑ En considérant les données communiquées par les SDIS pour 95% des SPP au niveau national, il apparaît globalement la répartition suivante des régimes de travail.
- ❑ Le régime en gardes de 24h est dominant (41% des SPP) suivi du régime en cycle mixte (20%) et de celui en gardes de 12h (16%). Les régimes en gardes de 8h ou 10h concernent moins de 1% des SPP.
- ❑ Au total, 22% des SPP sont en service hors rang.



# Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

## La proportion des différents régimes de travail dans les SDIS

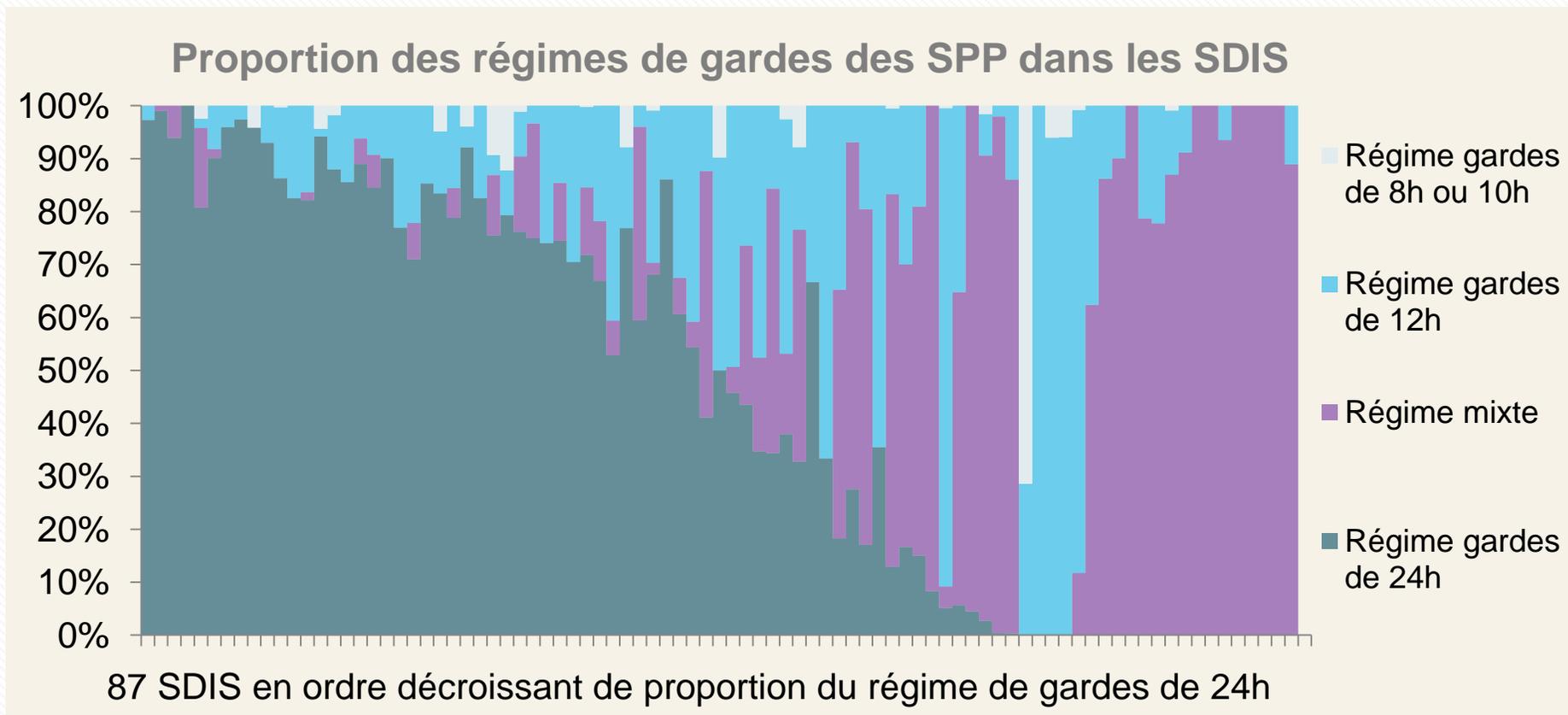
- ❑ Les différents régimes de travail des SPP existent au sein des SDIS.
- ❑ Le graphique suivant représente la proportion de SPP concernés par chaque régime de travail (au sein de chacun des 87 SDIS qui ont renseignés en détail l'enquête ADF).



# Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

## La proportion des différents régimes de gardes dans les SDIS

- En considérant la proportion des SPP répartis selon les seuls régimes de gardes (c'est-à-dire en excluant le service hors rang), il apparaît quatre types de situation dans les SDIS :
  - **Prédominance du régime en gardes de 24h (≈ 25% des SDIS)**
  - **Prédominance du régime en cycle mixte (≈ 30% des SDIS)**
  - **Prédominance du régime en gardes de 12h (≈ 10% des SDIS)**
  - **Absence de prédominance d'un des régimes (≈ 35% des SDIS)**



# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

Assemblée des  
DEPARTEMENTS  
DE FRANCE

## Rappel : Le projet de décret sur le régime de gardes en 24h

- ❑ **Septembre 2012 : Mise en demeure de la France par la Commission européenne**  
La commission européenne (saisie d'une plainte contre le régime de garde de 24 heures défini par le décret du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des SPP) a mis la France en demeure de se mettre en conformité avec la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 portant sur la santé et la sécurité au travail.
- ❑ **2013 : Élaboration d'un projet de décret relatif au temps de travail des SPP**

| Décret 2001-1382<br>(31 décembre 2001)                                  | Projet de décret  |
|---|---|
| <b>Annualisation</b>  | <b>Semestrialisation</b>  |
| Plafond : <b>2 400 h par an</b>   | Plafond : 1 128 h par semestre<br>Soit au total <b>2 256 h par an</b><br>(Limite de 48h hebdomadaires sur 47 semaines de travail) |
| <b>Possibilité de majorer le temps d'équivalence pour les SPP logés</b> | <b>Impossibilité</b> de majorer le temps d'équivalence pour les SPP logés   |

# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Rappel : Le projet de décret sur le régime de gardes en 24h

### ❑ **Quels délais d'application du nouveau décret ?**

- ▶ **1<sup>er</sup> janvier 2014** : Application du plafond semestriel de 1 128 heures pour tous les SPP
- ▶ **1<sup>er</sup> juillet 2016** : Suppression de la majoration due au logement au-delà de 2 256 h par an  
« Consciente du contexte budgétaire actuel et des impacts organisationnels qu'emportent les non conformités reconnues par la Commission européenne, **la France négocie un calendrier de mise en conformité échelonné sur trois ans.**

**Le Gouvernement est attentif à ce que la possibilité de recourir à la garde de 24 h, dans le respect des prescriptions de la directive européenne portant sur la santé et la sécurité au travail, offerte aux SDIS, puisse être maintenue.** » [Réponse publiée au JO le 03/12/2013 à la question 35 034 de M. Florent Boudié – « Influence de la directive européenne sur le temps de travail des Sapeurs-Pompiers »]

### ❑ **Deux questions en suspens ?**



#### **Validité du système d'équivalence dans le régime en cycle mixte**

- ▶ L'existence de gardes de 12h dans le régime en cycle mixte s'oppose-t-elle au système d'équivalence pour la comptabilisation des gardes de 24h dans le temps de travail ?



#### **Plafond d'heures de travail / régime indemnitaire des SPP**

- ▶ La directive européenne précise la durée maximale hebdomadaire incluant les heures supplémentaires. Dès lors, il deviendrait illégal que les agents fassent plus de 1 128 heures par semestre en contrepartie du versement d'IHTS ?

# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Influence du nouveau décret sur le total de gardes en 24h dans les SDIS

- ❑ L'objectif de l'analyse suivante est d'éclairer les débats quant aux conséquences du nouveau décret sur les gardes réalisées par les SPP en régime de 24h.
- ❑ D'abord, on rappelle que **41% des SPP sont en régime de gardes de 24h. Seuls sont directement concernés par le nouveau décret :**
  - Les SPP qui assurent plus de 94 gardes par an
  - Les SPP qui sont logés en contrepartie de gardes supplémentaires à assurer.
- ❑ Pour déterminer l'influence du nouveau décret sur le total de gardes en 24h assurées dans les SDIS, sont considérées les données fournies par 87 SDIS (Enquête ADF, 2013) :
  - L'effectif de SPP concernés.
  - Le nombre théorique de gardes de 24h attendues individuellement par an.
  - La proportion de SPP logés.
  - La contrepartie attendue en termes de gardes supplémentaires pour les SPP logés.
- ❑ En considérant que **les SPP assurent réellement 85% de l'objectif annuel de gardes** (le reste du temps de travail concerne la formation, les arrêts maladies, les accidents de travail, etc.), **le nombre total de gardes de 24h assurées réellement par les SPP logés et non logés est estimé pour chacun des 87 SDIS :**
  - Pour 2013, avant l'application du nouveau décret.
  - Pour une année pleine d'application du nouveau décret.

# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

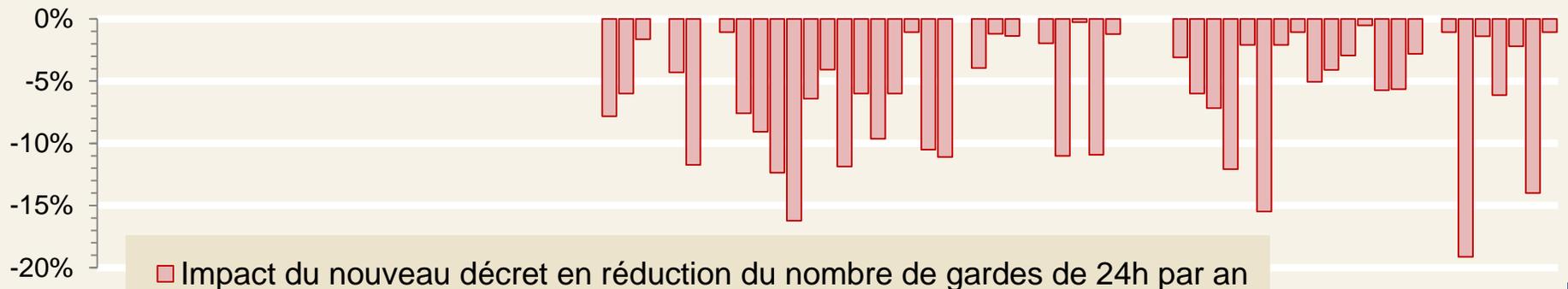
Assemblée des  
DEPARTEMENTS  
DE FRANCE

## Influence du nouveau décret sur le total de gardes en 24h dans les SDIS

- ❑ L'influence du nouveau décret concerne 49 SDIS (sur 87 ayant renseigné l'enquête).
- ❑ La réduction du nombre de gardes de 24h varie de -1% à -19% selon les SDIS.



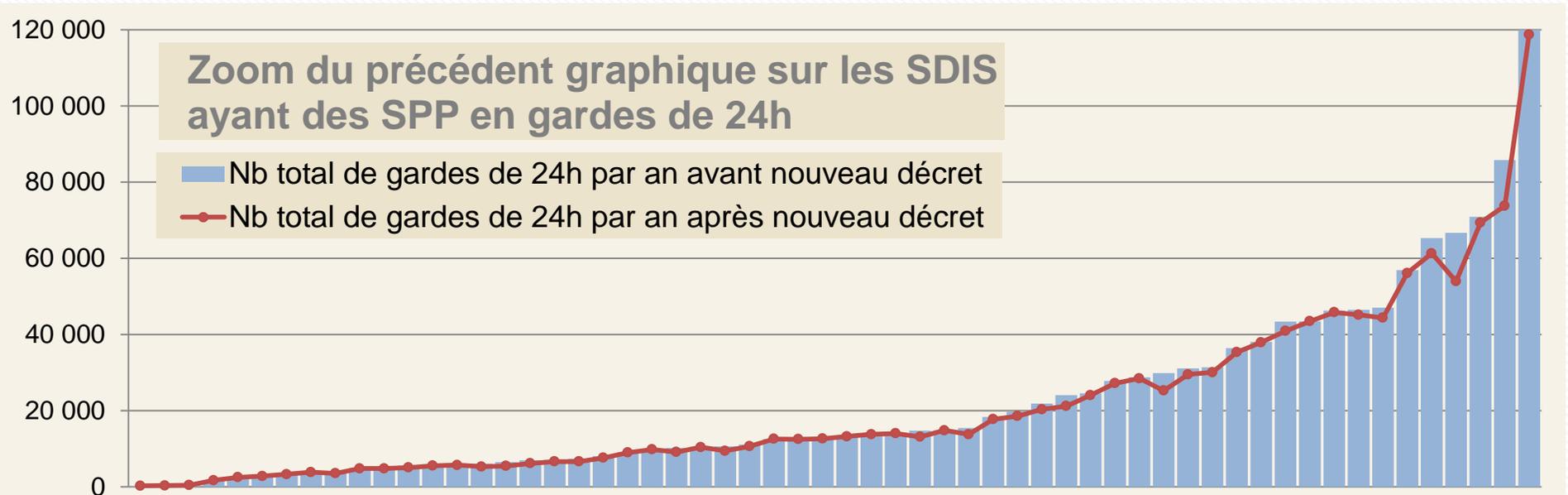
87 SDIS par ordre croissant de SPP en régime de garde de 24h



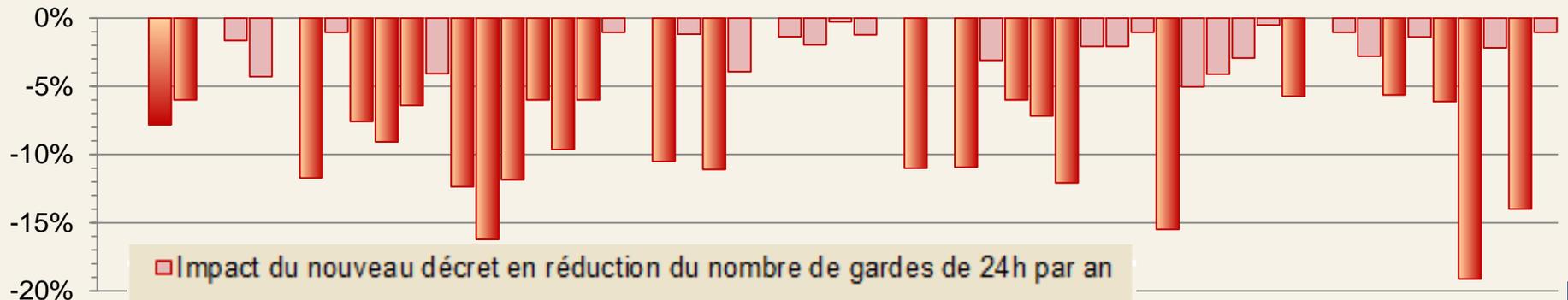
# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Influence du nouveau décret sur le total de gardes en 24h dans les SDIS

☐ La réduction du total de gardes de 24h supérieure à 5% par an concerne 25 SDIS.



58 SDIS par ordre croissant de SPP en gardes de 24h



# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Influence du nouveau décret sur le total de gardes en 24h dans les SDIS

- ▲ Le nouveau décret ne modifiera pas le potentiel opérationnel :
  - Pour les SDIS caractérisés par une prédominance de régime de gardes en 12h, en 10h, en 8h.
  - Pour ceux dont le régime de gardes en 24h prévoit 94 gardes ou moins par SPP et par an.
  - Pour ceux dont peu de SPP sont logés.
- ▲ Pour un quart des SDIS, l'impact du nouveau décret va consister en une réduction de moins de 5% du total des gardes de 24h assurées par les SPP logés et non logés.
- ▼ Pour un quart des SDIS, le nouveau décret quand il sera appliqué dans son intégralité (2 256 gardes de 24h par an et par SPP non logé ou logé) va impliquer une réduction de plus de 5% et jusqu'à 19% au maximum du nombre total de gardes de 24h. Cela concerne les SDIS :
  - qui ont fixé un nombre de gardes à assurer supérieur à 94 par an et par SPP.
  - qui ont un nombre important de SPP logés.

Sont concernés : aussi bien des SDIS ayant de faibles ou forts effectifs de SPP.



Pour les SDIS mettant en œuvre un cycle mixte, au-delà de la question de la validité du système d'équivalence, il est difficile d'estimer l'impact du nouveau décret compte tenu des données disponibles et de la diversité des situations.

# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Quelles marges de manœuvre pour la gouvernance des SDIS ?

- ❑ Avec la mise en demeure de la France par la Commission européenne en 2012, le projet de décret sur le temps de travail des SPP amène des interrogations au sein des SDIS.
- ❑ Sans présager de l'avenir du régime de gardes en 24h des SPP et sans présager d'un encadrement réglementaire plus strict de l'activité des SPV, c'est un nouveau défi auquel sont confrontés les SDIS.
- ❑ La problématique peut se résumer ainsi :  
Comment assurer la couverture opérationnelle...
  - ... alors que le temps individuel de présence des SPP en garde diminue ?
  - ... alors que les contraintes budgétaires limitent les possibilités de compensation par des recrutements supplémentaires ?
  - ... alors que la sollicitation individuelle des SPV est déjà élevée ?
- ❑ Ce nouveau défi pour les SDIS peut-il se résumer simplement à un questionnement sur les moyens financiers à mobiliser pour des recrutement de SPP ?

# L'évolution du cadre réglementaire sur le temps de travail des SPP

## Quelles marges de manœuvre pour la gouvernance des SDIS ?

- ❑ Sans exclure ce questionnement sur les moyens financiers et les réponses qui peuvent être apportées par la gouvernance dans le cadre de la négociation avec les partenaires sociaux, la réduction du temps de présence individuelle des SPP et la (sur)sollicitation individuelle des SPV interroge les SDIS quant à la structuration de la couverture opérationnelle dans le temps et dans l'espace.
- ❑ L'analyse approfondie, localement, ne montre-t-elle pas qu'il existe des marges de manœuvre en termes d'optimisation / rationalisation de la couverture opérationnelle ?
  - ▲ Recentrage des missions sur le cœur de métier des SDIS.
  - ▲ Encadrement du format des départs-types et des effectifs mobilisés.
  - ▲ Adaptation des niveaux de garde / astreinte à la sollicitation opérationnelle Jour / Nuit, Jour ouvré / Jour non ouvré, Haute saison / Basse saison... tout en prévoyant le dimensionnement nécessaire pour couvrir l'aléa.
  - ▲ Complémentarité accrue de la garde (surtout SPP) et de l'astreinte (surtout SPV).
  - ▲ Encadrement des niveaux de gardes non pas à un niveau plancher autorisant un sureffectif mais à un niveau déterminé (plafond = plancher).
  - ▲ Mutualisation de la garde / astreinte par bassin de risques, notamment dans les agglomérations, mais pas seulement.
  - ▲ Prévention pour réduire l'absentéisme, notamment lié à l'accidentologie sportive.

 Selon les SDIS, certaines de ces marges de manœuvre peuvent être activées si elles ne l'ont pas été. Encore faudrait-il clarifier / adapter des éléments de doctrine qui sont en opposition à la rationalisation (départs-types, classification en CSP, CS, CPI) !!

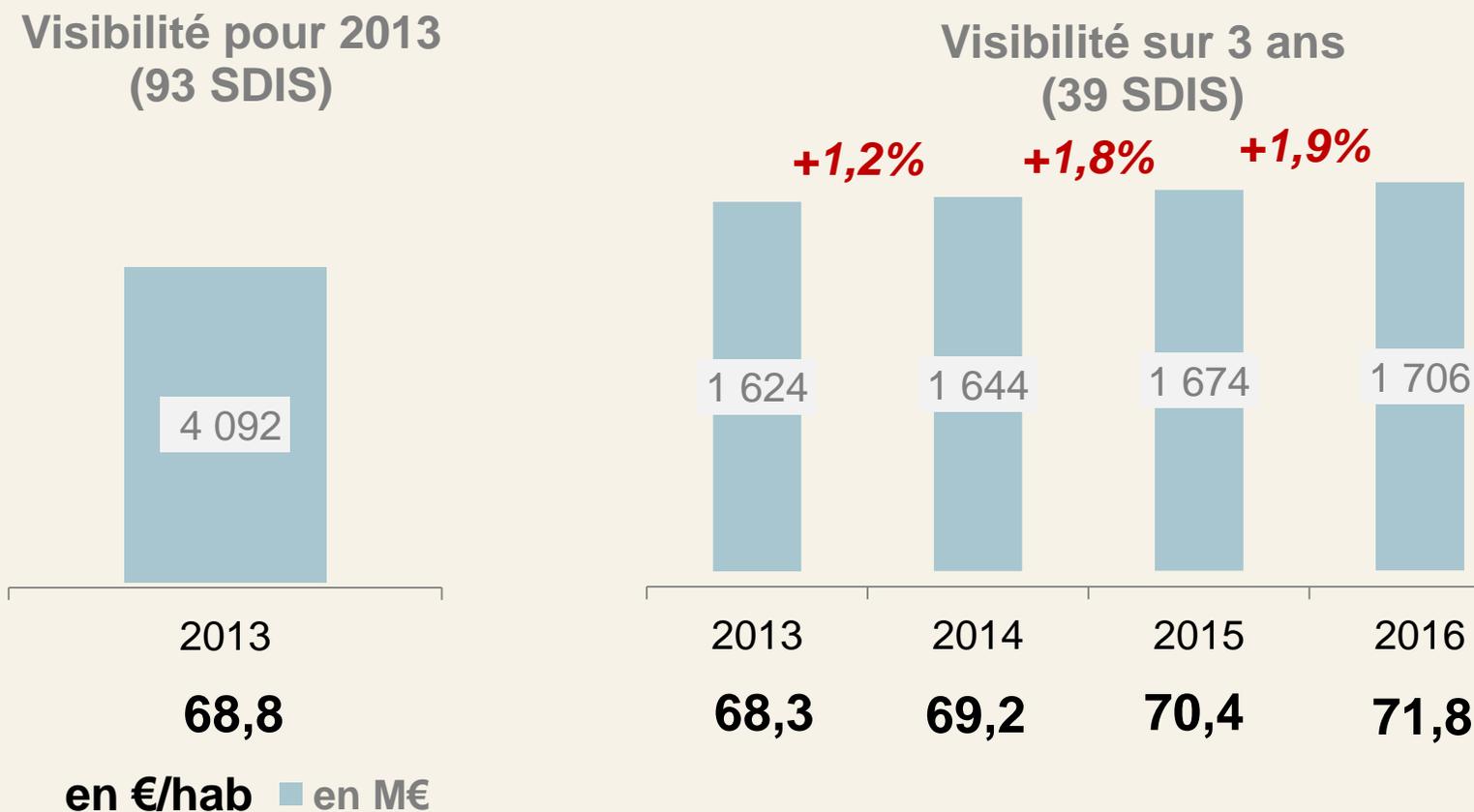
## **4<sup>ème</sup> Partie**

- **La prévision financière**

- ▶ **Quels enjeux sur les budgets de fonctionnement ?**
- ▶ **Quels enjeux sur les budgets d'investissement ?**

## Le total des dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et provisions)

- ❑ Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2013 (pour 93 SDIS) représentent un **coût de 68,8 € par habitant** (contre 67,2 € au BP 2012).
- ❑ Les dépenses réelles de fonctionnement, d'après les 39 SDIS ayant déclaré une visibilité à 3 ans augmenteraient successivement, en moyenne, de **+1,2%**, **+1,8%** et **+1,9%** par an. Le coût par habitant passerait à **71,8 € par habitant en 2016**.

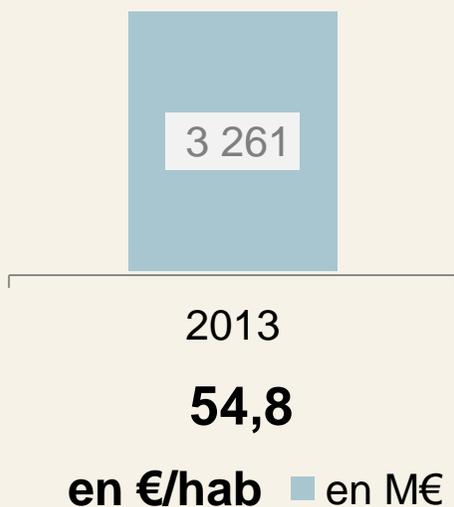


## Les dépenses de fonctionnement

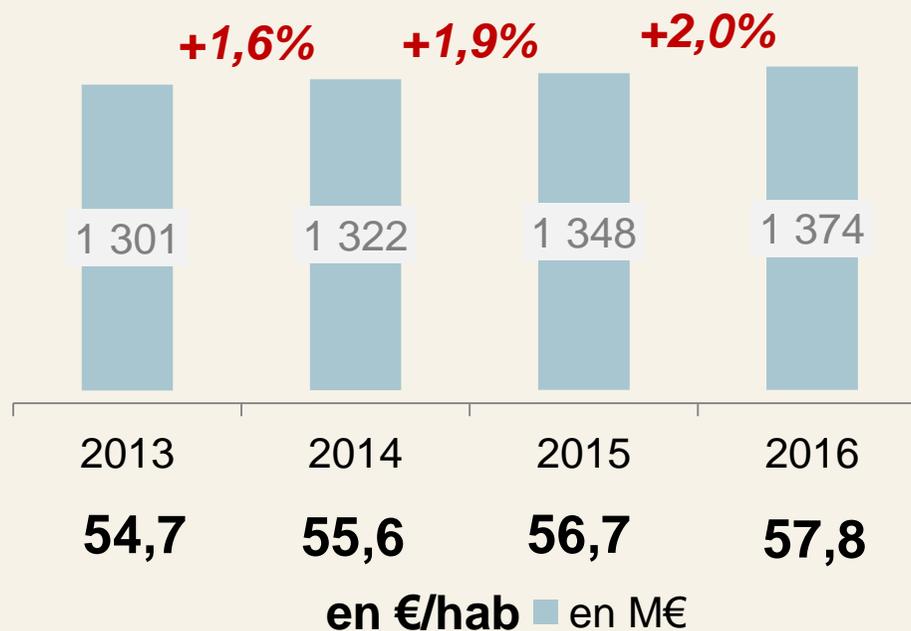
### Dépenses de personnel - Compte 012

- ❑ Les dépenses de personnel (BP 2013 sur 93 SDIS) représentent **80% des dépenses réelles de fonctionnement**. Elles correspondent à un coût de **54,8 € par habitant (contre 53,0 € au BP 2012)**.
- ❑ La maîtrise des dépenses de personnel devrait se poursuivre avec une croissance successivement de **+1,6%**, **+1,9%** et **+2,0%** par an sur 3 ans. Ces dépenses devraient représenter **57,8 € par habitant en 2016** (prévision sur 39 SDIS ayant fourni une prospective sur 3 ans).

Visibilité pour 2013  
(93 SDIS)



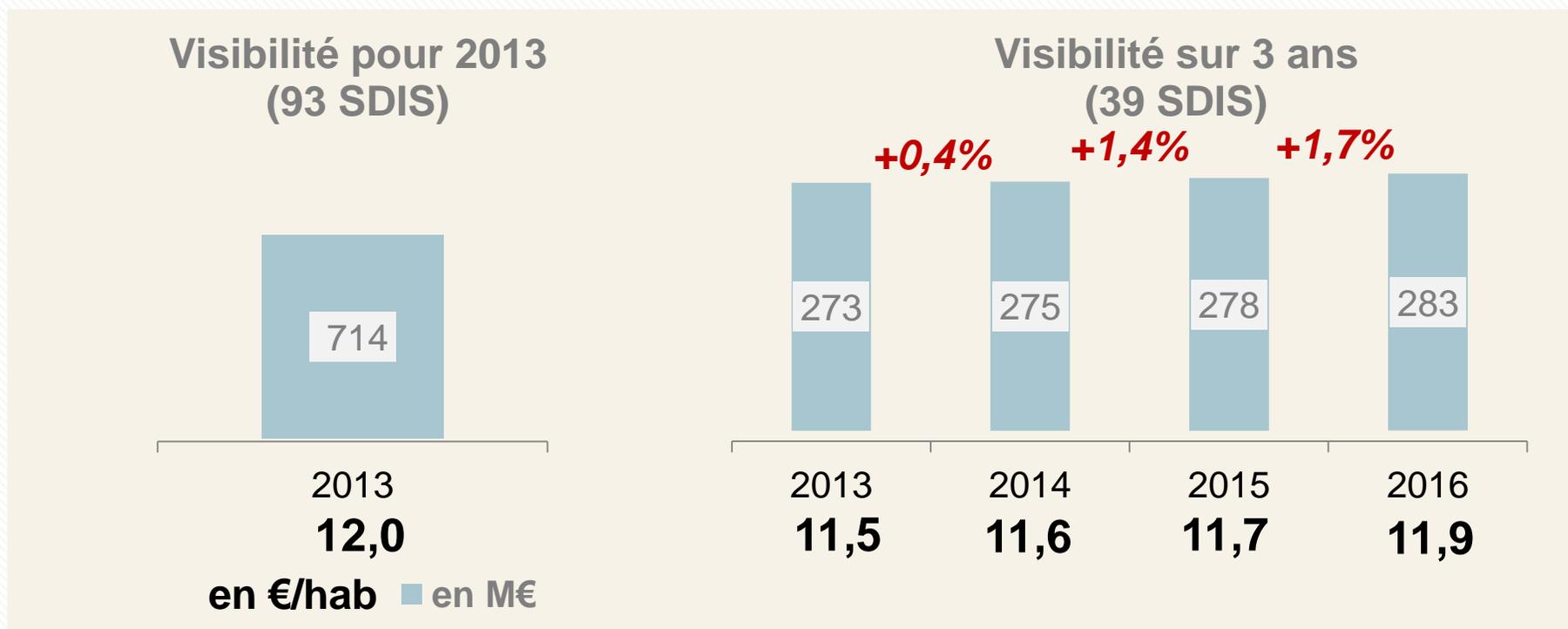
Visibilité sur 3 ans  
(39 SDIS)



## Les dépenses de fonctionnement

### Dépenses de gestion courante - Compte 011

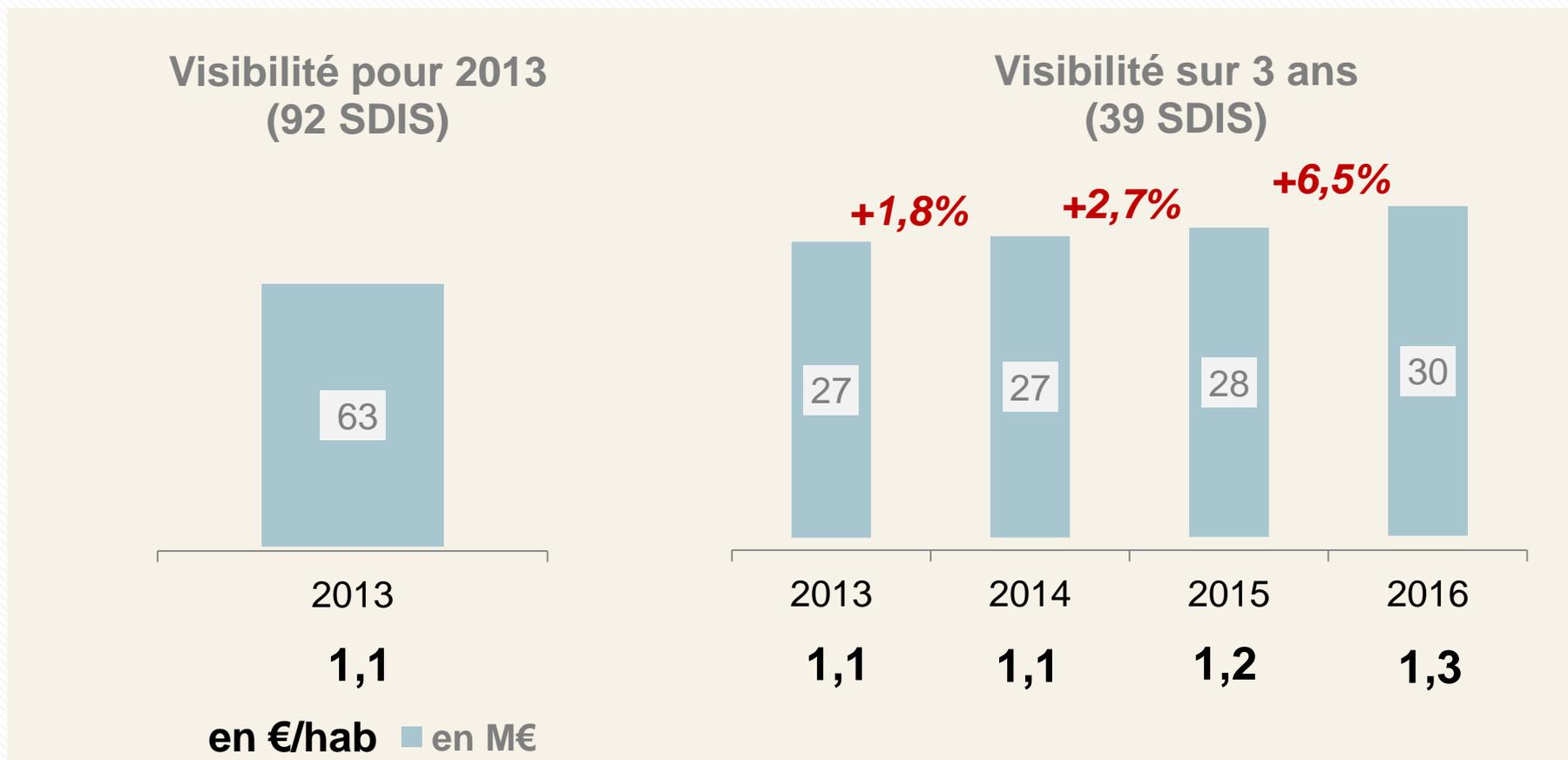
- ❑ Les dépenses de gestion courante inscrites au BP 2013 (sur 93 SDIS) représentent **18% des dépenses réelles de fonctionnement**. Elles correspondent à un coût de 12,0 € par habitant (contre 11,9 € au BP 2012).
- ❑ La maîtrise de ces dépenses devrait se poursuivre puisque la croissance annuelle prévue est de **+0,4%, +1,4% et +1,7% successivement sur 3 ans**. Elles devraient être de 11,9 € par habitant en 2016.
- ❑ Cette croissance est moins infléchie qu'elle n'était prévue dans la projection dressée en 2012 (également sur 3 ans) qui prévoyait +0,4% à +0,7% par an.



# Les dépenses de fonctionnement

## Intérêts de la dette - Compte 66

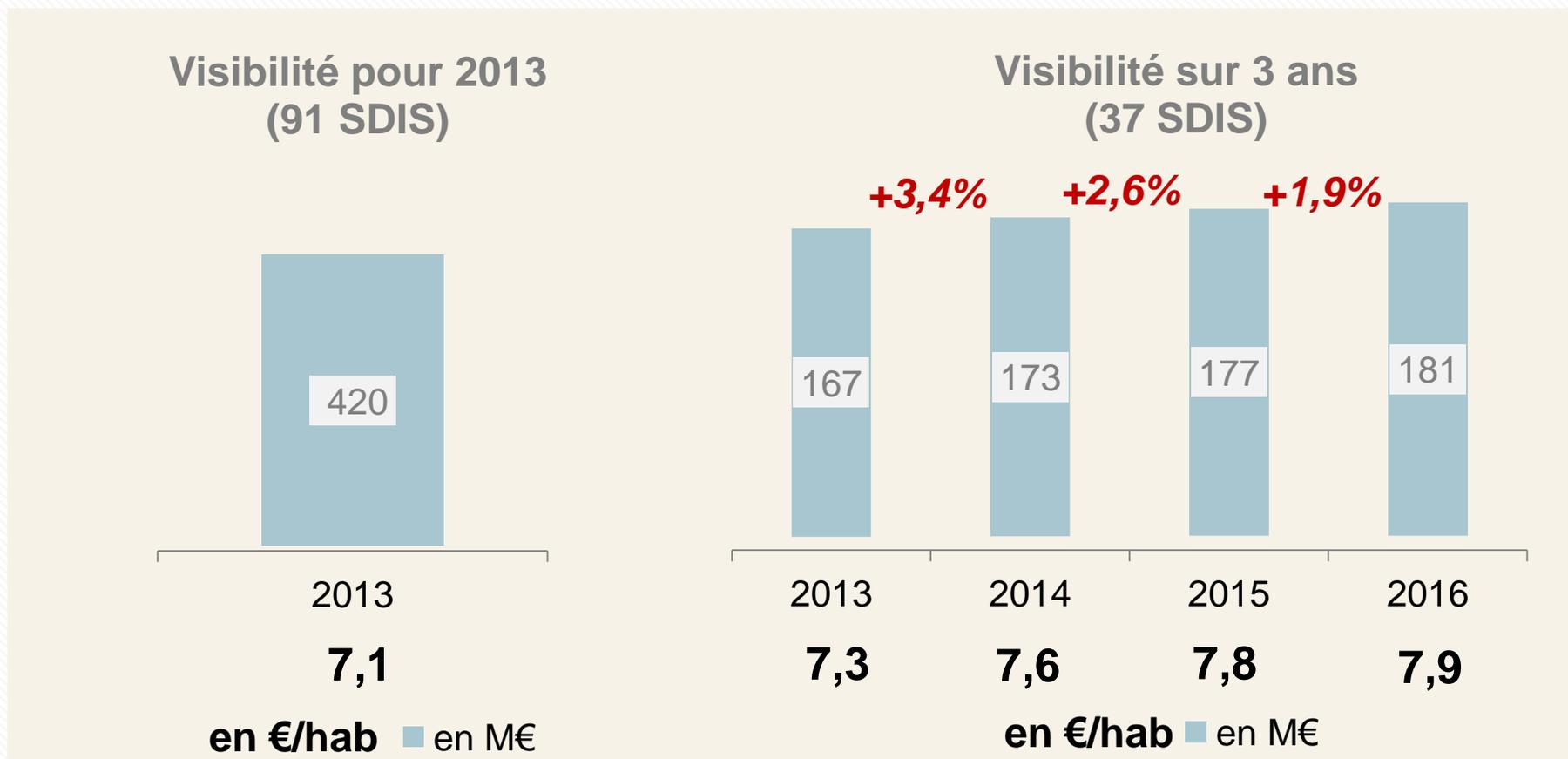
- ❑ Les charges financières (BP 2013 sur 92 SDIS) représentent globalement **1,1 € par habitant**.
- ❑ Elles sont **stables depuis 2010** alors que les prévisions dressées antérieurement prévoyaient des taux de croissance de +15% à +21% par an.
- ❑ Leur projection sur les 3 prochaines années serait de **+1,8% (2014)**, **+2,7% (2015)** et **+6,5% (2016)**. Cela est plus faible que prévu dans les précédentes prévisions.



# Les dépenses de fonctionnement

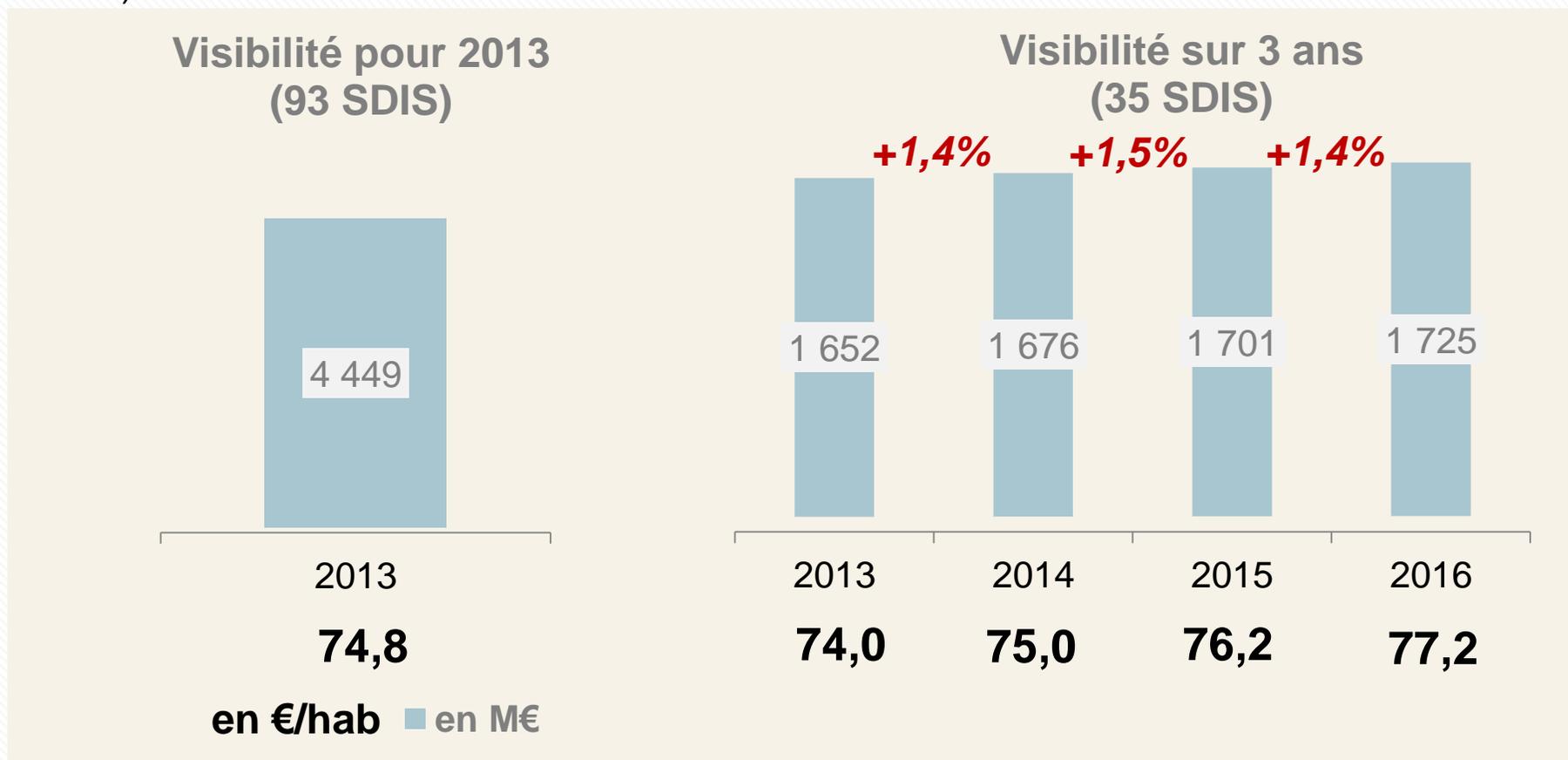
## Dotation aux amortissements - Compte 68

- ❑ La dotation aux amortissements (BP 2013 sur 91 SDIS) représente **7,1 € par habitant**.
- ❑ Sa croissance s'infléchit par rapport à ce qu'elle a été dans le passé puisque les SDIS prévoient +3,4% (2014), +2,6% (2015) et +1,9% (2016).
- ❑ La dotation aux amortissement devrait correspondre à **7,9 € par habitant en 2016**.



## Le total des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de résultat)

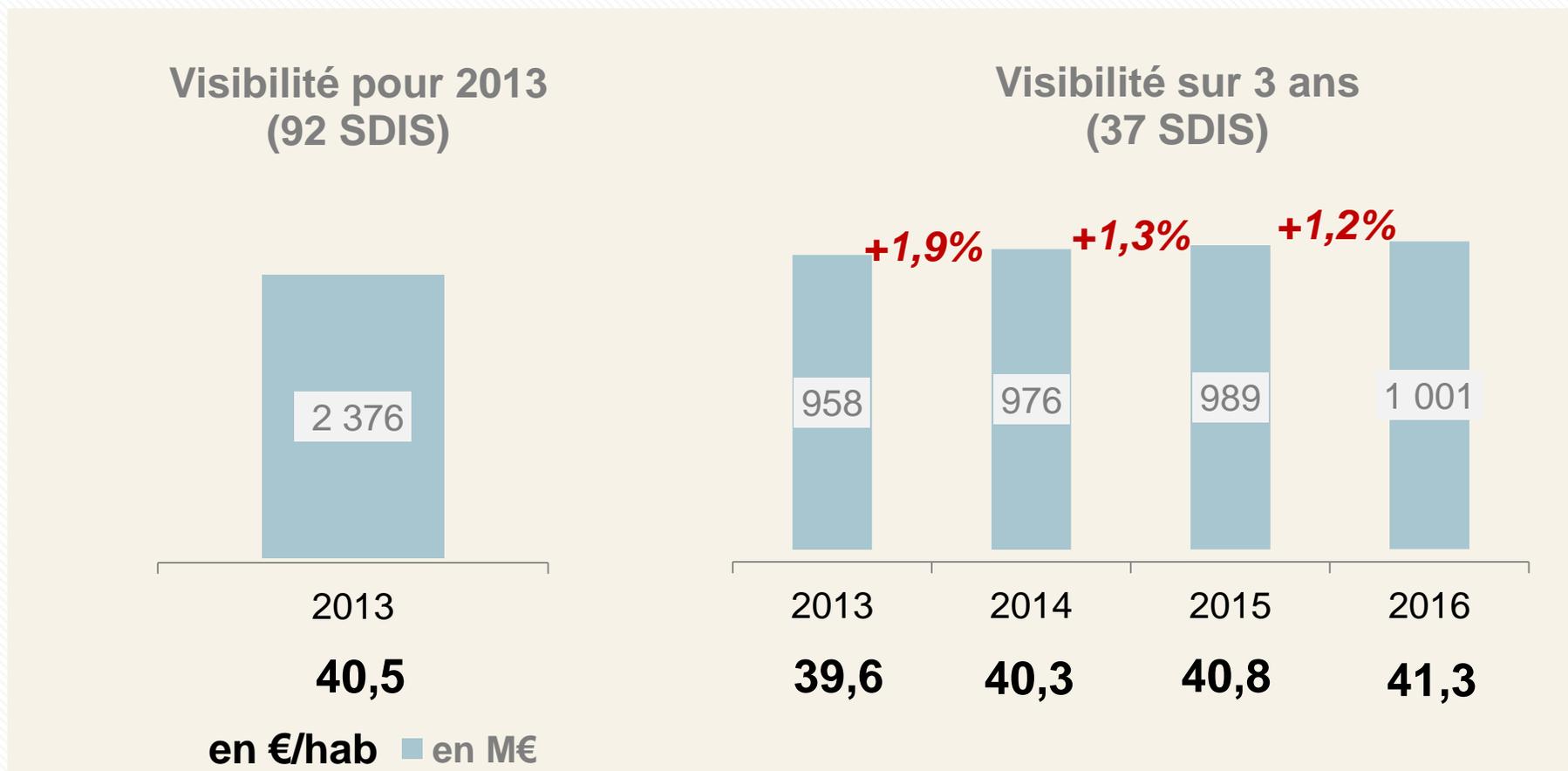
- ❑ En considérant les données prévisionnelles de 35 SDIS, les recettes réelles de fonctionnement devraient croître de +1,4 à +1,5% par an au cours des trois années de 2014 à 2016. Elles devraient atteindre 77,2 € par habitant en 2016.
- ❑ Cette croissance est nettement inférieure à la projection dressée en 2012 (également sur 3 ans).



# Les recettes de fonctionnement

## Participation des Départements

- ❑ **54% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS proviennent des Départements.**
- ❑ Leur contribution au BP 2013 représente **40,5 € par habitant**. Elle était de 38,7€ au BP 2011 et 39,8 € au BP 2012.
- ❑ La projection prévoit une augmentation de **+1,9% (2014)**, **+1,3% (2015)** et **+1,2% (2016)**. La participation des Départements atteindrait en moyenne **41,3 € par habitant en 2016**.



# Les recettes de fonctionnement

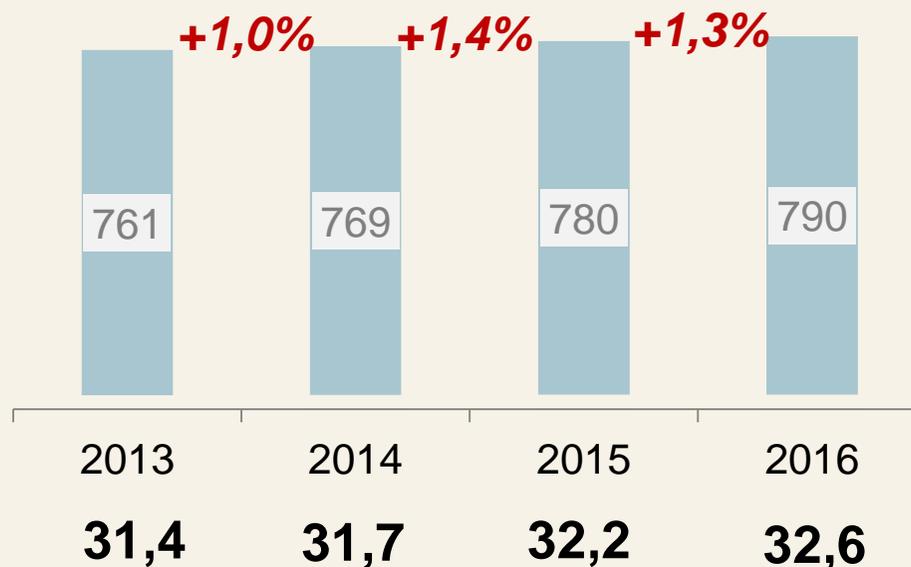
## Participation des Communes et EPCI

- ❑ 41% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS proviennent de la contribution des communes et EPCI. Cette participation correspond à **30,8 € par habitant**.
- ❑ En considérant la prévision sur 3 ans dressée par 37 SDIS, la progression devrait être successivement, en moyenne, de **+1,0% (2014)**, **+1,4% (2015)** et **+1,3% (2016)**. La participation des Communes et EPCI devrait être de **32,6 € par habitant en 2016**.

Visibilité pour 2013  
(92 SDIS)



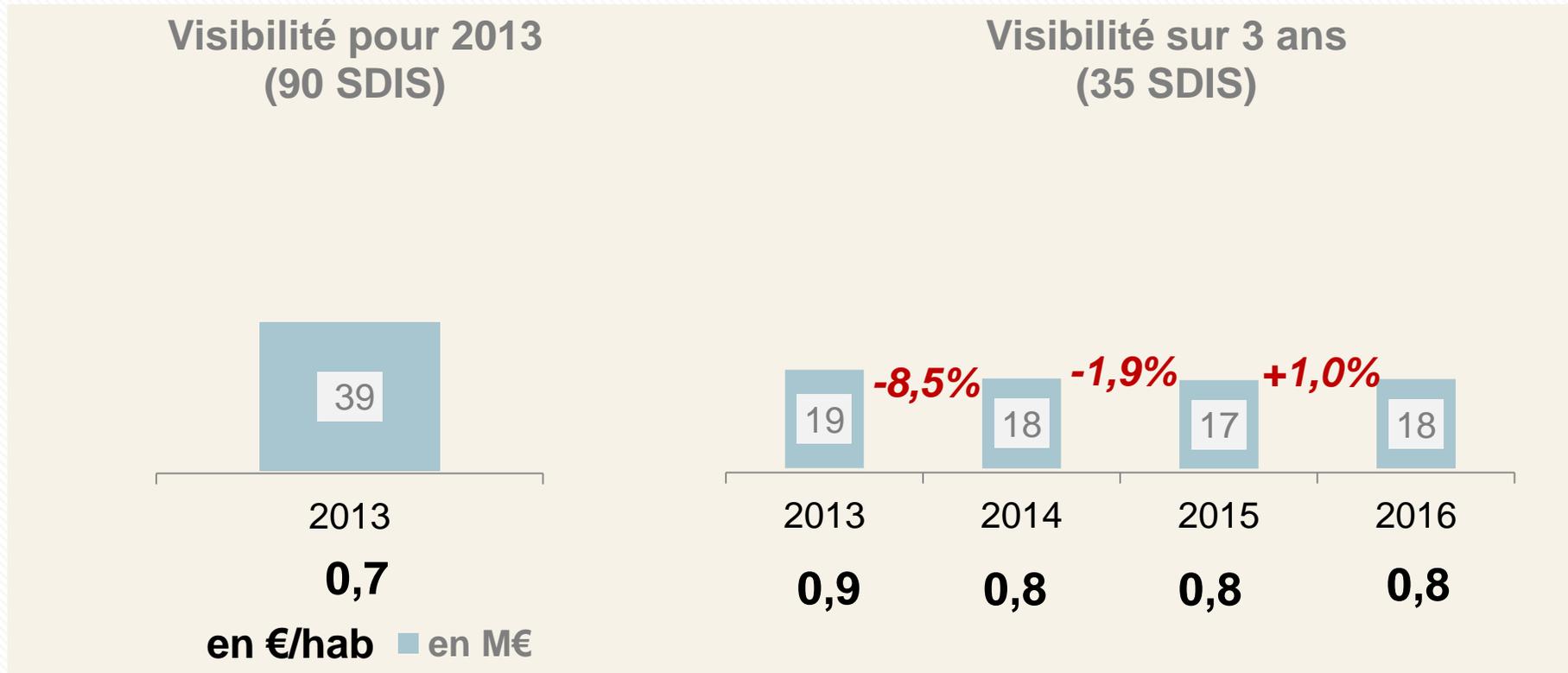
Visibilité sur 3 ans  
(37 SDIS)



## Les autres recettes de fonctionnement

### Zoom sur les relations avec les partenaires de la Santé

- ❑ Les recettes venant des hôpitaux et ARS représentent **0,9%** des recettes réelles de fonctionnement des **SDIS**. Elles totalisent 39 M€ (BP 2013 sur 90 SDIS) ce qui correspond à **0,7 € par habitant** (sans variation par rapport à 2012).
- ❑ En considérant la **projection sur 3 ans** de 37 SDIS, il apparaît que les recettes devraient être marquées par une baisse en 2014 puis une **stabilisation à 0,8 € par habitant**.



## Les autres recettes de fonctionnement

### Zoom sur les relations avec les partenaires de la Santé

- ❑ Les sommes perçues pour **carences** représentent **60% des recettes venant des hôpitaux et ARS** (données 2012 sur 63 SDIS).
- ❑ **72% des carences constatées par les SDIS sont payées aux SDIS et donc 28% ne le sont pas (données 2012 de 83 SDIS).**
  
- ❑ Les sommes perçues au titre de l'**appui logistique** représentent **33% des recettes venant des hôpitaux et de l'ARS.**
- ❑ 57% des SDIS ont une convention d'appui logistique au SMUR.
- ❑ L'élaboration de la convention d'appui a fait l'objet d'un **appel d'offre dans seulement deux cas.**
  
- ❑ Les autres montants perçus représentent 7% des recettes.

### ❑ Les recettes provenant des sociétés autoroutières

- Au plan national, les recettes attendues des sociétés autoroutières sont de 4,6M€ (BP 2013).
- 68 SDIS sont concernés.
- Les prévisions sur 3 ans sont stables (+0,7%).
- 16 066 interventions ont été assurées par les SDIS en 2012 et les recettes générées sont de 4,377M€, soit un montant unitaire en moyenne de 272 € par intervention.
- À noter que le sénateur Didier Guillaume (PCG Drôme - Vice-Président du Sénat) a posé une question parlementaire en date du 2 juin 2011 sur le remboursement des frais de secours engagés par les SDIS et non pris en compte sur les aires de services des réseaux concédés. Jusqu'à présent, aucune réponse n'a été apportée.

### ❑ Les recettes provenant des aéroports

- Au total, les recettes attendues sont de 3,9M€ (BP 2013).
- 6 SDIS sont concernés.
- Ces recettes sont stables (3,7M€ en 2010).

## Les autres recettes de fonctionnement

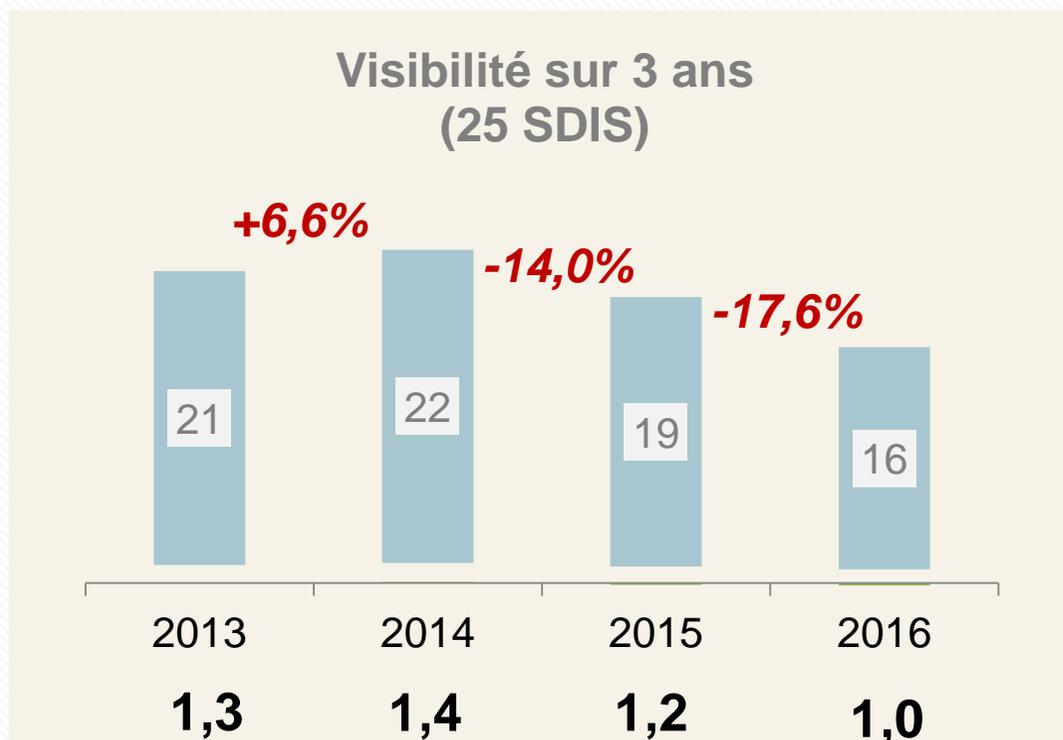
### Zoom sur les recettes venant de la facturation de certaines interventions

- ❑ Le recentrage des SDIS sur leur cœur de métier les conduit progressivement à rendre payantes certaines interventions qui n'entrent pas dans le cadre de missions d'urgence.
- ❑ Les recettes provenant de la **facturation de telles interventions sont au total de 15,8M€** (BP 2013 sur 86 SDIS).
- ❑ D'après les projections sur 3 ans indiquées par 28 SDIS, elles devraient **progresser de +9% en 2014 puis rester stables.**

# Les recettes de fonctionnement

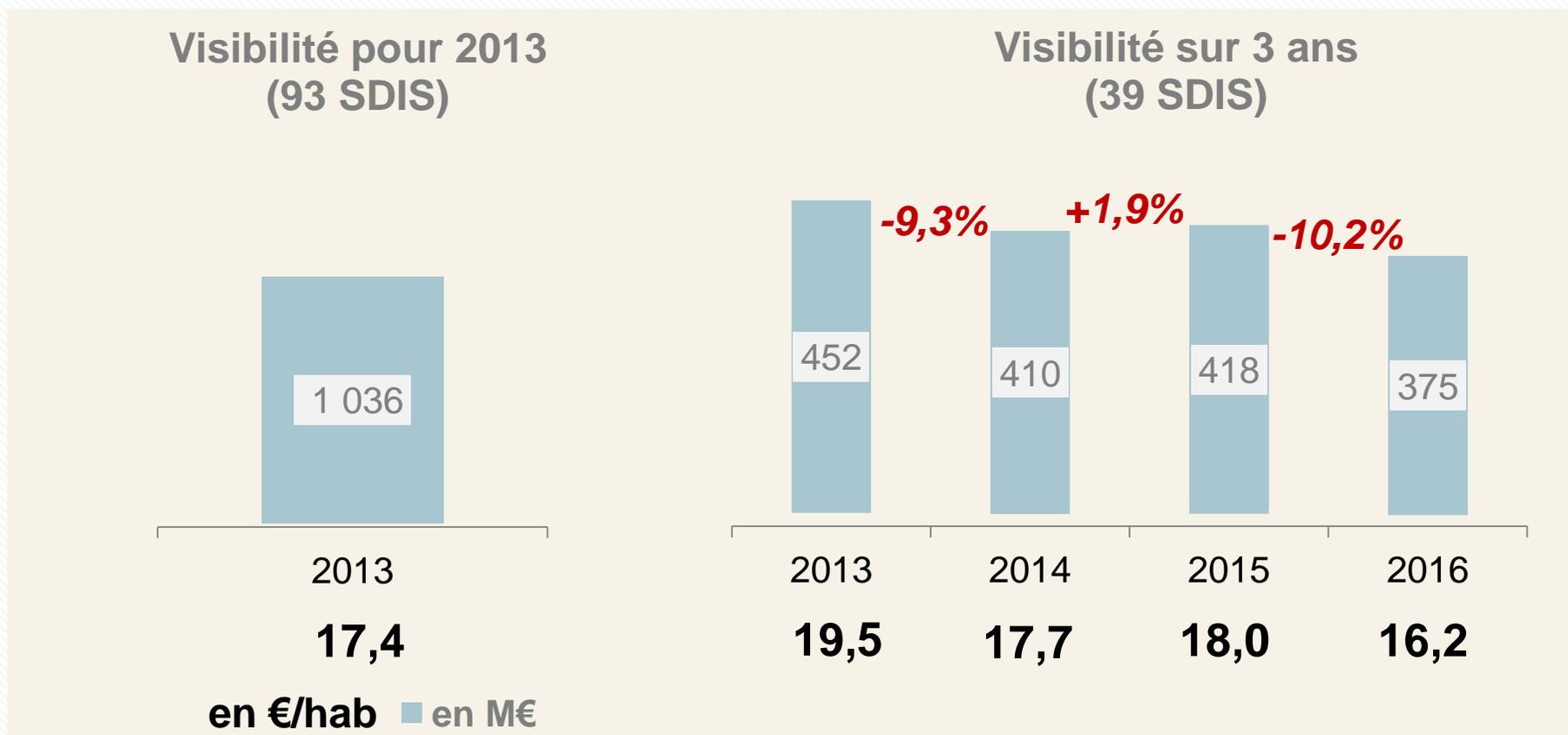
## La reprise du résultat en fonctionnement

- ❑ La reprise de résultat représente un montant de 1,3 € par habitant. Elle devrait présenter la progression suivante : **+6,6% (2014)**, **-14,0% (2015)** et **-17,6% (2016)**.
- ❑ **La baisse annoncée depuis plusieurs années est moins forte que prévue.** Dans la projection dressée en 2012, il était prévu d'atteindre 0,5 € par habitant en 2015 alors que le double est maintenant prévu pour 2015.
- ❑ Comme lors des enquêtes précédentes, la projection est basée sur un nombre réduit de SDIS (25 SDIS ayant fourni des prévisions).



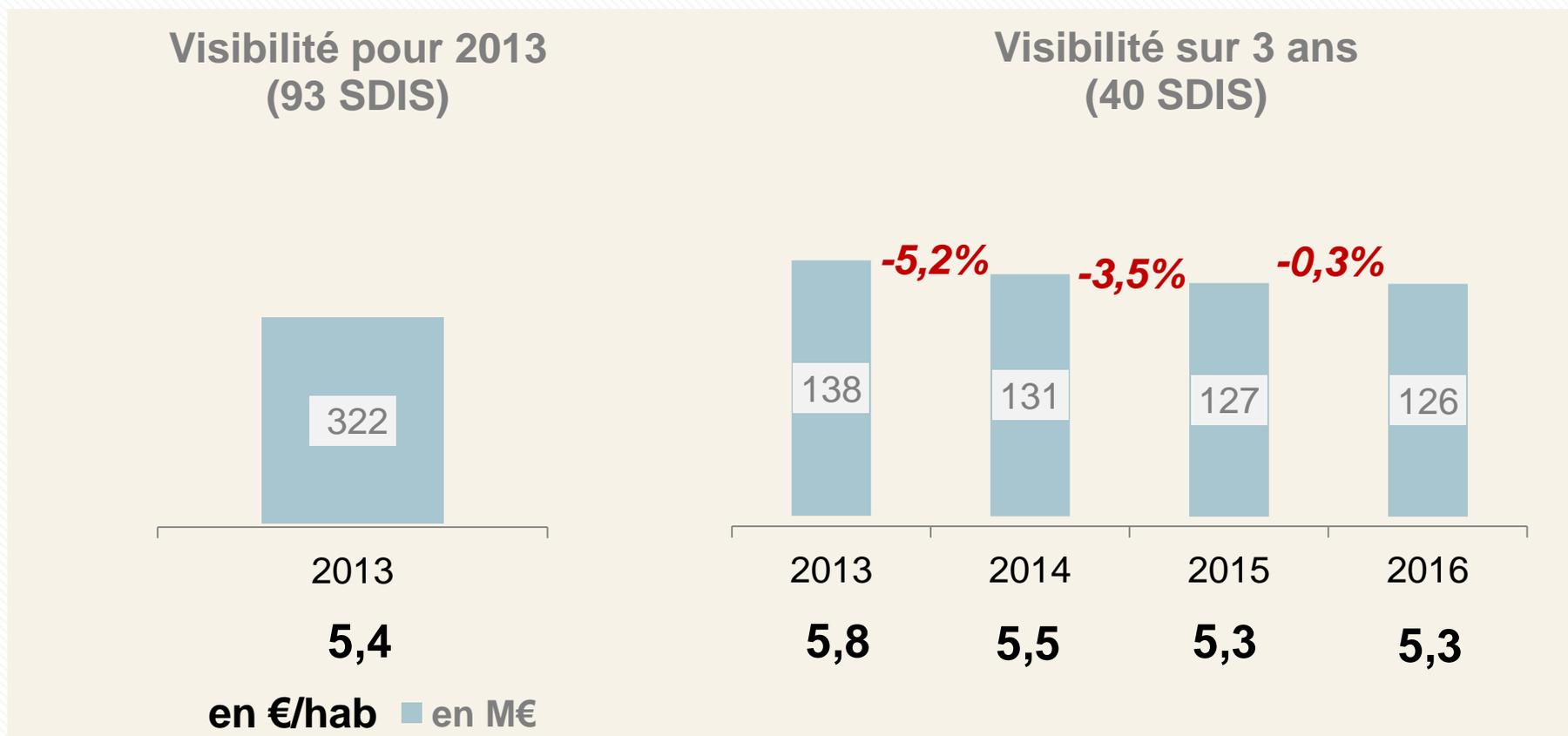
# Le total des dépenses d'investissement

- ❑ Les dépenses d'investissement (BP 2012 sur 95 SDIS) totalisent 1,0 Md€ soit **17,4 € par habitant**. Elles sont stables par rapport à 2011 après la forte baisse précédente (21,3 € par habitant en 2009).
- ❑ La projection établie sur 3 ans (39 SDIS) indique que les dépenses d'investissement devraient atteindre le taux de 16,2 € par habitant en 2016. La tendance à la baisse se confirme donc mais de manière moins forte que ce qui était attendu des prévisions dressées les années précédentes.



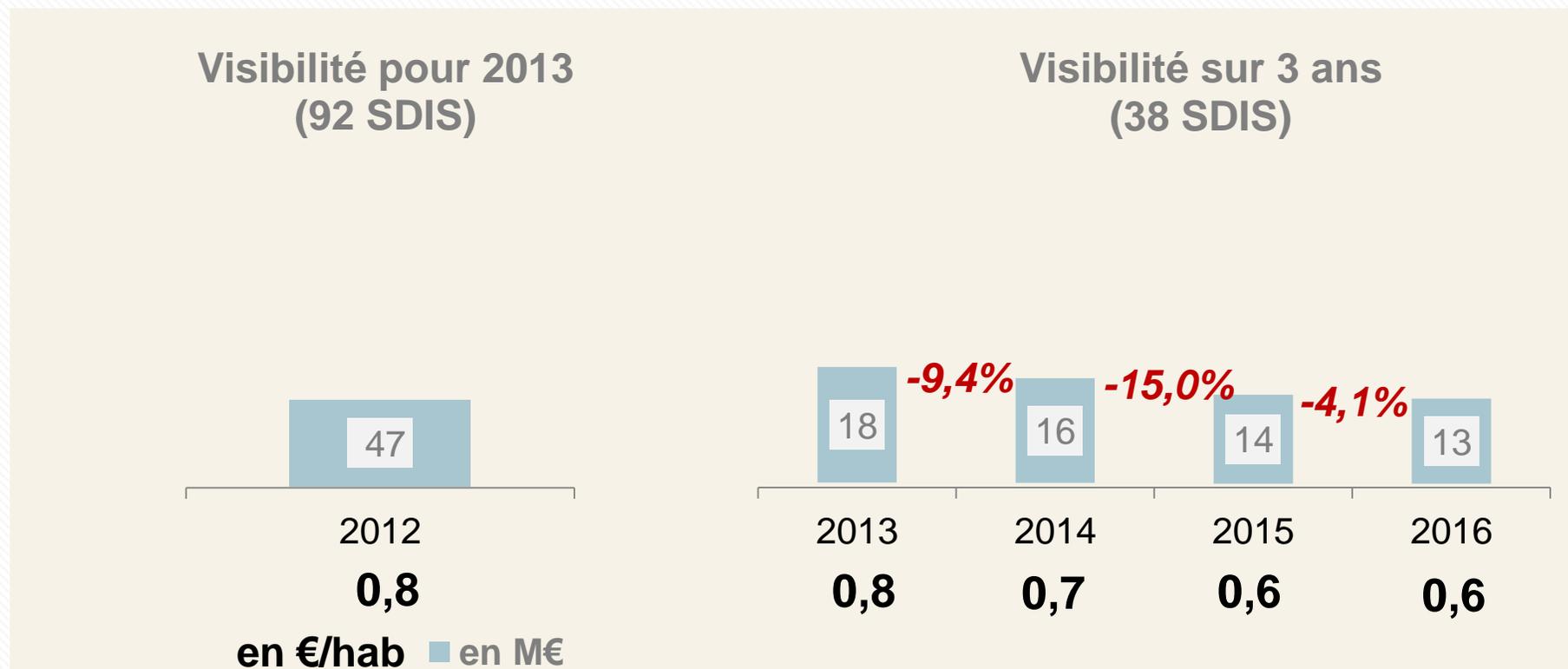
## Les dépenses d'investissement Les matériels d'incendie et de secours

- ❑ Les dépenses d'investissement en matériels d'incendie et de secours représentent au total 322 M€ (BP 2013 sur 93 SDIS) ce qui représente un coût de **5,4 € par habitant**.
- ❑ Ces dépenses devraient se stabiliser au niveau plancher de **5,3 € par habitant**. Ceci est conforme aux projections dressées depuis plusieurs années.



## Les dépenses d'investissement L'informatique

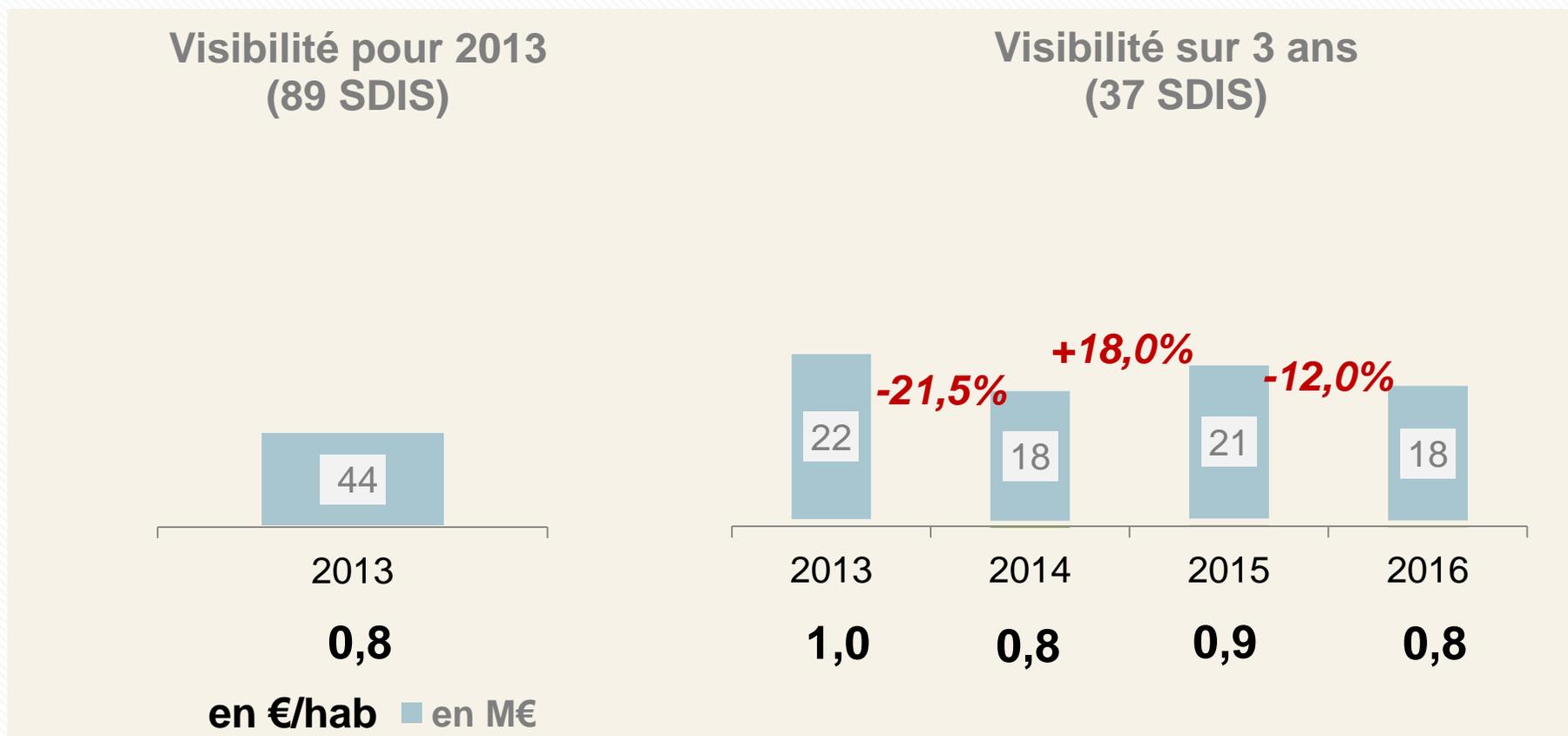
- ❑ Les dépenses d'investissement en informatique sont au total de 47 M€ (BP 2013 sur 92 SDIS), soit **0,8 € par habitant**. Cela correspond à ce que les SDIS inscrivent en moyenne à leur BP depuis 2009.
- ❑ La prévision sur 3 ans prévoit une stabilisation à 0,6 € par habitant à partir de 2015. La baisse est annoncée depuis plusieurs années. Elle paraît être sans cesse reportée, certainement parce que les SDIS sont partagés entre la contrainte financière et la nécessité de moderniser les systèmes de gestion opérationnelle comme les systèmes de gestion administrative et financière.



# Les dépenses d'investissement

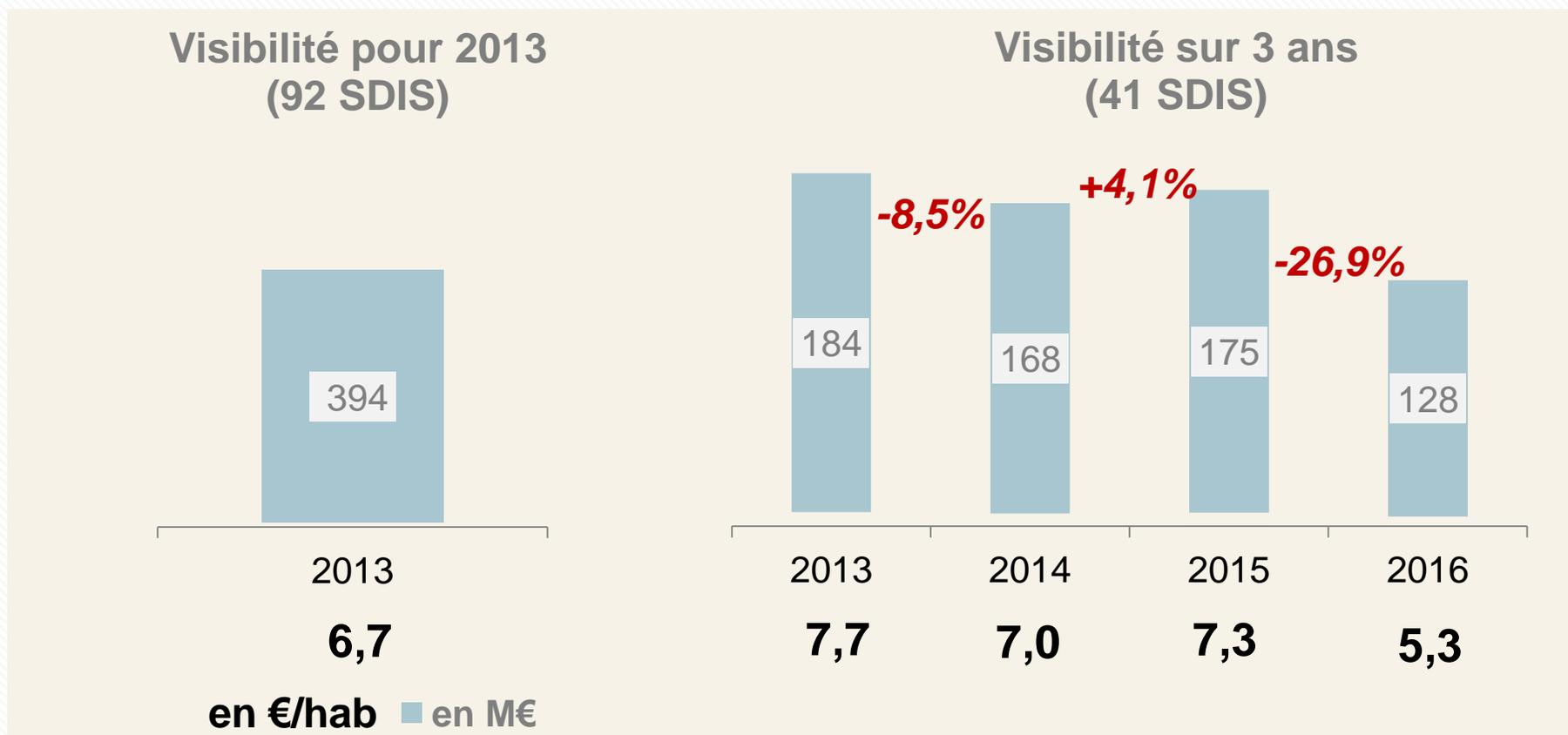
## Les transmissions

- ❑ Les dépenses d'investissement pour les transmissions représentent **0,8 € par habitant** (BP 2013 sur 89 SDIS). La moyenne de ce que les SDIS ont inscrit à leur BP de 2009 à 2012 est de 1,1 € par habitant.
- ❑ Au regard de la prévision déclarée cette année par 37 SDIS, ces dépenses devraient se stabiliser au niveau de 0,8 à 0,9 € par habitant sur les 3 ans à venir.



# Les dépenses d'investissement L'immobilier

- ❑ Les dépenses d'investissement pour l'immobilier (études, travaux, terrains et équipements) supportées par les SDIS sont de 384 M€ (BP 2012 sur 92 SDIS).
- ❑ Elles représentent 6,7 € par habitant en 2013. Elles sont stables par rapport à 2012. Pour mémoire, elles avaient baissé auparavant puisqu'elles étaient de 10,0 € en 2010.
- ❑ La projection sur 3 ans prévoit maintenant d'atteindre 5,3 € par habitant en 2016.



# Les recettes d'investissement

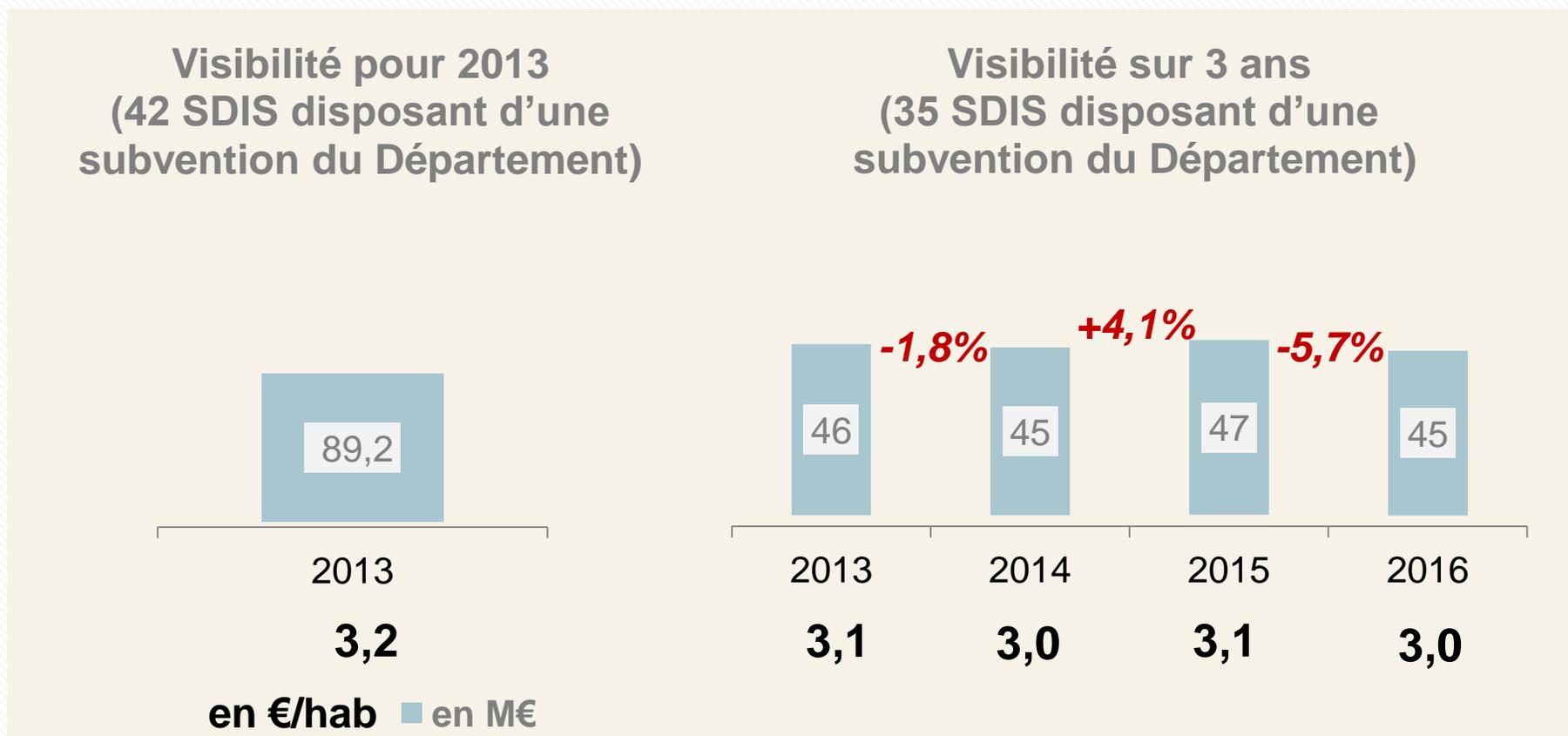
- ❑ L'amortissement qui est, depuis 2012, la principale recette d'investissement des SDIS continue sa progression (45% des recettes en 2013 au lieu de 40% en 2012).
- ❑ L'emprunt est en seconde position et poursuit la chute constatée au cours des dernières années (22% des recettes en 2013 au lieu de 29% en 2012).
- ❑ Le subventionnement des Départements et des Communes et EPCI se maintient ou même se renforce (8% et 3%, respectivement).

| Recettes d'investissement RI            | BP 2010        | BP 2011        | BP 2012        | BP 2013               |                |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------|
|   | % total des RI | % total des RI | % total des RI | M€ (moyenne par SDIS) | % total des RI |
| <b>Amortissement</b>                    | <b>32%</b>     | 33% ↑          | 40% ↑          | 5,521                 | <b>45%</b> ↑   |
| <b>Emprunt</b>                          | <b>39%</b>     | 36% ↓          | 29% ↓          | 2,834                 | <b>23%</b> ↓   |
| FCTVA                                   | <b>11%</b>     | 10% ↓          | 10%            | 1,126                 | <b>9%</b> ↓    |
| <b>Subvention Départements</b>          | <b>7%</b>      | 7%             | 8% ↑           | 0,997                 | <b>8%</b>      |
| Autofinancement complémentaire          | 5%             | 6%             | 5%             | 0,923                 | 6%             |
| Autres recettes d'investissement        | 2%             | 4%             | 4%             | 0,573                 | 4%             |
| <b>Subvention Communes et EPCI</b>      | <b>2%</b>      | 2%             | 2%             | 0,412                 | <b>3%</b> ↑    |
| Autres subventions (Europe, Régions...) | < 1%           | < 1%           | < 1%           | 0,165                 | 1% ↑           |
| FAI (subvention d'État)                 | 1%             | 1%             | 1%             | 0,071                 | < 1% ↓         |
| Autres subventions d'État               | < 1%           | < 1%           | < 1%           | 0,118                 | < 1%           |

## Les recettes d'investissement

### Zoom sur la participation des Départements

- ❑ La moitié des SDIS bénéficie d'une subvention du Département (42 SDIS sur 84 ayant répondu à l'enquête 2013 pour cette question).
- ❑ Pour les SDIS concernés, la subvention représente **3,2 € par habitant** (BP 2013 sur 42 SDIS).
- ❑ La projection sur 3 ans (35 SDIS) indique globalement une stabilité de cette subvention.



# Les recettes d'investissement

## Zoom sur la participation des Communes et EPCI

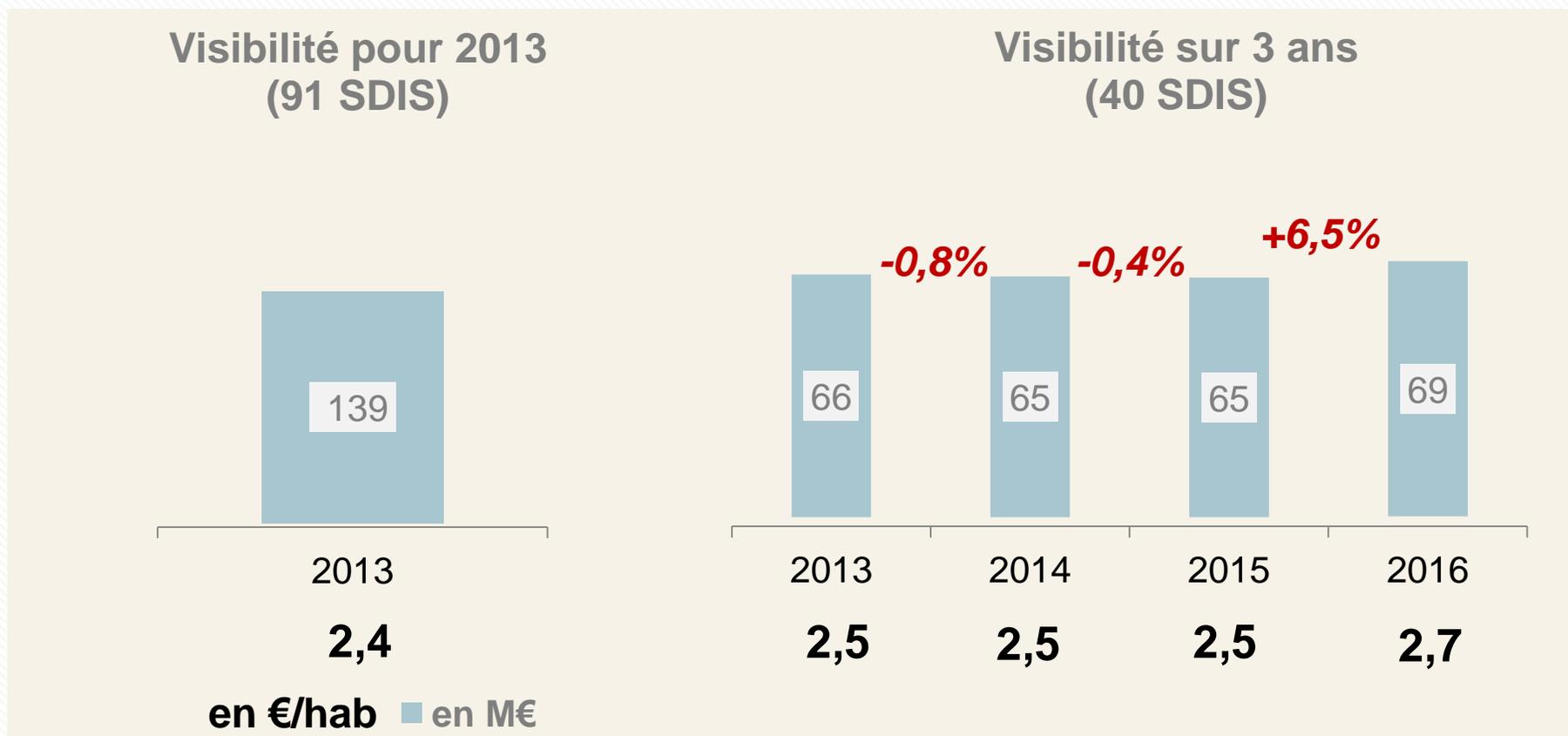
- ❑ 41% des SDIS bénéficient de la participation des Communes et EPCI pour le financement des opérations immobilières. Il s'agit d'une participation qui s'inscrit donc dans la durée et qui se renforce.
- ❑ Le taux de participation aux opérations varie en fonction des SDIS et des projets. Sa moyenne est de 35% pour les constructions neuves et les rénovations.
- ❑ La participation par subvention, la cession de terrain et la délégation de maîtrise d'ouvrage sont les modalités les plus fréquentes de participation.
- ❑ 44% des SDIS envisagent de solliciter les Communes et EPCI à l'avenir à un taux variant de 15% à 80% ; la moyenne de la participation envisagée est de 35%.

### Participation des communes et EPCI au financement des opérations immobilières en 2013

| Type d'opération             | Taux de participation au montant HT des opérations | Participation par subvention | Participation par exercice de la maîtrise d'ouvrage | Participation en annuité de dette | Autre modalité juridique |
|------------------------------|--|------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| Construction neuve (30 SDIS) | <b>Moyenne = 35%</b><br><b>Taux de 10 à 90%</b>    | 26 SDIS                      | 14 SDIS   | 7 SDIS                            | 10 SDIS                  |
| Rénovation (21 SDIS)         | <b>Moyenne = 35%</b><br><b>Taux de 10 à 70%</b>    | 19 SDIS                      | 9 SDIS  | 5 SDIS                            | 2 SDIS                   |

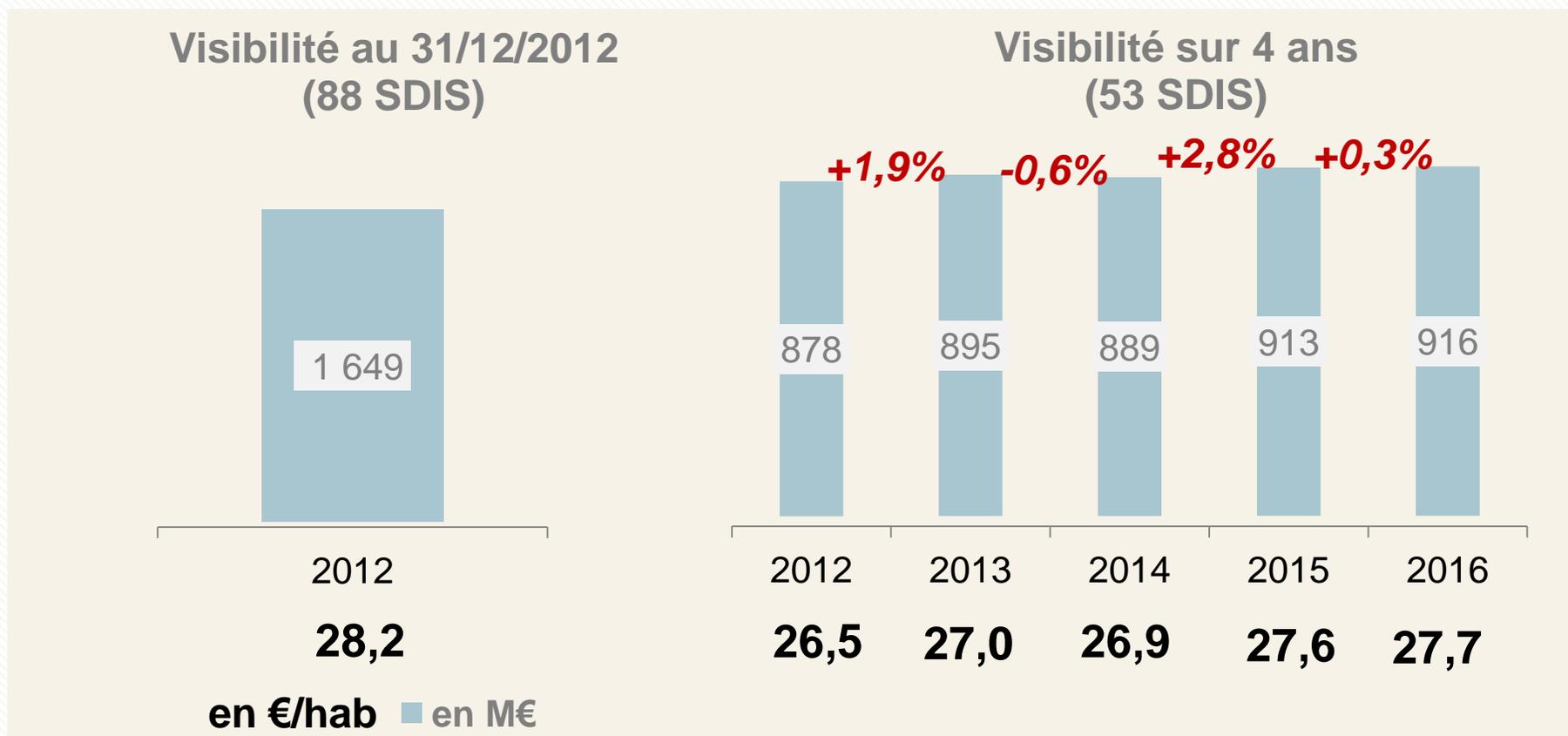
# L'annuité de dette en capital

- ❑ L'annuité de dette correspond à l'addition de la dette propre des SDIS (96%) et de la dette portée par les communes et EPCI (4%). Elle est au total de 139 M€ (BP 2013 sur 91 SDIS) ce qui représente **2,4 € par habitant**.
- ❑ Conformément aux prévisions dressées à partir des enquêtes précédentes, **elle augmente progressivement**. Pour mémoire, **en 2009, elle représentait 1,7 € par habitant**.
- ❑ La projection sur 3 ans établie cette année prévoit une **stabilisation à 2,5 € par habitant jusqu'en 2015** puis une nouvelle augmentation jusqu'à **2,7 € par habitant en 2016**.



# Le capital restant dû projeté sur 4 années

- ❑ Le capital restant dû au 31 décembre 2012 est au total de 1,65 Md€ (données de 91 SDIS) ce qui représente 28,2 € par habitant.
- ❑ Après avoir augmenté fortement au cours des années précédentes, l'endettement devrait augmenter modérément voire globalement se stabiliser.



## **5<sup>ème</sup> Partie**

- La programmation
- Les coopérations
- ▶ **Quelles sont les relations avec les Départements ?**
- ▶ **Comment sont les relations avec les partenaires de la Santé ?**

- ❑ Les proportions de SDIS ayant adopté des plans pluriannuels et ayant mis en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sont stables entre 2011 et 2012.

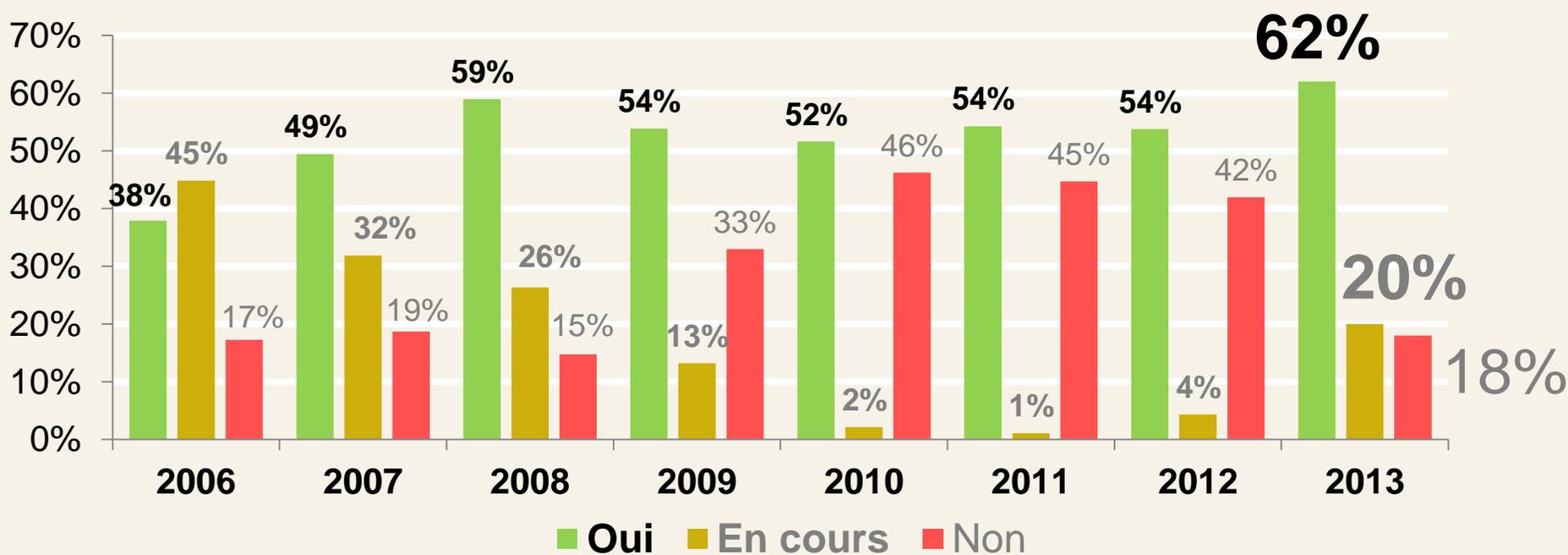
| Proportion de SDIS ayant délibéré sur un PPI | PPI immobilier | AP/CP immobilier | PPI parc roulant | AP/CP parc roulant | PPI Informatique et transmissions | PP formation |
|--|----------------|------------------|------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------|
| 2012   | 78%            | 82%              | 71%              | 44%                | 54%                               | 34%          |
| <b>2013</b>                                  | <b>75%</b>     | <b>79%</b>       | <b>70%</b>       | <b>43%</b>         | <b>52%</b>                        | <b>33%</b>   |

# La relation SDIS - Département

## La convention pluriannuelle

- ❑ En 2013, 62% des SDIS ont une convention pluriannuelle (CGCT art.1424-35) en cours avec le Département et 20% ont un projet de convention, soit 82% au total. Il faut remonter à 2008 pour observer des proportions aussi importantes.
- ❑ Entre 2008 et 2012, le nombre de SDIS ayant une convention signée ou en cours d'élaboration avait baissé régulièrement de 85 à 58%. **La nouvelle situation, constatée en 2013 est un signe fort de très bonnes relations entre les SDIS et les Départements.**

Proportion (%) de SDIS et CG ayant conclu une convention



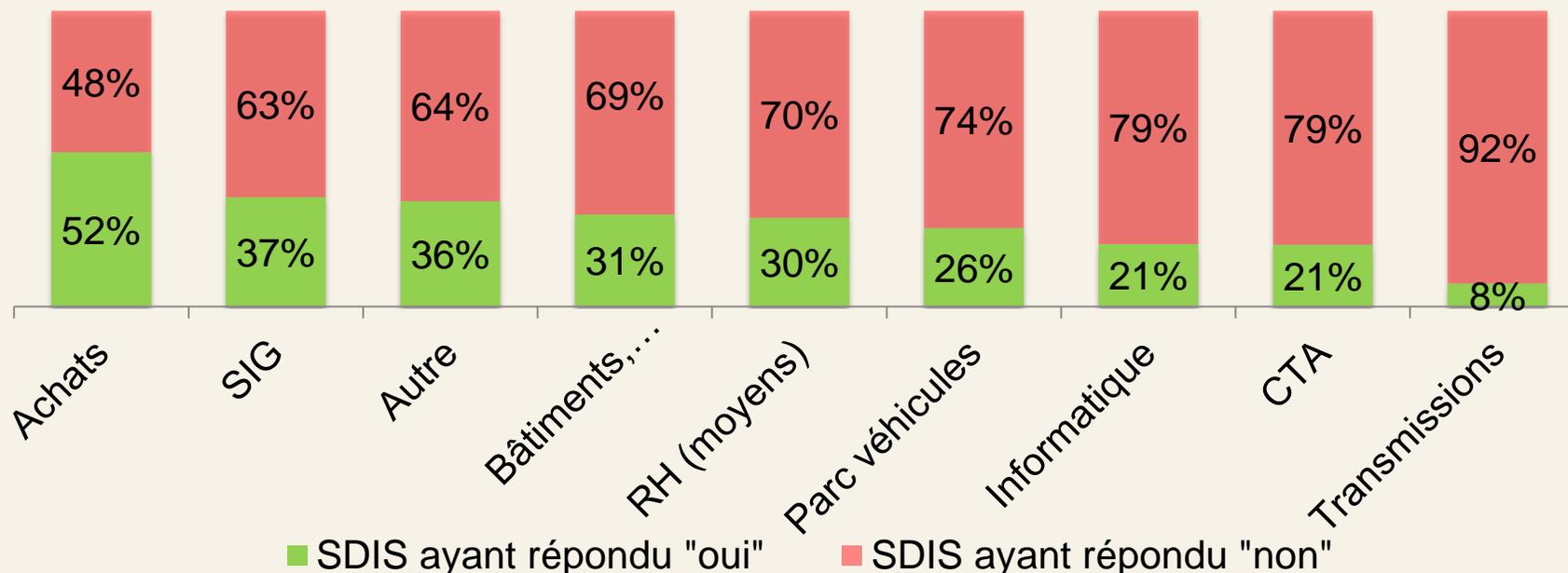
Source des données : Enquête nationale sur les SDIS, ADF, Ed. 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

# La relation SDIS - Département

## Les actions de coopération

- ❑ **En 2013, 86% des SDIS** déclarent avoir des coopérations avec le Département. D'année en année, la proportion augmente. Pour mémoire, elle était de **67% en 2010**.
- ❑ Il est à noter que la proportion de SDIS menant des actions de coopération avec le Département est plus importante que celle des SDIS ayant conclu une convention. L'absence de convention n'empêche pas de coopérer !! Et, parmi les SDIS qui n'ont aucune coopération, la moitié a l'intention d'en développer dans les 4 ans à venir.
- ❑ **Les actions de coopération sont nombreuses mais les proportions de SDIS les mettant en œuvre restent relativement peu développées.**

Proportion de SDIS et CG ayant des actions de coopération



# La relation SDIS - Département

## Zoom sur les actions de coopération

| Action        | De quoi s'agit-il ?   |
|---------------|---|
| <b>Achats</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Téléphonie</li><li>• Fournitures de bureau</li><li>• Véhicules, pneumatiques, cuves</li><li>• Énergie (carburant, fioul, ...)</li><li>• Produits d'entretien</li><li>• Achat et maintenance matériel informatique, licences logicielles, stockage</li><li>• Équipement de Protection Individuelle</li><li>• Dématérialisation marchés publics</li><li>• Entretien des bâtiments (dont portes sectionnelles et chaufferie) et des espaces verts</li><li>• Sécurité des bâtiments</li><li>• Extincteurs, DSA</li><li>• Acquisition de mobilier</li><li>• Plans architecturaux</li></ul> |

# La relation SDIS - Département

## Zoom sur les actions de coopération

| Action | De quoi s'agit-il ?   |
|--------|---|
| Autre  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation par le CG d'imprimés spécifiques ainsi que certains gros tirages pour le compte du SDIS</li><li>• Installation, maintenance et entretien par le SDIS du matériel radio équipant les véhicules de la Voirie Départementale</li><li>• Protocole assistance sociale</li><li>• Agenda 21 et valorisation des actions du SDIS dans les politiques publiques départementales</li><li>• Prévention et sécurité incendie sensibilisation tous publics et conseil sur manifestations départementales</li><li>• Échanges expertise et conseil juridique</li><li>• Participation à l'observatoire départemental</li><li>• Assistance technique sur les campagnes de communication (notamment sur le volontariat)</li><li>• Gestion concordante en mode gouvernance se traduisant par une définition Mission / Programme / Action de l'ensemble des projets et activités et par une présentation concordante des prévisions et réalisations budgétaires</li><li>• Mise à disposition de locaux et de matériels et équipement (notamment visioconférence)</li><li>• Coopération transfrontalière</li></ul> |

# La relation SDIS - Département

## Zoom sur les actions de coopération

| Action                       | De quoi s'agit-il ?  |
|------------------------------|--|
| <b>Bâtiments<br/>Foncier</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Convention de mandat pour les travaux dans les CIS</li><li>• Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de CIS</li><li>• Construction par le CG puis mise à disposition sous forme de bail emphytéotique</li><li>• Construction mutualisée Centre routier / CIS avec parties communes</li><li>• Remboursement loyer du bail emphytéotique administratif</li><li>• Maitrise d'ouvrage confiée au CG (Direction des Bâtiments) ainsi que la maintenance bâtementaire (Agence départementale). Partenariat conseil et soutien technique entre la Direction des Bâtiments du CG, les chefs de groupements et la mission infrastructure du SDIS</li><li>• Assistance CG pour la rédaction des actes de transfert des CIS des communes vers le SDIS</li><li>• Partage données SIG, compétences, notamment sur la gestion des fluides, coopération sur les projets immobiliers (acquisitions, ventes, constructions)</li><li>• Subvention CG en investissement dans le cadre du PPI</li></ul> |

# La relation SDIS - Département

## Zoom sur les actions de coopération

| Action                | De quoi s'agit-il ?  |
|-----------------------|--|
| <b>RH (moyens)</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement du volontariat, convention de disponibilité des agents CG SPV</li><li>• Formation</li><li>• Mise à disposition de personnels à temps plein ou partiel (DAF, juriste, technicien, informaticien, assistante sociale)</li><li>• Prise en charge des bilans de compétences, accompagnement GPEC</li><li>• Système d'Information RH et pilotage</li><li>• Préparation concours et recrutements</li><li>• Communication interne et externe</li><li>• Échange information et expertise</li><li>• Hygiène et sécurité</li><li>• Médecine préventive</li><li>• Assistance gestion PMI</li><li>• Veille juridique</li></ul> |
| <b>Parc véhicules</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Visite, entretien, réparation et remorquage de véhicules et engins</li><li>• Mutualisation d'un atelier mécanique</li><li>• Marché groupé d'entretien et réparation des véhicules et engins</li><li>• Marché groupé d'achats (véhicules, engins, pièces détachées)</li><li>• Utilisation / prêt d'engins lourds</li><li>• Mise à disposition de matériels</li></ul>  |

□ Les réponses à l'enquête sont nombreuses et reportées ici sous la forme de *Verbatim*

▼ *Mutualisation peu fructueuse dans les achats : **pas de gain financier** sur les prix. Retour **très positif** pour ce qui concerne les travaux **d'imprimerie**. **Recul insuffisant** pour l'entretien des **bâtiments**.*

▼ **Complexe.**

▼ Les modes de **fonctionnement sont trop différents** et donc les rapprochements sont difficiles.

▼ La mutualisation ne se traduisant pas nécessairement par des économies, des **expérimentations ont finalement été abandonnées** : entretien des VL par le parc départemental, projet de contrat commun pour les personnels SDIS et CG dans le cadre de la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire.

▼ **Contrainte procédurale** des groupements de commandes car le CG associe également la ville centre et l'agglomération.

▲ **Bilan mitigé pour les mutualisations d'achats** (gains financiers non significatifs, charge de travail supplémentaire, seuil des marchés publics entraînant l'utilisation de procédures plus complexes).

▲ Encore en phase de développement, **pas de recul significatif**.

▲ Actions de coopérations en phase d'étude et d'analyse, **retour d'expérience prématuré**.

□ Les réponses à l'enquête sont nombreuses et reportées ici sous la forme de *Verbatim* (suite)

▲ *Portage commun des deux DAF de faire évoluer les actions de coopération mais **processus lent.***

▲ *Ne doit **pas être un dogme** mais répondre à un **réel besoin** avec une plus value avérée.*

▲ *Dans un objectif permanent de recherche systématique de solutions à l'efficacité et à l'efficacité maximisées, il apparaît que l'approche partenariale, au travers de la mise en place des **réseaux de synergies** qu'elle autorise, possède un **potentiel important de rationalisation et d'optimisation des ressources** et permet, au-delà des éventuels ajustements d'organigrammes, une pérennisation des organismes. Conscient de ces enjeux, le SDIS a entrepris une démarche d'amélioration de sa performance globale. Dans ce cadre, au-delà du re-engineering de ces process internes et des modifications de son organisation, le SDIS a engagé une **démarche volontariste mais néanmoins maîtrisée de recherche et de mise en place de partenariats.***

▲ *Le bilan global en matière de mutualisation est positif. Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement entre **services concourants** pour adapter et ajuster les modalités de mise en œuvre dans les différents domaines mutualisés. Outre ces **avantages de type financier**, cette collaboration permet de développer les relations entre les deux collectivités et de tendre vers une **optimisation du partage des ressources.***

▲ *Très positif car basé sur une **technicité éprouvée et une relation de confiance réciproque.***

- ❑ Les réponses à l'enquête sont nombreuses et reportées ici sous la forme de *Verbatim* (suite)
  - ▲ *Permet d'éviter certains doublons et, par conséquent, de faire des **économies d'échelle** sur certains postes.*
  - ▲ *Grâce à un **correspondant dédié**, échange des **informations en temps réel** (exécution budgétaire) et travail de **prospective financière** en vue de l'établissement des budgets N+1, N+2 ...*
  - ▲ *Coopération qui fonctionne sur les **sujets techniques précis**.*
  - ▲ *Voie apparaissant prometteuse, modalités à approfondir.*
  - ▲ *Début en 2012, relations effectives et bonnes (comité de pilotage, comité technique, tableau suivi des actions), à poursuivre.*
  - ▲ *Évaluation annuelle, satisfaction partagée.*
  - ▲ *Une politique de **développement du volontariat** plus ambitieuse qu'auparavant.*
  - ▲ *Très bien pour les **marchés à bons de commande pour l'entretien et la réparation des bâtiments**. C'est le CG qui est le coordinateur.*
  - ▲ *Succès pour les actions de mutualisations ayant conduit à un **rapprochement des moyens (téléalarme, assistant social)**.*
  - ▲ *Une démarche engagée depuis plusieurs années qui en contrepartie d'efforts de synthèse des besoins pour les groupements de commandes procure un **avantage en terme de prix et de négociation**.*

# La coopération 15 - 18

## Zoom sur les plateformes communes de traitement de l'alerte

- ❑ En 2013, l'enquête ADF (\*) indique que (seulement) **22% des SDIS partagent avec leurs partenaires de la santé une plateforme commune 15-18 (16% avec une plateforme physiquement commune et 6% avec une plateforme « virtuelle »)**.
- ❑ Il s'avère que **le nombre de plateforme commune n'augmente pas entre 2011 et 2013. Il régresse même (- 1 SDIS)**. Ceci est conforme aux données publiées par la DGSCGC (\*\*).

| % de SDIS concernés | Plateforme commune   | Plateforme commune « physique » | Plateforme commune « virtuelle » |
|---------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 2007 (**)           | 15% (14 SDIS)        | -                               | -                                |
| 2009 (**)           | 19% (18 SDIS)        | -                               | -                                |
| 2011 (**)           | 23% (22 SDIS)        | 16% (15 SDIS)                   | 7% (7 SDIS)                      |
| <b>2013 (*)</b>     | <b>22% (21 SDIS)</b> | <b>16% (15 SDIS)</b>            | <b>6% (6 SDIS)</b>               |

Source des données :

(\*) Enquête nationale sur les SDIS, ADF, 2013. Afin d'ôter tout risque d'ambiguïté, les données ont été vérifiées auprès des SDIS.

(\*\*) Les statistiques des SDIS, DGSCGC, 2008, 2010 et 2012

(\*\*\*) Les statistiques des SDIS, DGSCGC, 2013

□ 20 SDIS (seulement) évoquent dans l'enquête les **difficultés rencontrées** dans leurs relations avec les partenaires de la santé. Elles concernent notamment des aspects financiers. Un extrait est reporté ici sous la forme de *Verbatim* :

- ▼ *La **non reconnaissance de certaines carences** constatées par les SDIS (7 SDIS)*
- ▼ *Les difficultés pour la conclusion ou l'application du **Référentiel SAP** (4 SDIS)*
- ▼ *Le refus d'une **plateforme commune** 15-18 et les difficultés de régulation (3 SDIS)*
- ▼ *La difficulté de **mise en cohérence du SDACR et du SROS** (2 SDIS)*
- ▼ *L'**augmentation des interventions par carence des ambulanciers privés** (1 SDIS)*
- ▼ *Le **contentieux** (1 SDIS)*
- ▼ *La **fermeture de Centres Hospitaliers** générant des délais et coûts supplémentaires de transport (1 SDIS)*
- ▼ *Les **délais d'attente aux entrées** de certains Centres Hospitaliers (1 SDIS)*
- ▼ *Le **non paiement d'appuis logistiques** par les Centres Hospitaliers sièges d'un SMUR (1 SDIS).*
- ▼ *La sollicitation du SDIS pour des **interventions ne relevant pas de l'urgence** (1 SDIS)*
- ▼ *La **régionalisation du CRRA** conduisant à un éloignement des acteurs et rendant les relations difficiles (1 SDIS)*
- ▼ *Le rôle et l'engagement des **infirmiers Sapeurs-Pompiers** (1 SDIS)*

## ***Synthèse et perspectives***

## Quels enjeux concernant le maillage territorial ?

- ❑ La couverture territoriale est assurée à partir du réseau des 5 772 Centres d'Incendie et de Secours intégrés et des 1 488 Centres non intégrés. Au plan national, **la structure de ce réseau fait débat**, schématiquement, entre deux positions extrêmes :
  - Volonté de **rationalisation systématique** sur la base de critères de « rentabilité financière » (fermeture des CIS qui seraient en dessous d'un certain seuil annuel d'interventions).
  - Volonté de **préservation systématique** du service public de proximité et du rôle que jouent les CIS dans le recrutement et la fidélisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires.
- ❑ L'enquête ADF apporte une contribution aux débats. Il s'avère, d'une part que le maillage des CIS intégrés a **peu varié au cours des trois dernières années**, et d'autre part qu'**un tiers des SDIS envisage des regroupements** dans un délai de **1 à 10 ans** (110 Centres sont concernés).
- ❑ A plan local, les SDIS engagent donc très lentement une rationalisation territoriale en s'appuyant sur **l'analyse des besoins opérationnels et sur le fondement de consensus politiques**.
- ❑ La **question cruciale** actuellement pour de nombreux SDIS est de contrer le **manque de disponibilité** diurne des Sapeurs-Pompiers Volontaires, notamment par la mise en œuvre de **synergies entre plusieurs Centres** à l'échelle des bassins de population / bassins de risques.
- ❑ À propos des Centres d'Incendie et de Secours, n'oublie-t-on pas trop souvent qu'ils sont pour la plupart dirigés et animés par des Sapeurs-Pompiers Volontaires ? L'enquête ADF dresse un dénombrement pour la première fois au plan national : **Les trois-quarts des Centres sont dirigés par des volontaires**. Alors que, globalement, ceux-ci accèdent en faible proportion à la promotion, la direction des Centres repose principalement sur eux ! C'est un paradoxe dans le panorama de la Sécurité Civile en France. Dans l'avenir, l'un des **enjeux majeurs pour le maillage territorial sera de veiller au renouvellement de la chefferie des Centres**.

## Quels enjeux concernant le Potentiel Opérationnel Journalier ?

- ❑ Au plan national, la **sollicitation opérationnelle est globalement stable de 2009 à 2012** si on considère le nombre total d'interventions assurées par les SDIS. Parallèlement, **le secours à personnes a augmenté de +10% alors que les autres types d'interventions ont diminué.**
- ❑ L'année **2009** devrait servir de **référence** (point de départ) pour toute analyse globale sur l'évolution récente des SDIS de manière à ne pas faire d'amalgame entre la période précédente de forte évolution de la sollicitation opérationnelle et la période actuelle de stabilité.
- ❑ Dans ce contexte de stabilité, l'enquête ADF montre que **64% des SDIS envisagent une modification de leur réponse opérationnelle en termes de niveaux de garde et d'astreinte.** En se rappelant que **le potentiel opérationnel en garde et en astreinte constitue, avec la prévention, la véritable production des SDIS en termes de sécurité et proximité apportées aux populations départementales**, on conçoit aisément qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour les SDIS.
- ❑ Au cœur des préoccupations, la question qui est fondamentale peut être résumée ainsi :

**Comment adapter la réponse opérationnelle à l'évolution des missions (augmentation du secours à personnes) et aux contraintes de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires (qui assurent 65% du temps d'intervention) alors que de fortes contraintes financières pèsent sur les budgets des Collectivités territoriales (limitant le recours au recrutement de Sapeurs-Pompiers Professionnels supplémentaires) et que de fortes tensions se présentent au plan juridique sur le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (conduisant dans certains SDIS à une réduction significative du total de gardes assurées en régime de 24h) ?**

## Quels enjeux concernant le Potentiel Opérationnel Journalier ? (suite)

- ❑ L'enquête ADF apporte un éclairage sur la garde casernée assurée par les Sapeurs-Pompiers et notamment sur la diversité des situations départementales :
  - (1) Le niveau de garde rapporté à la population est très variable selon les départements. Pour **un tiers des SDIS ce niveau de garde est le même de jour comme de nuit** et, pour deux-tiers, il est abaissé la nuit selon des proportions très variables.
  - (2) **Entre 2009 et 2012**, le niveau de garde diurne est en **augmentation dans 46% des SDIS**, stable dans **31% des SDIS** et en **baisse dans 23% des SDIS**. Parallèlement, le niveau de garde nocturne a très peu varié.
  - (3) En moyenne, **75% de la garde diurne** sont assurés par les **SPP** (contre **25% par les SPV**) et **62% de la garde nocturne** par les **SPP** (contre **38% par les SPV**). Il est à noter que, **dans un quart des SDIS, les SPV assurent plus de la moitié de la garde.**
- ❑ En revenant à la question fondamentale évoquée précédemment, il semble qu'existent des **marges de manœuvre** notamment par une **meilleure adaptation du niveau de garde entre jour / nuit, jour ouvré / non ouvré, haute / basse saison, pics ponctuels** de demande opérationnelle. Certains SDIS ont activé ces marges de manœuvre mais pas tous !!
- ❑ **La réflexion est indissociable de celle qui concerne le positionnement des Sapeurs-Pompiers Volontaires** pour faire en sorte qu'ils soient **davantage sollicités en dehors des heures ouvrées** et que l'adaptation des niveaux de garde s'accompagne d'une **complémentarité renforcée avec le dispositif d'astreinte.**

## Quels enjeux liés au temps de travail des SPP ?

- ❑ À la suite d'une plainte contre le régime de garde de 24h, la Commission européenne a mis la France en demeure de se mettre en conformité avec la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 sur la santé et la sécurité au travail.
- ❑ Un **décret modificatif** est en cours d'adoption. Il envisage la semestrialisation à un plafond de 1 128h, soit **2 256h par an** (en remplacement de l'annualisation à un plafond de 2 400h par an). **Et il supprime la possibilité de majorer le temps d'équivalence pour les Sapeurs-Pompiers Professionnels logés.**
- ❑ Les SDIS ne sont **pas tous concernés**. Le nouveau décret ne modifiera le potentiel opérationnel **ni pour les SDIS** caractérisés par une prédominance de régime **de gardes en 12h**, **ni pour ceux** dont le régime de gardes en 24h prévoit **94 gardes ou moins** par SPP et par an, **ni pour ceux dont peu de SPP sont logés.**
- ❑ Une analyse a été conduite dans le cadre de l'enquête ADF afin d'éclairer les débats quant aux conséquences du nouveau décret sur les gardes réalisées par les SPP en régime de 24h :
  - (1) Pour **un quart des SDIS**, l'impact du nouveau décret va consister en une réduction de **moins de 5% du total des gardes de 24h** assurées par les SPP logés et non logés.
  - (2) Pour **un quart des SDIS**, le nouveau décret quand il sera appliqué dans son intégralité (soit 2 256 gardes de 24h par an et par SPP non logé ou logé) va impliquer une **réduction de plus de 5% et jusqu'à 19%** au maximum du nombre total de gardes de 24h.
- ❑ Pour les SDIS mettant en œuvre un **cycle mixte**, au-delà de la question de la validité du système d'équivalence, il est **difficile d'estimer l'impact du nouveau décret** compte tenu des données disponibles et de la diversité des situations.

## Quels enjeux liés au temps de travail des SPP ? (suite)

- ❑ Sans exclure le questionnement sur la mise en œuvre de recrutements pour compenser la réduction du volume des gardes et les réponses qui peuvent être apportées par la gouvernance dans le cadre de la négociation avec les partenaires sociaux, la réduction du temps de présence individuelle des SPP et la (sur)sollicitation individuelle des SPV interroge les SDIS quant à la structuration de la couverture opérationnelle dans le temps et dans l'espace.
- ❑ Il a été évoqué précédemment l'existence de **marges de manœuvre** en termes d'optimisation / rationalisation de la couverture opérationnelle. On peut compléter par :
  - (1) **Le recentrage des missions sur le cœur de métier des SDIS ;**
  - (2) **L'encadrement du format des départs-types et des effectifs mobilisés ;**
  - (3) **La complémentarité accrue de la garde (surtout SPP) et de l'astreinte (surtout SPV) ;**
  - (4) **L'encadrement des niveaux de gardes non pas à un niveau plancher autorisant un sureffectif mais à un niveau déterminé (plafond = plancher) ;**
  - (5) **La mutualisation de la garde / astreinte par bassin de risques, notamment dans les agglomérations, mais pas seulement ;**
  - (6) **La prévention pour réduire l'absentéisme, notamment lié à l'accidentologie sportive.**
- ❑ Selon les SDIS, **certaines de ces marges de manœuvre peuvent être activées si elles ne l'ont pas été.** Encore faudrait-il clarifier / adapter des éléments de doctrine qui sont en **opposition à la rationalisation (départs-types, classification en CSP, CS, CPI) !!**

## Quels autres enjeux liés aux Ressources Humaines ?

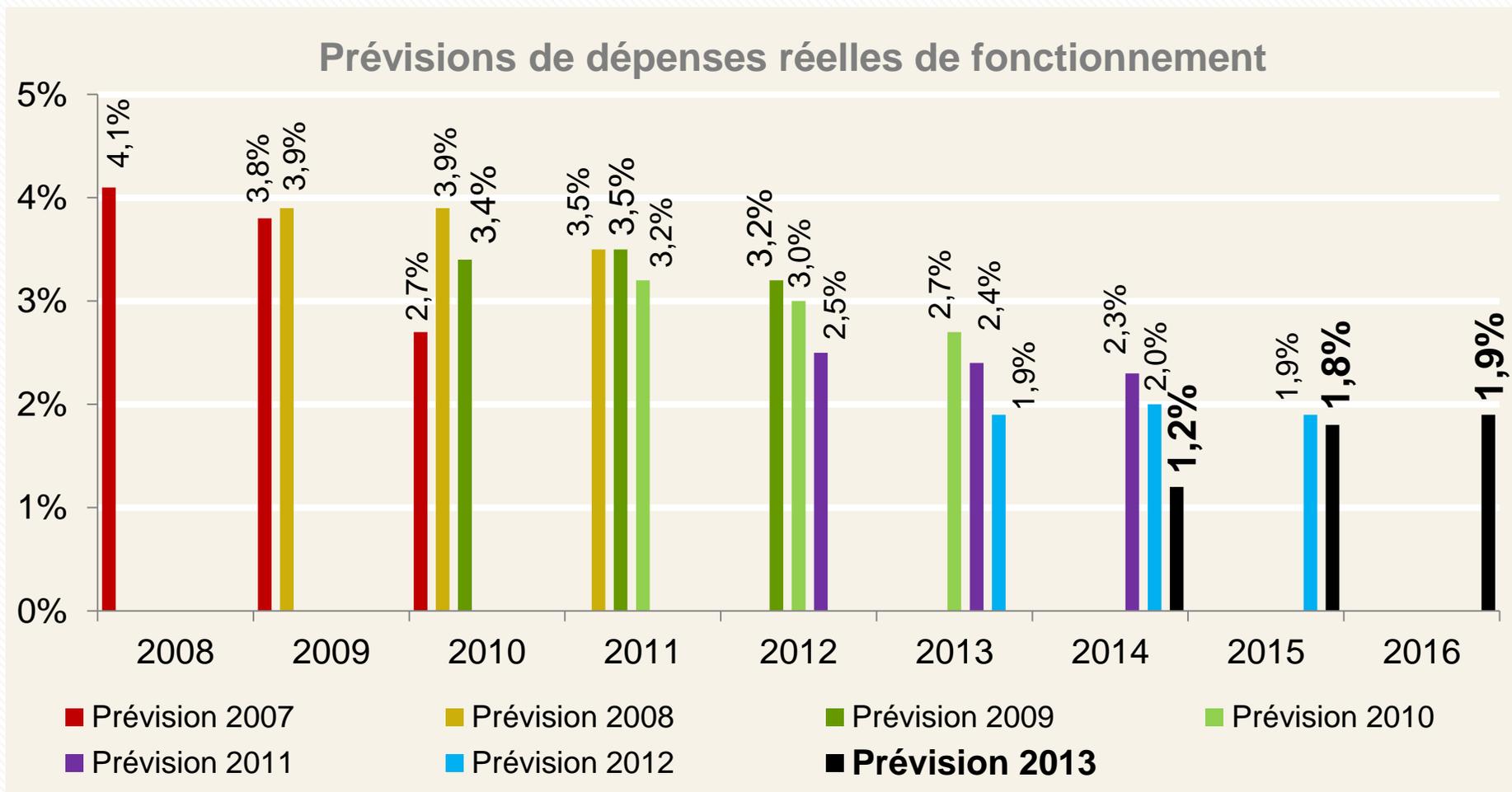
- ❑ L'enquête ADF indique que, de 2011 à 2012, les **postes pourvus SPP et PATS** ont diminué (-0,2% et -0,1%, respectivement). **C'est la première fois qu'ils diminuent dans l'histoire des SDIS.**
- ❑ **Les postes budgétés SPP devraient diminuer de -0,1% entre 2012 et 2014. Les postes budgétés PATS devrait connaître une diminution de -0,2% sur la même période.** Cela marque une **rupture** par rapport aux projections des enquêtes précédentes qui étaient toutes positives. À noter que les débats en cours concernant l'impact du nouveau décret sur le temps de travail des SPP pourraient amener certains SDIS à revoir leur projection.
- ❑ De 2011 à 2012, l'effectif des **SPV intégrés** a augmenté de **+2,1%** (celui des SPV non intégrés a diminué de -13,3%). Après une période de baisse, il revient au niveau de 2009. **Une incertitude pèse sur le recensement précis de l'effectif des SPV.** Cela explique les différences qui peuvent apparaître par rapport aux statistiques publiées par la DGSCGC. **La variation interannuelle constatée est de l'ordre de grandeur de l'incertitude si bien qu'avec le recul, il est permis de conclure que l'effectif national des SPV est globalement stable.** Par ailleurs, le turn-over des Sapeurs-Pompiers Volontaires est élevé (20%). Toute volonté d'augmenter l'effectif SPV devrait veiller à réduire le nombre de SPV sortants.
- ❑ L'effectif **SSSM** a augmenté de **+0,1%** confirmant la tendance observée au cours des dernières années. **L'effectif SPP a augmenté** (+6,7% pour les médecins, pharmaciens ou vétérinaires et +0,9% pour les infirmiers). La professionnalisation se poursuit donc. Sur la même période, **l'effectif SPV est stable grâce à l'augmentation des infirmiers qui vient compenser la diminution des médecins, pharmaciens ou vétérinaires.**

## Quels autres enjeux liés aux Ressources Humaines ? (suite)

- ❑ Le corps social des SDIS associant SPP, SPV et PATS connaît depuis plusieurs années une profonde mutation.
- ❑ Les Caporaux et Sapeurs SPP représentent 29% des SPP en 2012 (contre 42% en 2005) et les Sous-officiers SPP représentent 53% (contre 40% en 2005). La proportion des Officiers SPP est stable (18%). La progression sociale des Hommes du rang SPP dans les grades de Sous-officiers est donc un fait.
- ❑ L'effectif SPV est composé de 79% Caporaux et Sapeurs, 17% Sous-officiers et 4% Officiers. Cette répartition évolue peu. D'année en année, il se produit un décrochage massif d'engagement parmi les moins de 30 ans, Hommes du rang qui ne viennent consolider et augmenter, ni les tranches d'âge supérieur, ni les grades supérieurs.
- ❑ Alors que les SPV assurent 62% du temps total d'intervention, pratiquement tout le potentiel d'astreinte et une part importante du potentiel de garde, il risque de se produire une **fracture sociale** entre les SPV (en faible position de responsabilité) et les SPP (en forte position de commandement opérationnel et de responsabilité hiérarchique). Des tensions sont déjà actuellement nettement perceptibles dans les SDIS. **Cette fracture pourrait s'opposer à tout effort de consolidation, fidélisation et promotion du Volontariat alors qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour l'équilibre du système de Sécurité Civile en France.**
- ❑ La mixité dans le cadre du double statut SPP-SPV (48% des SPP) et PATS-SPV (24% des PATS) est un atout de cohésion sociale à condition d'être régulé et encadré. La position des Officiers en double statut (31% de l'effectif total) devrait notamment être systématiquement clarifiée.

## Quels enjeux sur les budgets de fonctionnement ?

- ❑ La prospective dressée en 2013 confirme la tendance observée dans les trois dernières enquêtes ADF. **Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont stables à un niveau proche de l'inflation.**



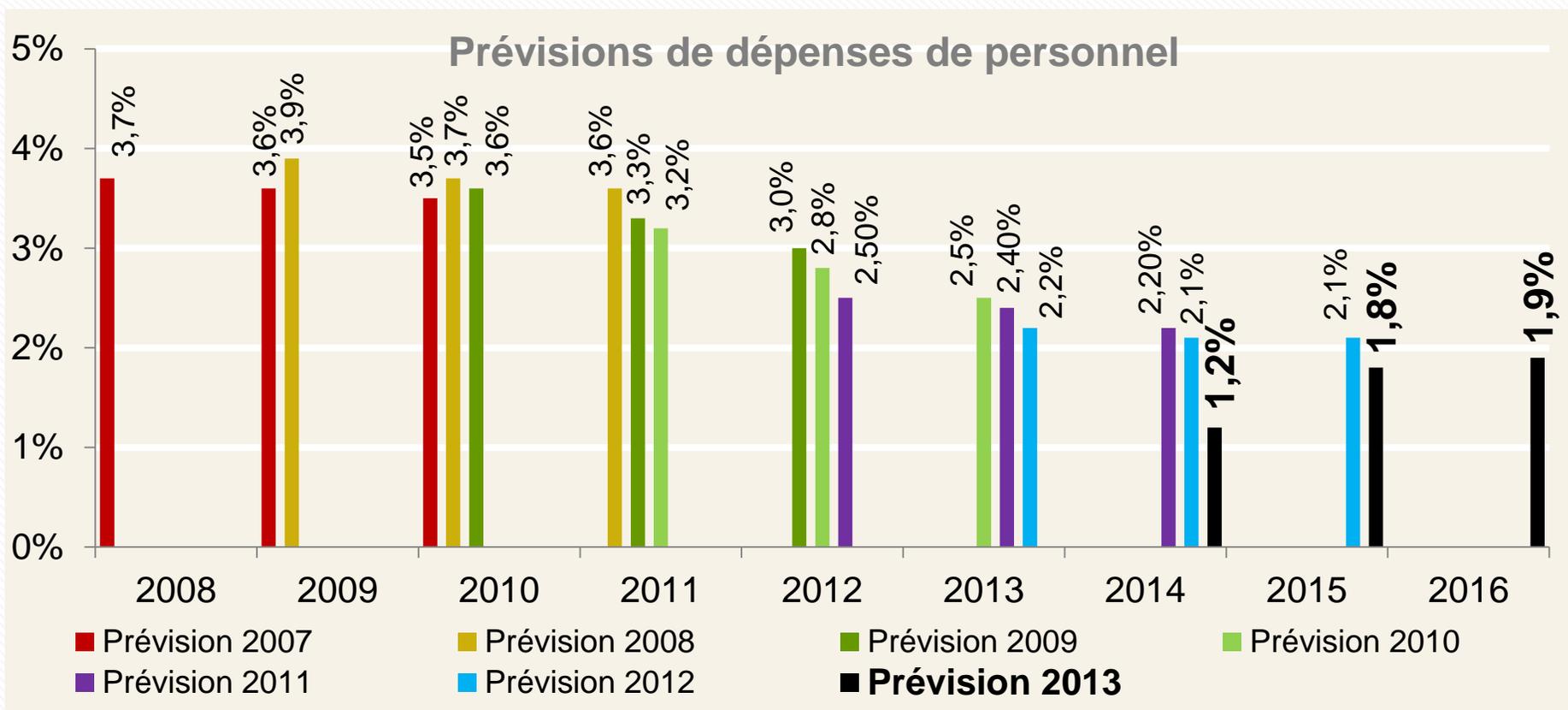
Source : Enquêtes ADF sur les SDIS 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

## Quels enjeux sur les budgets de fonctionnement ? (suite)

| Prospective                                  | 2014         | 2015         | 2016         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>    | <b>+1,2%</b> | <b>+1,8%</b> | <b>+1,9%</b> |
| <i>Dépenses de personnel (012)</i>           | +1,6%        | +1,9%        | +2,0%        |
| <i>Dépenses de gestion courante (011)</i>    | +0,4%        | +1,4%        | +1,7%        |
| <i>Intérêts de la dette (66)</i>             | +1,8%        | +2,7%        | +6,5%        |
| <i>Dotation aux amortissements (68)</i>      | +3,4%        | +2,6%        | +1,9%        |
| <b>Recettes réelles de fonctionnement</b>    | <b>+1,4%</b> | <b>+1,5%</b> | <b>+1,4%</b> |
| <i>Contribution des Départements</i>         | +1,9%        | +1,3%        | +1,2%        |
| <i>Contributions des Communes et EPCI</i>    | +1,0%        | +1,4%        | +1,3%        |
| <i>Reprise du résultat en fonctionnement</i> | +6,6%        | -14,0%       | -17,6%       |
| <i>Capital restant dû au 31 décembre</i>     | +1,9%        | -0,6%        | +2,8%        |

## Quels enjeux sur les budgets de fonctionnement ? (suite)

- ❑ La projection dressée en 2013 sur les trois années de 2014 à 2015 confirme la tendance prévue lors des précédentes enquêtes ADF : **maîtrise puis forte contrainte sur les dépenses de personnel.**
- ❑ De 2014 à 2016, l'enquête prévoit une progression moyenne inférieure à +2% par an.



Source : Enquêtes ADF sur les SDIS 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

## Quels enjeux sur les budgets de fonctionnement ? (suite)

- ❑ **La contribution des Départements** aux recettes réelles de fonctionnement des SDIS représente en moyenne **40,5 € par habitant en 2013**. Elle devrait progresser en moyenne de **+1,9%, +1,3% et +1,2% par an successivement de 2014 à 2016**.
- ❑ Selon les résultats de l'enquête, **un peu plus de la moitié des SDIS** devrait connaître un taux de croissance de cette **contribution inférieur ou égal à 2% entre 2013 et 2014** puis **les trois-quarts des SDIS** devraient être concernés par cette situation **entre 2015 et 2016**. Les contraintes qui pèsent sur le budget des Départements sont telles qu'une proportion significative des SDIS s'attendent à un **taux de progression annuelle inférieur ou égal à zéro : 13% des SDIS sont concernés en 2014, 20% en 2015 et 22% en 2016**.
- ❑ **La contribution des communes et EPCI** représente en moyenne **30,8 € par habitant en 2013**. Sa progression **de 2014 à 2015** devrait être comprise entre **+1,0 et +1,4% par an**.
- ❑ Parmi les autres recettes figurent celles venant des **hôpitaux et ARS**. Elles représentent **0,9% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS** soit un montant de **0,9 € par habitant**. La projection sur 3 ans indique une stabilité à **0,8 € par habitant de 2014 à 2015**.
- ❑ Les sommes perçues **pour carences** représentent **60% de ces recettes**. Les sommes perçues au titre de **l'appui logistique** représentent **33%** et les autres montants **7%** des recettes.
- ❑ L'enquête ADF apporte un éclairage quant au règlement des carences : **72% des carences constatées par les SDIS sont payées et 28% ne le sont pas**.

## Quels enjeux sur les budgets d'investissement ?

- ❑ Les dépenses d'investissement (BP 2012 sur 95 SDIS) totalisent 1,0 Md€ soit **17,4 € par habitant. Elles sont stables par rapport à 2011.** Elles devraient baisser au taux de 16,2 € par habitant en 2016.
- ❑ En 2013, les dépenses d'investissement inscrites au BP par les SDIS sont de **5,4 € par habitant pour les matériels d'incendie et de secours, 0,8 € par habitant pour l'informatique et pour les transmissions.** Elles devraient baisser légèrement pour atteindre en 2016 les taux de 5,3 € par habitant, 0,6 € par habitant et 0,8 € par habitant, respectivement.
- ❑ Les dépenses d'investissement pour **l'immobilier** supportées par les SDIS représentent **6,7 € par habitant en 2013. Elles sont stables par rapport à 2012. La projection sur 3 ans prévoit 5,3 € par habitant en 2016.**
- ❑ **L'amortissement, qui est, depuis 2012, la principale recette d'investissement des SDIS continue sa progression (45% des recettes en 2013 contre 40% en 2012). L'emprunt est en seconde position et poursuit la chute constatée au cours des dernières années (22% des recettes en 2013 contre 29% en 2012). Le subventionnement des Départements et des Communes et EPCI se maintient ou même se renforce (8% et 3%, respectivement).**

## Quelles relations entre SDIS et Départements ?

- ❑ Au plan national, **deux signes forts attestent des très bonnes relations entre les SDIS et les Départements** :
  - (1) En 2013, **62% des SDIS ont une convention pluriannuelle en cours avec le Département et 20% ont un projet de convention, soit 82% au total.** Il faut remonter à 2008 pour observer des proportions aussi importantes.
  - (2) En 2013, **86% des SDIS déclarent avoir des coopérations avec le Département.** D'année en année, la proportion augmente. Pour mémoire, elle était de 67% en 2010. Il est à noter que la proportion de SDIS menant des actions de coopération avec le Département est plus importante que celle des SDIS ayant conclu une convention. Les actions de coopération sont nombreuses mais les proportions de SDIS les mettant en œuvre restent relativement peu développées. L'enquête ADF rapporte des éléments de retour d'expérience sur l'ensemble des actions de coopération.